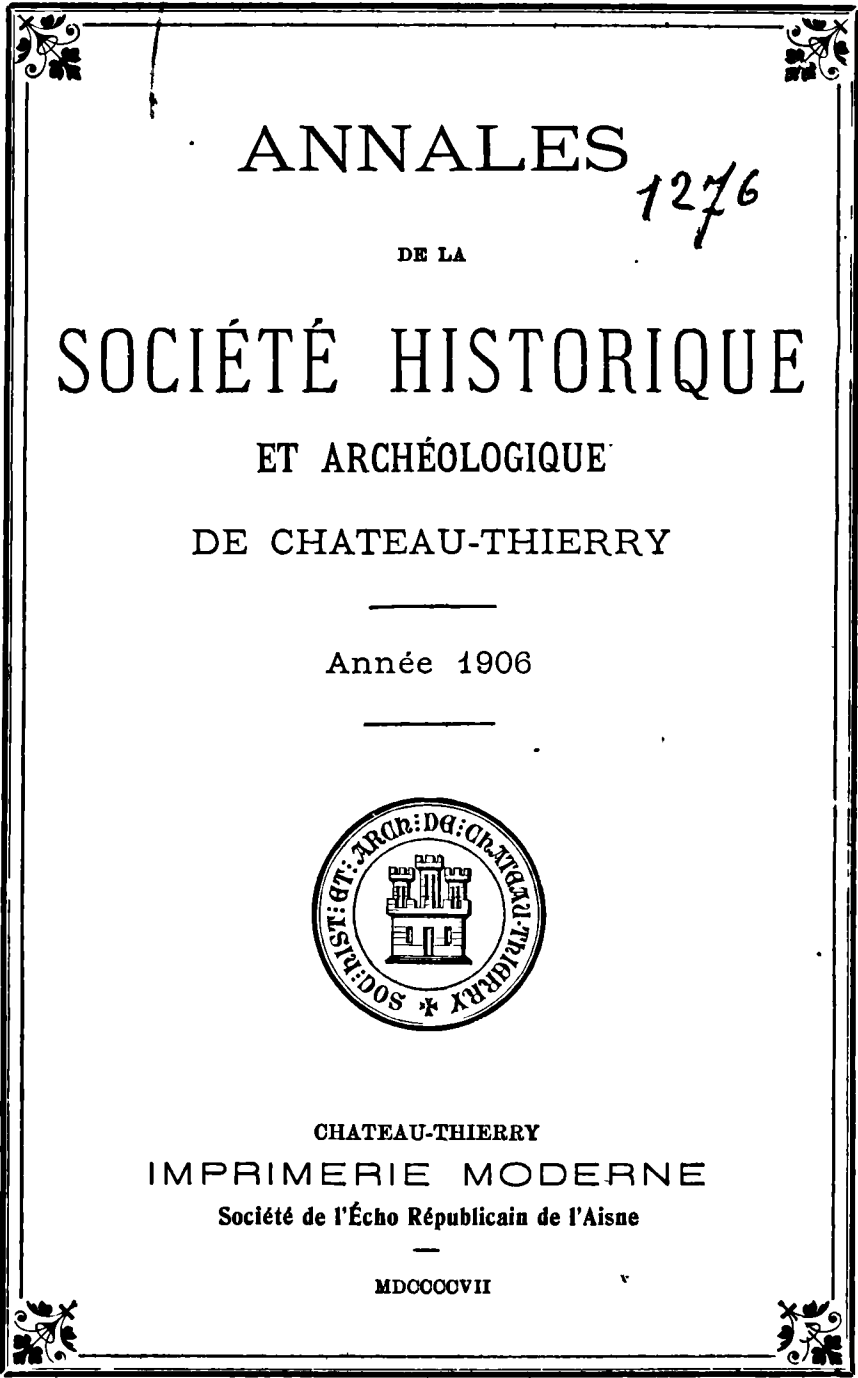


Couser

ure



ANNALES

1276

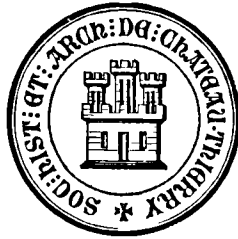
DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1906



CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCCCCVII

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1906



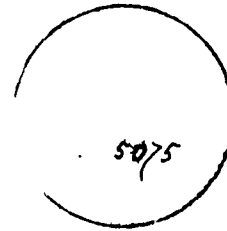
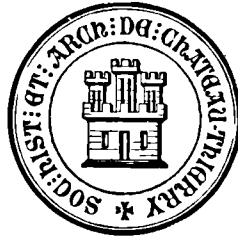
~~Année .1~~
8° / c 21
16 5)

Pa' 80
10009

*La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions**

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1906



CHATEAU-THIERRY
IMPRIMERIE MODERNE
Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCCCCVII

AVIS

Messieurs les Membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, possesseurs de terriers, actes notariés, vieux papiers et parchemins, sont invités instamment à les communiquer ou à en faire don à la Bibliothèque de la Société ; ils sont priés de faire le même appel dans le cercle de leurs relations et de signaler les dépôts privés contenant des documents intéressant notre région.

Les collectionneurs qui possèdent en double des ouvrages imprimés ou manuscrits concernant l'histoire de la Champagne et particulièrement de la Brie Champenoise, de l'Orxois et du Tardenois qu'ils ne tiendraient pas à conserver, sont également priés de vouloir bien les offrir à la Société. Les ouvrages de toute nature et de tout format, reliés ou non, même dépareillés, les journaux et revues, brochures, plans, gravures, dessins, cartes, livres de comptes, mercuriales, seront reçus avec reconnaissance.

Chaque jour, des papiers précieux pour l'histoire se perdent ou se détruisent par négligence ou accident ; isolés, ils paraissent insignifiants ; réunis à d'autres, ils peuvent apporter des lumières inattendues. Le seul moyen de les utiliser est de les confier aux dépôts publics ou aux archives des Sociétés savantes ; un simple parchemin, un feuillet déchiré peuvent avoir, sans qu'on s'en doute, un réel intérêt pour la reconstitution des annales de notre pays.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1906

BUREAU

Date d'admission

MM. .

- 1872 Octobre... J. HENRIET (*), ancien Conseiller général, Maire de Chierry, 65, Avenue Victor Hugo, à Boulogne-sur-Seine, *Président*.
- 1875 Avril..... Fr. HENRIET, Propriétaire à Château-Thierry, et 14, Rue du Pré-aux-Clercs, à Paris, *Vice-Président*.
- 1876 Mai..... JOSSE (Q), Agent-Voyer d'Arrondissement honoraire, *Secrétaire*.
- 1900 Mars... LEGRAND, propriétaire, *Vice-Secrétaire*.
- 1898 Octobre... LEROUX-VIGNON, propriétaire, *Treasorier*.
- 1898 Décembre. MAILLARD, propriétaire, *Bibliothécaire*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L' AISNE.

LE SOUS-PRÉFET de Château-Thierry.

- 1894 Avril.... BONNO (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Marne).
- 1902 Mar..... HACHETTE, Louis (*), éditeur, Boulevard St-Germain, 79, Paris.
- 1872 Octobre... DE LAUBRIÈRE, 6, rue St-Clement, à Nantes (L.-Inf.)
- 1894 Jun..... LEMAIRE (l'abbé), chanoine de la Cathédrale, 8, rue des Minimes, à Soissons.
- 1894 Mai . . . MARS AUX (l'abbé), vicaire général, 38, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).
- 1889 Avril SÉBLINE (O. *), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.
- 1881 Février.. . VARIN, Artiste graveur, à Charly-sur-Marne.

		MEMBRES TITULAIRES	J M H'
<i>Date d'admission</i>			
		MM.	
1873	Février...	BIDAUT, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris	
1897	Septembre	BRIET, Lucien, secrétaire général adjoint de la Société de Spéléologie, à Charly-sur-Marne	
1904	Décembre.	BRIVET (☉ I. P.), Principal du Collège de Château-Thierry	
1902	Octobre...	CAMUZON, Propriétaire, à Essômes.	
1905	Septembre	CARDOT, Abel, Docteur-Médecin, à Château-Thierry.	
1906	Décembre.	CARRÉ, Maire de Bonnes, par Monthiers.	
1906	Décembre.	DE CHAMBINE, Propriétaire, à Essômes.	
1872	Mars.	CORLIEU (* ☉ I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris	
1905	Février....	DERAINE (*), 7, rue Greffulhe, à Paris.	
1897	Novembre.	DUBOURG, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.	
1887	Février. ..	HACHETTE, Maurice, 35, rue du Général Foy, Paris.	
1875	Avril.....	HENRIET, Frédéric, propriétaire, à Château-Thierry. et 14, Rue du Pré-aux-Clercs, à Paris.	
1872	Octobra..	HENRIET, Jules (*), ancien Conseiller général, Maire de Chierry, et 65, Avenue Victor Hugo, à Boulogne-sur-Seine.	
1898	Octobre...	HENRIET, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.	
1876	Mai.....	JOSSE (☉), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry.	
1905	Décembre.	LACOULOUMÈRE (☉ I. P.), Sous-Préfet, à Château-Thierry.	
1905	Septembre	LALLEMENT, Docteur-Médecin, à Château-Thierry.	
1894	Avril. ...	DE LARIVIÈRE (☉ I. P.), Trésorier-Payeur général, à Mâcon (Saône-et-Loire).	
1896	Juillet....	LEBOIME, Pharmacien, à Château-Thierry.	
1900	Mars.....	LEGRAND, Propriétaire, rue Jean de La Fontaine, à Château-Thierry.	
1872	Octobre...	LÉGUILLETTE, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.	
1900	Août.....	LEROUX-VIGNON, Propriétaire, à Château-Thierry.	
1903	Mai.....	LHERMITTE (O. *), Membre de l'Institut, à Mont-Saint-Père, et à Paris, 15, Rue Pierre-Ginler.	
1876	Août.....	MACIET, Jules, Propriétaire. à Château-Thierry.	
1898	Décembre.	MAILLARD, Propriétaire, à Château-Thierry.	
1902	Juin.....	MARTNER, Notaire, à Château-Thierry.	

Date d'admission

MM.

- 1896 Décembre. DE MONTESQUIOU (Comte), à Longpont (Aisne).
 1905 Février... MOREAU, Frédéric, 22, Avenue de la Grande-Armée, à Paris.
 1889 Novembre. MOREAU-NÉLATON, Etienne, à Fère-en-Tardenois, et à Paris, 73, bis, Faubourg Saint-Honoré.
 1877 Novembre. PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.
 1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.
 1902 Mai..... PERTHUISOT, Propriétaire, Château-Thierry.
 1872 Mars..... PETIT, Léon, Propriétaire, à Mont-Saint-Père.
 1906 Février... PETIT, Louis-Henry, Docteur-Médecin, à Château-Thierry.
 1874 Décembre. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
 1901 Avril..... POISSON, Propriétaire, à Verdilly.
 1898 Avril..... RAISON, Avoué à Château-Thierry.
 1879 Octobre .. REMIOT, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.
 1873 Août..... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1898 Octobre... Frère AUXENCE, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, 36, rue Courlancy, à Reims.
 1900 Septembre BAILLY (*), Avoué honoraire, n° 27, rue du Mont-Thabor, à Paris.
 1900 Novembre. BATAILLE, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry
 1900 Février. . Mme veuve BÉNARD, rue de Soissons, à Château-Thierry.
 1889 Février... BERGET, Gaston, membre de la Commission historique du départ. du Nord, à Solre-le-Château (Nord).
 1898 Décembre. BOUCHARDEAU, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.
 1886 Avril..... BOUDIN, Emile, Commissaire-Priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
 1898 Novembre. Mme BOURGEOIS, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.
 1883 Juin..... BOVE, Léon, Avoué à Château-Thierry.
 1895 Mai BRAYER, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.

Date d'admission

MM.

- 1886 Novembre. BULAND, Eugène (*), Artiste Peintre, à Charly.
 1890 Mars. CARLIER, à Château-Thierry.
 1872 Novembre. CHALOIN (☉), Avoué honoraire, à Château-Thierry.
 1900 Juin. COLLARD, Docteur-Médecin, à La Ferté-Milon.
 1884 Septembre DELETTRE (☉ I. P.), Notaire honoraire, à Château-Thierry.
 1893 Novembre. DÉPOST, Propriétaire à Paris, 54, boul. St-Michel.
 1900 Septembre DEQUIN, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.
 1906 Septembre DOMMANGET, Instituteur, à Montataire (Oise).
 1892 Août. DUBOIS-POMMIER, Propriétaire à Château-Thierry.
 1902 Août. DUBOIS, Propriétaire, à Chierry.
 1904 Mars. DUBOURG, Charles, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
 1900 Septembre. M^{me} veuve DUCROCQ, Propriétaire, à Château-Thierry.
 1894 Octobre . . DUDRUMET, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.
 1898 Novembre. DUMONT-NITOT, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris.
 1878 Février. . . DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
 1895 Mai. DUPUIS, Négociant à Fismes (Marne).
 1893 Octobre . . DUTERNE, Antiquaire, à Viels-Maisons
 1889 Février . . FERTON, Charles, Chef d'Escadron à Bonifacio.
 1883 Juin. FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
 1889 Août. DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
 1897 Janvier . . FRÉMONT, Médéric, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
 1896 Mars. GAILDRY, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.
 1900 Novembre. GALINIER (*, ☉), Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse.
 1878 Novembre. GAULET, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.
 1894 Février . . GOBERT, Notaire à Charly.
 1885 Septembre GRISON, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.
 1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des Finances, à Chât.-Thierry.
 1895 Juillet. . . . GUIART (☉, ☿, O. de l'Ordre de l'Etoile d'Ajouan), Docteur en Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine, à Lyon.
 1874 Décembre. GUILLAUME, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
 1898 Novembre. GUYOT (l'abbé), docteur en théologie, Curé-doyen de Fère-en-Tardenois.

Date d'admission

MM.

- 1898 Novembre. Mme HACHETTE, à Gland.
1887 Juillet.... HENRIET, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).
1899 Mars..... Mme J. HENRIET, à Chierry.
1904 Mars..... HOCHARD, Propriétaire, à Fère-en-Tardenois.
1881 Janvier .. JOVENAY (l'abbé), Curé de Chézy-sur-Marne.
1889 Mars..... JOVENAY, Propriétaire, à Château-Thierry.
1896 Février... KINTZEL, ancien Ingénieur à Château-Thierry.
1885 Aôût. DE LADOUCETTE (Baron Etienne) (*), à Viels-Maisons.
1887 Juin..... LARANGOT, Propriétaire à Château-Thierry.
1902 Mars. LAURENT (E), Gustave, Greffier du Tribunal civil à Reims.
1870 Aôût LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1891 Février... LENOIR, Henri (E), Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
1903 Février... LINET-LECLERC, Propriétaire, à Château-Thierry.
1906 Décembre. Mme MANTEL, Propriétaire, rue Jean de La Fontaine, à Château-Thierry.
1898 Septembre MARCHAND, libraire, à Château-Thierry.
1889 Février... MARIZIS, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1893 Octobre... MARSAUX, Albert, Propriétaire à Château-Thierry.
1898 Novembre. MARTIN (O. *, E), Conseiller d'Etat, Directeur général des Contributions Indirectes, Propriétaire à Charly.
1891 Avril..... MAUCHAMP, Alphonse (E), ancien Commissaire-Priseur, à Fère-en-Tardenois.
1876 Juillet... MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
1886 Avril..... MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896 Février... MERCIER, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
1882 Mai MILON (E I. P.), Directeur d'Ecole en retraite, 69, rue Monge, à Paris.
1880 Septembre MORLOT, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875 Septembre MOULIN (E), Maire de Sainte-Menehould (Marne).
1890 Mai... .. MOULIN, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
1899 Mars..... Mme Veuve MOULIN, à Château-Thierry.
1904 Février... MOYAT, Propriétaire, à Château-Thierry.
1904 Décembre. MUTEL, Propriétaire, à Château-Thierry.
1882 Décembre. PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.

VI

Date d'admission

MM.

- 1893 Mars PASQUIER, Négociant, à Soissons.
 1901 Novembre. Veuve PILLE, Propriétaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).
 1894 Décembre. PILLOY (☉ I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
 1891 Août. . . . POMMIER, Georges, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
 1901 Avril REP, Albert (☉ I. P.), Banquier, Maire de Château-Thierry.
 1904 Janvier . . . ROZELET (l'abbé), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
 1896 Mars. . . . RIBOULOT, Léon, Ingénieur civil, 31, rue du Château, à Château-Thierry.
 1891 Octobre . . . DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
 1895 Mai SALÉ (☉ I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
 1891 Juin SALESSE (☉), Proviseur du Lycée de Rodez (Aveyron).
 1886 Juillet SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 180, boulevard Saint-Germain, Paris.
 1899 Mars THOMAS, Docteur-Médecin, 3, Place Pereire, à Paris.
 1900 Septembre Mme la Vicomtesse de TULLANGOURT, à Château-Thierry.
 1904 Décembre. VAUTHIER, Directeur de l'Usine à Gaz, à Château-Thierry.
 1895 Septembre VÉLLY, Notaire à Château-Thierry.
 1893 Juin VIGNON, Aristide, à Château-Thierry.
 1900 Mai VOIRIN (☉, ☿), Juge de Paix, à Château-Thierry.

ASSOCIÉS LIBRES

Date d'admission

MM.

- 1879 Novembre BERTHELÉ (☉ I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
 1872 Novembre GUÉRIN, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris.
 1886 Janvier . . . MINOUFLET, Instituteur à Celles-sur-Aisne.
 1898 Mai RIOMET (☿), Instituteur à Passy-sur-Marne.
-

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1906

Mgr DERAMECOURT,	Membre honoraire.
M. CARRÉ, d'Épieds,	— titulaire.
M. l'abbé PIGNON,	— —
M. Ernest MARSAUX,	— correspondant
M. VALISSANT,	Associé libre.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société Académique de Laon (Aisne)
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne)
4. Société Archéologique *La Thirache*, à Vervins (Aisne).
5. Société Historique régionale de Villers-Cotterêts (Aisne).
6. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
7. Société Académique de Troyes (Aube).
8. Bibliothèque des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
9. Société Archéologique de Provence, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
10. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
11. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
12. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
13. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
14. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
15. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
16. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
17. Société Dunoise d'Archéologie et d'histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
18. Société Académique de Brest (Finistère).
19. Société Archéologique du Finistère, à Quimper (Finistère).
20. Société Littéraire et Scientifique d'Alais (Gard).
21. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
22. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
23. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).
24. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).

25. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
26. Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Ile-et-Vilaine).
27. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
28. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
29. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
30. Académie nationale, à Reims (Marne).
31. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
32. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
33. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
34. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
35. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
36. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
37. Commission Historique, à Lille (Nord).
38. Comité du Bulletin de l'Université de Lille (Nord).
39. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
40. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
41. Société d'Études historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais (Oise).
42. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
43. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
44. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
45. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
46. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
47. Comité du Bulletin Historique du Diocèse de Lyon (Rhône).
48. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
49. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
50. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
51. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
52. Société du Musée Guimet, à Paris.
53. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
54. Revue Mabillon, à Paris.
55. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
56. Société de Spéléologie, à Paris.
57. Société Havraise d'Études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
58. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
59. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
60. Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux (Seine-et-Marne).
61. Conférence d'Histoire et d'Archéologie du Diocèse de Meaux (Seine-et-Marne).

62. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
 63. Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, à Corbeil (Seine-et-Oise).
 64. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
 65. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
 66. Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, à Niort.
 67. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
 68. Société des Antiquaires de Picardie (Somme).
 69. Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, à Saint-Valery (Somme).
 70. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
 71. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
 72. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
 73. Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
 74. Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
 75. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
 76. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
 77. Société Archéologique de Sens (Yonne).
 78. Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).
 79. Société d'Archéologie de Bruxelles (Belgique).
 80. Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis¹).
 81. Académie de Metz (Lorraine).
 82. Musée National de Mexico (Mexique).
 83. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
-

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1906

SÉANCE DU 18 JANVIER 1906

PRÉSIDENTICE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Lacouloumère, G. Henriet, Moyat, Maillard, Leroux-Vignon, Legrand, Pommier, Vignon, abbé Rozelet, abbé Guyot, Bataille, Minouflet, Perthuisot, Riomet et Josse.
M. Chaloin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin d'histoire et d'archéologie du Diocèse de Meaux*, années 1894 à 1904, et les deux premiers fascicules de 1905 ;
- 2^o *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, octobre 1905 ;
- 3^o *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, année 1904 ;
- 4^o *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 215^e livraison ;
- 5^o *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 4^e trimestre de 1905 ;
- 6^o *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome XXVI, 2^e fascicule, 1904 ;
- 7^o *Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix* (Provence), tome 1^{er}, 3 premiers fascicules, année 1905 ;

- 8^o *Annales du Musée national de Mexico*, tome II, n^o 10 ;
- 9^o *Revue de l'Histoire des Religions*, n^o 155 ;
- 10^o Le Népal, par M. Sylvain Lévi, 2^e volume, envoi du Musée Guimet ;
- 11^o *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, janvier 1906 ;
- 12^o *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, tome XXXIII, année 1904 ;
- 13^o *Petits Édifices historiques*, n^o 130 ;
- 14^o *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 58^e volume, année 1904 ;
- 15^o Compte-rendu des Travaux de l'Académie de Reims pendant l'année 1904-1905 ;
- 16^o *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 32^e année, 4^e livraison ;
- 17^o *Annales de la Société historique et archéologique de l'Arrondissement de Saint-Malo*, année 1905 ;
- 18^o Bibliographie générale des Travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de France, par MM. Robert de Lasteyrie et Vidier, 2 volumes, 1904-1905 ;
- 19^o *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1905, 2^e livraison ;
- 20^o *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Section des Sciences économiques et sociales, année 1904, et Congrès des Sociétés savantes de 1904, tenu à Paris, 1 volume, 1904 ;
- 21^o Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, cantons de Charly, Château-Thierry, Chauny et Braine, par M. Souchon, archiviste de l'Aisne, président de la Société académique de Laon ;
- 22^o Les Menhirs de Saint-Martin-de-Brem (Vendée), par MM. Baudouin et Lacouloumère, 1905 ;
- 23^o *La Revue scientifique*, août 1905, numéro spécimen ;
- 24^o Essai historique sur le « Droit des gens mariés dans les pays régis par la Coutume du Vermandois », par M. G. Legrand, 1905, offert par l'auteur ;
- 25^o Un premier Maître de La Fontaine, découvert à la Bibliothèque de Rennes, étude littéraire et historique par J. Duchesne, 1887, offert par M. Jeannesson, d'Oulchy-le-Château.

Correspondance. — La Bibliothèque de l'Université d'Aix demande l'échange de ses publications avec les nôtres : il sera statué sur cette demande à la prochaine séance.

M. LEROUX-VIGNON offre à la Société une pièce en argent de 10 sols de Louis XIV, année 1676 ; des remerciements lui sont adressés.

Le renouvellement du Bureau est remis à la prochaine séance, n'ayant pas été porté sur l'ordre du jour, par suite d'une omission.

Une demande de modification des statuts de la Société, signée par cinq membres titulaires, est remise à M. le Président ; conformément au règlement, il est procédé à la nomination d'une commission pour examiner cette demande ; elle se compose de MM. Poincier, G. Henriet, F. Henriet, Corlieu, Petit, J. Henriet, Josse et Legrand.

M. LACOULOUMÈRE donne lecture d'une notice fort intéressante et très documentée sur un régiment d'infanterie de l'ancienne armée française, le régiment du Roi. L'auteur nous fait connaître les origines modestes de cette Infanterie française qui, composée d'abord des valets des hommes d'armes, s'est élevée lentement à la haute position qu'elle occupe aujourd'hui et est devenue la reine des batailles, comme l'a dit si bien un de nos plus grands capitaines. M. Lacouloumère nous donne des détails très complets sur l'armement et sur l'habillement, puis il indique les principaux faits d'armes par lesquels s'est illustré le régiment du Roi, devenu après 1789 la 74^e demi brigade et aujourd'hui le 33^e de ligne. Il nous promet pour une séance ultérieure la suite de son travail : une notice sur le Régiment de la Reine.

Dans sa note sur une brochure offerte à la Société par M. Jeannesson, d'Oulchy-le-Château, M. Fr. HENRIET nous fait connaître la valeur d'un volume très rare, peut-être unique, découvert il y a une vingtaine d'années par M. Duchesne, professeur au Lycée de Rennes. C'est une traduction des fables d'Esopé, par J. Meslier, en 1629. M. Duchesne,

après avoir étudié la manière toute spéciale dont Meslier a fait cette traduction pour rendre plus attrayante l'étude de la langue grecque, le compare à La Fontaine et établit l'analogie évidente entre ces deux esprits ; sans vouloir diminuer le mérite de notre immortel fabuliste, il cherche à sortir de l'oubli celui qui en fut peut-être, suivant son expression, le préparateur.

M. Fr. Henriet termine en nous faisant connaître la valeur littéraire de M. Duchesne, valeur fort appréciée à l'Université de Rennes.

M. le Secrétaire donne lecture du compte-rendu de M. Maurice Henriet sur le banquet offert à notre distingué collègue M. Lhermitte, par ses amis, à l'occasion de son admission à l'Institut des Beaux-Arts.

La prochaine séance est fixée au 8 février.

.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Moyat, Perthuisot, Legrand, Leroux-Vignon, Chaloin, Poinsier, Maillard, abbé Guyot, Minouflet, Vignon, Remiot, Pommier, Frémont, abbé Rozelet et Josse.

Correspondance. — *Distinctions honorifiques.* Depuis la dernière séance ont reçu :

M. Galinier, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ;

M. Lacouloumère, la rosette de Chevalier de l'Instruction publique ;

M. Lenoir, le ruban de Chevalier d'Académie.

L'Assemblée adresse ses plus sincères félicitations à ces nouveaux lauréats.

Renouvellement du Bureau. — Il est procédé au vote pour le renouvellement du Bureau pour 1906 ; des bulletins des membres titulaires présents et de ceux qui ont été adressés au siège de la Société, il résulte que :

M. Jules HENRIET est élu *Président*.

M. Fréd. HENRIET — *Vice Président*.

M. JOSSE — *Secrétaire*.

M. LEGRAND — *Vice-Secrétaire*.

M. Gustave HENRIET — *Trésorier*.

M. MAILLARD — *Bibliothécaire*.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3^e et 4^e trimestres de 1903 ;
- 2^o *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, année 1904 ;
- 3^o *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, novembre et décembre 1905 ;
- 4^o *Bulletin de l'Alliance française*, n^o 103 ;
- 5^o *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise*, n^o 144, janvier 1906 ;
- 6^o *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, n^o 8 ;
- 7^o *La Correspondance historique et archéologique*, novembre-décembre 1905 ;
- 8^o *Smithsonian Institution*, année 1904, 1 volume ;
- 9^o *Petits Édifices historiques*, n^o 131 ;
- 10^o *Compte-rendu des Travaux du Conseil général de l'Aisne*, session extraordinaire de décembre 1905 ;
- 11^o *Un Village de la Vallée de la Serre, ou Histoire de Chalandry (Aisne)*, par MM. Brucelle et l'abbé Lefèvre, 1 volume, 1904, offert par les auteurs.

M. POMMIER. — **Notes sur la Basoche de Château-Thierry.**
— M. Pommier, dans un travail très documenté, nous présente l'histoire de la Basoche de Château-Thierry depuis son origine jusqu'à nos jours ; il décrit son but, les costumes que portaient ses membres, les fêtes qu'ils donnaient. A ce propos M. Chaloin demande à M. Pommier de lui confier son travail pour qu'il le complète par le compte rendu de la dernière fête donnée à Château-Thierry par la Basoche.

M. J. HENRIET. — **Les Menhirs de Saint-Martin-de-Brem,**
par MM. Lacouloumère et Baudouin. — Notre distingué collègue M. Lacouloumère a fait hommage à la Société d'un mémoire publié dans le Bulletin de la Société préhistorique de Paris relatif à deux menhirs se trouvant dans la commune de Saint-Martin de-Brem (Vendée) ; l'un d'eux déjà connu mais non décrit, et l'autre découvert au cours des

campagnes faites par lui et M. Manuel Baudouin dans la Vendée maritime.

Les mémoires de cette nature ne s'analysent pas, ne se résumant pas ; il faut les lire en entier ; c'est ce que nous conseillons à nos collègues curieux de s'instruire au sujet d'une contrée trop peu explorée et que l'on peut dire presque découverte grâce à la persévérance des recherches de ces deux savants.

Admission. — M. le D^r L. Henri PETIT est admis comme membre titulaire sur la présentation de MM. Corlieu et Josse.

SÉANCE DU 8 MARS 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Lacouloumère, G. Henriet, Maillard, Legrand, Dr Corlieu, abbé Guyot, Bataille, Vignon, Riomet, Josse et Minouflet.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n^o 182, 2^e et 3^e trimestres de 1905 ;
- 2^o *Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix*, tome 1^{er}, n^o 4, octobre, décembre 1905 ;
- 3^o *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, n^o 9 ;
- 4^o *Bulletin de l'Université de Lille*, 4^e trimestre de 1905 ;
- 5^o *Revue Mabillon*, février 1906 ;
- 6^o *Annales du Musée national de Mexico*, tome II, nos 11 et 12 ;
- 7^o Les Médecins de Paris de 1792 à 1794, par M. le Dr Corlieu ;
- 8^o Géographie historique de la Brie galeuse ou Galvèse, par M. le Dr Corlieu.

M. MINOUFLET. — Quatre sujets de Fable de La Fontaine.—
M. Minouflet dit qu'en parcourant les contes et discours d'Eutrapel, par Noël du Fail, il a trouvé trois récits qui ont

vraisemblablement pu servir à La Fontaine. En voici les titres : L'Ane vêtu de la peau du Lion ; La Goutte et l'Araignée ; Le Meunier, son Fils et l'Ane.

Il cite aussi le sujet d'une autre fable : Le Gland et la Citrouille, qui se trouve dans les récits du baron de Grattelard, attribués à tort à Tabarin.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1906

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Legrand, Maillard, G. Henriet, Josse, Perthuisot, Bataille, Vignon et Frémont.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé après lecture faite.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1905, nos 1 et 2 ;
- 2^o Procès-verbaux des séances de la *Société Française de Numismatique*, année 1904 ;
- 3^o *Bulletin de l'Université de Lille*, année 1906, 1^{er} trimestre ;
- 4^o *Mémoires de l'Académie de Metz*, années 1901, 1902, 1903 et 1904 ;
- 5^o *Annales de Baltus*, publiées d'après le manuscrit original, par l'abbé Paulus, président de l'Académie de Metz ;
- 6^o *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, année 1905, 2^e livraison ;
- 7^o *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, tome XIX, 2^e partie, année 1905 ;
- 8^o *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, année 1905, 3^e et 4^e livraisons ;

- 9° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1^{er} trimestre de 1906 ;
- 10° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, janvier-février 1906 ;
- 11° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, février-mars 1906 ;
- 12° *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, t. LXIX, année 1905 ;
- 13° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 216^e livraison ;
- 14° *Revue Cévenole*, bulletin de la *Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1905 ;
- 15° *La Correspondance historique et archéologique*, janvier-février 1906 ;
- 16° *Petits Édifices historiques*, n° 132 ;
- 17° *Annales du Musée national de Mexico*, tome III, n° 1 ;
- 18° *Comité archéologique et historique de Noyon*, tomes XVII, XVIII et XIX, années 1901 à 1904 ;
- 19° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, tome III, février 1906 ;
- 20° *Bulletin historique et archéologique de Langres*, mars 1906 ;
- 21° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, tome V, 1^{re} livraison ;
- 22° *Cartulaire du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens*, 2^e fascicule ;
- 23° *Album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie*, 14^e fascicule ;
- 24° *La Picardie historique et monumentale*, arrondissement d'Abbeville, cantons de Saint-Valery, de Nouvion et d'Hallencourt ;
- 25° *Etude médicale sur la Retraite des Dix Mille*, par M. le Dr Corlieu.

M. le Président donne avis que dans sa séance du 9 mars 1906 l'Académie Nationale de Reims l'a nommé membre correspondant de cette Société. L'Assemblée félicite son Président de cette distinction et remercie l'Académie de Reims.

M. J. HENRIET. — *Les très riches Heures du Duc de Berry au Château de Chantilly*, par M. le chanoine Marsaux, vicaire général de Beauvais. — Il y a quelques années, nous avons visité avec le plus grand intérêt le Musée et la Bibliothèque

de Chantilly ; notre attention a été attirée sur une véritable merveille. Ce sont : « les très riches Heures du Duc de Berry » dont il s'agit. M. le chanoine Marsaux, vicaire général de Beauvais, vient de faire paraître une monographie de ces œuvres, dont il envoie un exemplaire à notre Président.

SÉANCE DU 3 MAI 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Gustave Henriet, Perthuisot, Moyat, Maillard, Legrand, Vignon, Frémont, Leroux-Vignon, Deraine et Josse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Mémoires de la Société Eduenne*, tome XXXIII, année 1905 ;
- 2^o *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LV, 2^e livraison, année 1905 ;
- 3^o *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XXXII, année 1905 ;
- 4^o *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1905, 3^e trimestre ;
- 5^o *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville*, années 1903, 1904 et 1905 ;
- 6^o *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, tome XXI, 1904 ;
- 7^o *Table générale des publications de la Société d'Émulation d'Abbeville*, de 1797 à 1905 ;
- 8^o *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 32^e année, 5^e livraison ;
- 9^o *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 116^e et 117^e volumes, années 1903-1904 ;

- 10° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome LV, année 1005 ;
- 11° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XI de la 3^e série, années 1901 et 1902 ;
- 12° *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise*, n° 145 ;
- 13° Congrès archéologique de France tenu au Puy en 1904 par la *Société française d'archéologie* ;
- 14° *Liste des Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1905 ;
- 15° *Annales du Musée national de Mexico*, tome III, nos 2 et 3.
- 16° *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu* avril 1906 ;
- 17° *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, année 1905 ;
- 18° *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, 59^e volume, année 1905, contenant les fêtes du centenaire de la Société (1804-1904) ;
- 19° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 34 ;
- 20° Notes, mémoires et documents publiés par la *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 23^e volume ;
- 21° *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, procès-verbaux, mémoires et documents, 1^{re} année, 1905 ;
- 22° *Petits Édifices historiques*, n° 133 ;
- 23° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 104 ;
- 24° *La Correspondance historique et archéologique*, mars 1906 ;
- 25° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, avril 1906 ;
- 26° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mars-avril 1906 ;
- 27° *Spelunca*, bulletin et mémoires de la *Société de Spéléologie*, tome VI, juillet à décembre 1905 ;
- 28° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XXI, 2^e fascicule, année 1905 ;
- 29° *Procès-verbaux de la Société française de Numismatique*, année 1905 ;
- 30° *Les Livres sacrés du Cambodge*, par A. Leclère, 1^{re} partie, tome XX^e de la bibliothèque d'études du Musée Guimet ;
- 31° Conférences faites au Musée Guimet, par Emile Guimet, tome XVII, année 1905.

Correspondance. — La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres demande l'échange de ses publications avec les nôtres ; après examen, cette demande est accueillie favorablement par l'Assemblée.

M. PERTHUISOT offre à la Société un étui-trousse du XVIII^e siècle dont se servaient les notaires à cette époque quand ils se déplaçaient en voyage ; le milieu contenait les parchemins et les plumes, à l'une des extrémités se trouvait l'encrier, à l'autre la boîte à poudre pour sécher l'écriture. Des remerciements sont adressés à notre collègue qui dépose sur le bureau divers papiers et parchemins qui seront examinés par le Secrétaire pour juger de leur intérêt.

La question de l'excursion annuelle étant soulevée, M. le Président propose de rendre la visite que nous ont faite l'an dernier nos collègues de l'Académie de Reims qui nous avaient invités à aller admirer les richesses de leur incomparable Cathédrale et de leur Musée si riche en curiosités de toutes sortes. L'Assemblée décide que ce voyage se fera le mois prochain et charge le Bureau de fixer la date après entente avec nos collègues de Reims pour le jour qui leur agréera le mieux.

En raison de cette excursion, il n'y aura pas de séance en juin.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1906

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Vignon, Leroux-Vignon, Maillard, Gust. Henriet, Fr. Henriet, Minouflet, Perthuisot et Josse.

M. Legrand s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1905, 3^e livraison, et 1906, 1^{re} livraison ;
- 2° *Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix*, tome II, n° 1 ;
- 3° *Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune*, année 1904 ;
- 4° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome LVIII, année 1905 ;
- 5° *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, tome V, et *Bulletin de la même Société*, 1^{re} livraison de 1906 ;
- 6° *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 17^e volume, année 1906 ;
- 7° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 217^e livraison ;
- 8° *Smithsonian Institution*, 2^e volume de 1904 ;

- 9^o *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XIII, 3^e livraison ;
- 10^o *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, avril-mai 1906 ;
- 11^o *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 33^e année, 1^{re} livraison ;
- 12^o *Catalogue du Musée archéologique de la Ville de Reims*, offert par M. Jadart, secrétaire de l'Académie de Reims ;
- 13^o *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochecouart*, tome XV, n^o 1 ;
- 14^o *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, nos 12, 13 et 14 ;
- 15^o *Annales du Musée de Mexico*, tome III, n^o 4 ;
- 16^o *Revue Mabillon*, mai 1906 ;
- 17^o Séances du Conseil général de l'Aisne, session d'avril 1906 ;
- 18^o *Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts*, année 1905 ;
- 19^o *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Congrès des Sociétés savantes tenu à Alger en 1905 ;
- 20^o *Annales de l'Académie de Mâcon*, année 1904, et médaille du Centenaire de l'Académie ;
- 21^o *Bulletin de l'Alliance française*, n^o 105 ;
- 22^o *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise*, n^o 146 ;
- 23^o *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome XXVII, 1^{er} fascicule ;
- 24^o *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1905, 4^e trimestre ;
- 25^o *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, juin 1906 ;
- 26^o *Revue de l'Histoire des Religions*, nos 156 et 157 ;
- 27^o *Petits Édifices historiques*, n^o 134 ;
- 28^o Le Dolmen de l'Échafaud du Plessis Bernard, par MM. Baudouin et Lacouloumère ;
- 29^o L'ancienne Armée historique : le Régiment du Roi, 1663-1794, par M. Lacouloumère, une brochure, 1906.

M. LACOULOUMÈRE offre à la Société deux brochures dont il est l'auteur ; l'une « le Régiment du Roi » a été lue par lui à la séance du 18 janvier de cette année ; mais malgré l'intérêt qu'il présente au point de vue historique, ce mémoire ne

peut être inséré dans nos Annales, ayant déjà été publié en dehors de notre Société. L'autre brochure « le Dolmen de l'Échafaud du Plessis Bernard » est consacrée à l'étude d'un monument mégalithique de la Vendée. De vifs remerciements sont adressés à notre distingué collègue.

La prochaine séance est fixée au 9 août.

SÉANCE DU 9 AOUT 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Fr. Henriet, Gust. Henriet, Josse, Pommier, Maillard, Poincier, abbé Guyot, Riomet, Vignon, Frémont et Legrand.

MM. Perthuisot, Minouflet et Lacouloumère s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès verbal de la séance du 12 juillet est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 33^e année, 2^e livraison ;
- 2^o *La Correspondance historique et archéologique*, avril, mai, juin, juillet 1906 ;
- 3^o *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, nos 8 et 9 ;
- 4^o *Bulletin de l'Université de Lille*, 1906, n^o 2 ;
- 5^o *Annales du Musée de Mexico*, tome III, n^o 6 ;
- 6^o *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LVI, 1^{re} livraison de 1906 ;
- 7^o *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1905, nos 3 et 4 ;

- 8^o *Société d'Émulation d'Abbeville*, bulletin trimestriel nos 1 et 2, année 1906 ;
- 9^o *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente-Inférieure*, 7^e série, tome V, année 1904-1905 ;
- 10^o *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome XXX, année 1905 ;
- 11^o *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, 4^e trimestre de 1905 et 1^{er} trimestre de 1906 ;
- 12^o *La Rivière d'Ourcq et ses affluents*, par Maurice Dommanget, instituteur, offert par l'auteur ;
- 13^o Discours prononcés à la Séance générale du Congrès, le samedi 21 avril 1906, par MM. Armand Brette et Raymond Poincaré.

M. le D^r CORLIEU offre à la Société une canne et une tabatière sculptées par son bisaïeul ; il en donne la description dans une lettre lue par M. Fr. Henriet.

Un jeton de cuivre de 1696 est soumis à l'examen de l'Assemblée et offert par le concierge de la Maison Jean de La Fontaine ; remerciements.

M. l'ABBÉ GUYOT présente un cachet dont il donne deux empreintes, mais dont il est difficile de préciser l'origine.

M. FR. HENRIET. — M. E. Moreau-Nélaton, peintre. —
M. Fr. Henriet lit le premier chapitre d'une notice consacrée à notre distingué compatriote et collègue, M. Étienne Moreau-Nélaton. Dans cette première partie de son travail, il étudie le peintre. Il expose d'abord la généalogie de la famille Moreau depuis l'époque où elle s'est fixée dans notre pays par alliance de l'ancêtre Martin Moreau avec une jeune fille de Fère-en-Tardenois ; M. Étienne Moreau-Nélaton est le seul aujourd'hui qui représente à Fère cette honorable famille. Après de solides études au Lycée Condorcet, il entra à l'École Normale ; mais, irrésistiblement entraîné par la peinture (le goût des arts était chez lui d'ailleurs un héritage de famille), il choisit pour maître le paysagiste Harpignies. Il exposa ses

premières œuvres au Salon de la Société des Artistes français et passa ensuite à la Société nationale des Beaux Arts. M. Fr. Henriet caractérise, avec la compétence qu'on lui connaît, le talent de peinture de M. Moreau et ses tendances impressionnistes. Il se réserve de nous montrer dans un second chapitre que M. Moreau n'a pas moins profité du haut enseignement littéraire de l'École Normale que des leçons du maître Harpignies et que l'écrivain n'est pas, chez lui, inférieur à l'artiste.

M. le Président donne lecture des discours prononcés au déjeuner de l'excursion de Reims faite en juin dernier et reçoit les sincères félicitations de l'Assemblée.

La prochaine séance aura lieu le 13 septembre.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Fr. Henriet, Maurice Henriet, Josse, Minouflet, Frémont, Deraine, abbé Guyot, abbé Rozelet, Leroux-Vignon, Maillard, Galinier et Legrand.

Le procès-verbal de la séance du 9 août est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, août 1906 ;
- 2^o *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, août 1906 ;
- 3^o *Bulletin de la Société les Amis des Sciences et des Arts de Rochecouart*, tome XV, n^o 2 ;
- 4^o *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 59^e volume, année 1905 ;
- 5^o *Revue Mabillon*, août 1906 ;
- 6^o *Revue historique et archéologique du Maine*, tome LIX, 1^{er} trimestre de 1906 ;
- 7^o *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Section des Sciences économiques et sociales, année 1905 ;
- 8^o *Annales du Musée nationale de Mexico*, tome III, n^o 7 ;
- 9^o *Petits Édifices historiques*, nos 135 et 136 ;

- 10° Découvertes de Stations gallo-romaines sur l'ancien rivage du Hâvre de la Gachère (Vendée), par MM. Baudouin et Lacouloumère, 1906 ;
- 11° Les Vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem (Vendée), par MM. Baudouin et Lacouloumère, 1906 ;
- 12° Découverte d'un Polissoir à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée), par MM. Baudouin et Lacouloumère, 1906.

MM. FR. HENRIET et RIOMET présentent M. Dommanget, instituteur, comme membre correspondant. M. Dommanget est l'auteur d'une brochure sur la rivière d'Ourcq et ses affluents ; il se propose de traiter d'autres sujets d'étude pris dans notre région.

Au sujet de la demande de classement de la Maison Jean de La Fontaine dans les monuments historiques, qui est proposée par un de nos collègues, M. GALINIER, fait observer qu'il serait peut être plus prudent d'attendre que les changements qu'on espère pouvoir faire au Musée soient accomplis, avant de donner le droit à l'État de les modifier ou de les retarder. L'Assemblée décide d'attendre pour transmettre ce vœu à la Ville qui, seule, a le droit de s'occuper de cette question, car la Société a seulement un droit de jouissance d'une partie de l'immeuble.

M. FRÉMONT offre à la Société quelques photographies des fouilles du théâtre romain de Champlieu (Oise) ; remerciements.

M. L'ABBÉ GUYOT fait don d'une médaille de bronze frappée à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux (1820).

M. FRÉMONT rend compte de l'excursion qu'il a faite à Bézu-Saint-Germain avec M. le Président et M. Carré, au sujet d'une notice de feu M. Laforge, ancien instituteur de Bézu, que M. Carré avait fait communiquer à la Société ; ce

travail ne contient que des reproductions d'articles déjà publiés et ne peut être accepté pour nos Annales. MM. Henriet et Frémont ont visité une maison dans laquelle Napoléon I^{er} a couché lors de son passage à Bézu, dans la campagne de France, en 1814. Nos collègues ont remarqué dans plusieurs maisons des pierres sculptées provenant de l'ancienne abbaye de Val Secret dont les matériaux ont été utilisés dans les villages qui l'avoisinaient.

M. FRÉMONT communique une lettre de M. Hénant, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, qui s'occupe de recherches historiques ; notre collègue présente à l'Assemblée divers silex que M. Hénant dit provenir d'un atelier situé au lieu dit « les Grèves du Moulin à Vent », à Bézu-Saint Germain ; ces silex paraissent, en réalité, n'avoir aucune valeur.

M. MINOUFLET. — **Procès Latude.** — M. Minouflet lit son travail fort intéressant sur un procès intenté par le célèbre Latude, cet arriviste du XVIII^e siècle, aux héritiers de M^{me} de Pompadour. Il nous donne quelques détails sur la fin de l'existence de ce personnage, peu intéressant par lui même, mais qu'on ne peut s'empêcher de plaindre, la punition ayant été hors de proportion avec la faute.

M. FR. HENRIET. — **M. E. Moreau-Nélaton, écrivain.** — M. Fr. Henriet donne la suite de sa notice sur M. Étienne Moreau Nélaton. Après avoir étudié le peintre dans un précédent chapitre, il consacre le suivant à l'écrivain. Il énumère et analyse ses ouvrages ; les premiers parus, de pure fantaisie, mais écrits dans un but évident d'éducation, sont dédiés à ses enfants ou aux êtres chers de sa famille ; on y sent le père sous le littérateur. Dans ses derniers livres, M. Moreau-Nélaton se révèle critique d'art compétent, érudit et sagace ; son ouvrage capital, celui sur lequel M. Henriet insiste particulièrement, c'est « La Vie et l'Œuvre de Corot ». Ce monument élevé à la mémoire du plus grand paysagiste

du siècle, fait le plus grand honneur à l'auteur. N'eût-il produit que cet ouvrage, ajoute M. Henriot, le nom de M. Moreau survivra à jamais dans le monde de l'art, des artistes et des amateurs.

Le Bureau décide l'échange de nos Annales avec les publications de la Société historique de Villers Cotterêts, fondée l'an dernier et dont nous venons de recevoir le premier volume, consacré en majeure partie au grand conteur Alexandre Dumas.

Notre collègue, M. DERAINE, continue à fouiller dans ses greniers et dans celui d'un de ses amis ; il se propose de nous faire connaître le résultat de ses recherches à la prochaine séance. Il est à désirer que son exemple soit suivi par tous les membres de la Société, pour sauver de l'oubli ou de la destruction une foule de documents précieux pour l'histoire locale.

M. le Président signale à l'Assemblée le dernier volume des Mémoires de la Société de Corbeil dans lequel il est fait mention de « Hugo de Castello Theodorici », Hugues de Château Thierry, à propos d'une redevance à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, à Paris. Il propose qu'un registre spécial soit affecté aux notes qui intéressent notre arrondissement trouvées dans les ouvrages reçus.

La prochaine séance est fixée au 4 octobre.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Josse, Deraine, Chaloin, Leroux-Vignon, Bataille, abbé Guyot, Fr. Henriet, Cust. Henriet, Frémont, Maillard, Poincier et Legrand.

MM. Lacouloumère et Minouflet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome XI, année 1904 ;
- 2^o Procès-verbaux, rapports et communications diverses de la *Société historique de Compiègne*, années 1904 et 1905 ;
- 3^o Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, publié par M. le chanoine Morel, tome 1^{er}, envoi de la *Société historique de Compiègne* ;
- 4^o *Bulletin de l'Académie Delphinale*, tome XIX de la 4^e série, 1905 ;
- 5^o *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, juillet-août 1906 ;
- 6^o *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1^{er} et 2^e trimestres de 1906 ;
- 7^o *Annales du Musée Guimet*, tome XII de la Bibliothèque d'Etudes : Bod-Youl ou Thibet, par L. de Milloué, 1906 ;

- 8^o Conférences faites au Musée Guimet, tomes XVIII et XIX, année 1906 ;
- 9^o *Revue de l'Histoire des Religions*, nos 158, 159 et 160 ;
- 10^o Généalogie de la Famille de Maniquet, par le Vicomte de Pompéry, Lyon, 1906, offerte par l'auteur ;
- 11^o Description de la Chine par l'abbé Grosier, 2 volumes, Paris, 1787, offerts par M. Favet, de Château-Thierry.

Correspondance. M. le Président a reçu de la Société historique de Villers Cotterêts une lettre d'invitation pour prendre part à une excursion au château de Vez, invitation toute amicale qu'il nous a été impossible d'accepter, cette lettre n'étant pas parvenue en temps utile ; M. le Président se charge d'y répondre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. MINOUFLET au sujet de la trouvaille d'ossements faite à Romeny, et qui promet une note pour une prochaine séance.

Dons. — De sincères remerciements sont adressés à notre collègue, M. DERAINE, qui offre à la Société trois volumes de nos Annales, des années 1884, 1885 et 1886 manquant à notre collection et qu'il a pu se procurer.

M. RIOMET adresse plusieurs vues photographiques de Passy sur-Marne ; des remerciements lui sont adressés.

M. L'ABBÉ GUYOT dépose sur le bureau deux empreintes de sceaux du xv^e siècle, l'un provenant de Fère-en Tardenois, l'autre de La Chapelle-Monthodon.

Nominations. — Notre dévoué collègue, M. M. HENRIET, vient de recevoir les palmes académiques ; cette nomination est accueillie avec un vif sentiment de plaisir, et M. Fr. Henriet est prié de lui transmettre les sincères félicitations de tous les membres présents.

M. DOMMANGET, instituteur à Paris, est admis comme membre correspondant ; avis lui en sera donné par M. F. Henriet qui veut bien se charger de ce soin.

M. le Chanoine LEMAIRE est nommé membre honoraire ; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

Décès. — M. le Président rappelle à l'Assemblée la perte qu'elle vient de faire en Mgr l'ÉVÊQUE DE SOISSONS, membre honoraire, et en M. CARRÉ, maire d'Épieds, membre titulaire ; des notices nécrologiques seront lues à la prochaine séance par MM. J. Henriet et abbé Guyot.

Divers. — Un membre demande s'il ne serait pas utile qu'une note soit rédigée au sujet des fouilles faites dans l'axe du pont qui ont mis à jour des restes de constructions de l'ancien pont ; M. le Président pense que notre collègue, M. Guillaume, voudra bien se charger de ce petit travail.

M. FR. HENRIET. — M. E. Moreau-Nélaton, céramiste. — Notre collègue, M. Fr. Henriet, lit le troisième et dernier chapitre de son travail sur M. Moreau Nélaton. Il étudie cette fois le céramiste ; il nous le montre à la Tournelle, près Coincy, où il a fait construire des fours et des ateliers que M. Henriet décrit d'une plume pittoresque. Il nous fait assister aux différentes opérations que subit le vase : façonnage au tour, cuisson, décor, émaillage, etc. M. Moreau, paraît-il, attend que notre Municipalité ait réalisé le projet d'agrandissement du Musée, pour lui faire don d'une vitrine qui ne saurait y trouver place aujourd'hui, à raison de l'exiguité des salles, et qui contiendra des spécimens choisis de ses productions céramiques. Nous sommes heureux de constater que ses libéralités primitives au Louvre n'empêchent pas notre très distingué collègue et compatriote de penser à notre modeste musée local.

M. DERAINE. — Note sur quelques Affiches. — M. Deraine fait don à la Société d'une quinzaine d'affiches ou placards annonçant des ventes d'immeubles à Château Thierry et remontant au Consulat, à l'Empire et à la Restauration. On y

retrouve les noms d'un grand nombre d'habitants de la ville et la désignation de maisons facilement reconnaissables aujourd'hui. Il signale diverses particularités qui distinguent ces affiches, notamment les formules placées en tête et qui, suivant les régimes, portent ces mots : « De par Sa Majesté l'Empereur et Roi » ou « de par le Roi, la Loi et la Justice ».

Notre collègue constate qu'à part ces formules, le langage judiciaire n'a pas changé depuis un siècle, et que ceux de nos collègues qui ont fait de la procédure retrouveraient dans ces placards le même style qui est employé de nos jours. Cependant, dans la période qui a suivi la Révolution, toutes les fois qu'il s'agit de ventes de biens dont l'origine est certaine, l'affiche a soin de spécifier « qu'il s'agit de biens patrimoniaux et qu'il y a toute sécurité pour les acquéreurs ». On peut supposer que le souvenir des ventes de biens nationaux et de l'insécurité résultant de l'origine de la propriété, les appréhensions que ces ventes avaient soulevées pour leur transmission a motivé cette explication dans les affiches.

M. Deraine signale encore un placard de 1811 dans lequel l'avoué poursuivant la vente est qualifié « Licencié es lois » au lieu de « Licencié en droit ». Le quartier de notre ville qui est appelé de nos jours les Filloirs, se trouve dénommé en 1812 sur deux placards : « les Fillois ». Il serait intéressant de rechercher laquelle des deux dénominations est exacte ; il est présumable que c'est celle de nos jours.

Toutes ces affiches, dont les caractères sont très lisibles et très nets, proviennent de l'imprimerie de M. H. Joly. M. l'abbé Guyot nous apprend que cet imprimeur était un ancien religieux qui, après la Révolution, avait embrassé cette profession ; il paraît s'en être tiré à son honneur.

La prochaine séance est fixée au 8 novembre.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Lacouloumère, Fr. Henriet, Maillard, Josse, Perthuisot, Bataille, Leroux-Vignon, Vignon, abbé Rozelet, abbé Guyot, Riomet, Chaloin, Dr Lallement et Legrand.

Membres excusés : MM. Deraine, Minouflet et Pommier.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Bulletin de l'Alliance française*, n^o 106 ;
- 2^o *Annales du Musée national de Mexico*, tome III, n^o 9 ;
- 3^o *Société archéologique de Bordeaux*, tome XXVII, fascicules 1 et 2 ;
- 4^o *Spelunca*, bulletin et mémoires de la *Société de Spéléologie*, tome VI, nos 44, 45 et 46 ;
- 5^o *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, septembre-octobre 1906 ;
- 6^o *Annales des Facultés de Droit et Lettres d'Aix*, tome II, nos 1 et 2 ;
- 7^o *La Correspondance historique et archéologique*, nos 152-153, août-septembre 1906 ;
- 8^o *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome V, n^o 75 ;
- 9^o *Bulletin de la Société Dunoise*, n^o 147 ;

10° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 218° livraison ;

11° *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, année 1906, n° 6 ;

12° *Mélanges*, par M. J. Berthelé, 1 volume, 1906.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de notre dévoué collègue, M. Gustave HENRIET, que des raisons impérieuses de santé contraignent à se démettre de ses fonctions de Trésorier. M. le Président propose à l'Assemblée de ne statuer sur cette démission qu'à la séance de décembre, espérant qu'une amélioration de son état permettra à notre collègue de revenir sur sa décision.

Décès. — M. l'abbé Guyot fait part à ses collègues d'une fâcheuse nouvelle ; il vient d'assister aux obsèques de M. l'abbé PIGNON, curé archiprêtre de Saint Quentin, le dernier des fondateurs de notre Société dont il n'avait cessé de faire partie depuis 1864, et à laquelle il s'était toujours intéressé ; l'Assemblée témoigne ses unanimes et sincères regrets de la perte de son plus ancien et fidèle collègue.

Présentations. — MM. Bataille et Deraine présentent M^{me} MENDEL comme membre correspondant ; MM. J. Henriet et Vignon présentent M. CARRÉ fils, maire de Bonnes, comme membre titulaire, en remplacement de son regretté père ; M. DE CHAMBINE est présenté par MM. J. Henriet et Guyot comme membre titulaire.

Dons. — Notre distingué collègue, M. J. BERTHELÉ, archiviste de l'Hérault, offre à la Société son dernier ouvrage, intitulé « Mélanges » et qui fait suite à celui qu'il a publié il y a deux ans sous le titre de « Enquêtes campanaires ». Il est consacré à la campanographie ancienne et moderne, aux recherches sur les cloches et les fondeurs d'autrefois et d'aujourd'hui ; il contient en outre des études sur l'épigraphie gallo romaine, la sculpture et l'architecture médiévales.

C'est une œuvre consciencieuse et qui doit intéresser ceux mêmes que la campanographie n'enthousiasme pas.

M. L'ABBÉ GUYOT. — Notice sur Mgr Deramecourt. — Mgr Deramecourt qui fut durant huit ans évêque de Soissons, est décédé le 16 septembre dernier. Il était membre d'honneur de notre Société et c'est à ce titre que M. l'abbé Guyot, doyen de Fère en Tardenois (par la seule volonté de Mgr Deramecourt), lui consacre un article nécrologique.

Il rappelle brièvement les goûts et la vocation de Mgr Deramecourt pour les études historiques ; il énumère les principaux ouvrages et en particulier les quatre volumes de l'Histoire du Diocèse d'Arras qui ont conduit leur auteur à la présidence de l'Académie d'Arras. A Soissons il se fit un plaisir de connaître tout le passé de notre vieux diocèse ; il créa un dépôt des archives ; il conseilla à ses prêtres la monographie de leurs paroisses. Il aurait désiré que la France soit la première nation dans l'étude des archives du Vatican. Ardent patriote et homme de Dieu, Mgr Deramecourt a vécu — et il est mort — pour l'Église et pour la France. Ce fut un grand évêque.

M. J. HENRIET. — Notice sur M. Carré. — M. le Président retrace en quelques lignes émues la vie si bien remplie de notre regretté collègue, M. Carré, maire d'Épieds, enlevé brusquement à l'affection de ses concitoyens. Membre titulaire de notre Société pendant vingt deux ans, M. Carré s'intéressa toujours à nos travaux, s'efforçant tout récemment encore de lui être utile, soit à l'occasion de la souscription organisée par notre Société en faveur de la restauration de l'église de Mézy, soit dernièrement en nous faisant parvenir des documents sur la commune de Bézu Saint-Germain. Plusieurs de nos collègues ont tenu à honneur de rendre les derniers devoirs à cet homme de bien sur la tombe duquel M. Jules Henriet a prononcé un discours d'adieu.

M. J. HENRIET. — Notice sur les Ouvrages de MM. Lacouloumère et Baudouin. — M. Lacouloumère, notre distingué collègue, a offert à la Société trois mémoires sur les découvertes qu'il a faites récemment dans la Vendée maritime, avec M. Marcel Baudouin. M. le Président donne lecture d'un résumé analytique de ces trois mémoires qui présentent un réel intérêt au point de vue de la préhistoire et de l'époque gallo romaine, notamment celui qui a trait au « Polissoir de Saint-Vincent-sur Jard ».

M. DERAINE. — Note sur un Jeton. — M. Deraine a bien voulu se charger d'examiner le jeton présenté à la séance du mois d'août et dont l'inscription du revers pouvait donner lieu à des interprétations diverses. Notre collègue nous en donne une explication très documentée qui reçoit l'approbation et les vives félicitations de l'Assemblée.

M. RIOMET. — Cloches du Canton de Condé-en-Brie. — Notre infatigable collègue, M. Riomet, continue le cours de ses explorations des clochers de l'arrondissement. Après ceux du canton de Fère-en-Tardenois, ceux du canton de Condé. Il nous rend compte, avec beaucoup d'humour, de ces recherches qui ne sont pas sans présenter quelques ennuis, voire quelques dangers. Il nous lit la première partie de son travail qui concerne les cloches de Marchais-en-Brie, La Celle, Condé en-Brie, Mézy, Montlevon, Jaulgonne, Barzy, Celles les-Condé, Reuilly, Pargny, Saint Agnan, Saint-Eugène, Courtemont, Passy, Tréloup et Chartèves.

La prochaine séance est fixée au 6 décembre. ♦

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Lacouloumère, Maillard, Mutel, Leroux-Vignon, Frémont, Bataille, Vignon, Perthuisot et Legrand.

Absents excusés : MM. l'abbé Guyot, Deraine, F. Henriet et Minouflet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

- 1^o *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome XX, année 1906, livraisons 1 et 2;
- 2^o *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, n^o 185 ;
- 3^o *Bulletin de l'Université de Lille*, année 1906, n^o 3 ;
- 4^o *Bulletin de la Société d'Études d'Avallon*, 46^e année, 1905 ;
- 5^o *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, 1906, nos 15 et 16 ;
- 6^o *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, novembre 1906, tome III, n^o 5 ;
- 7^o *Bulletin de la Société d'Études historiques et scientifiques de l'Oise*, tome I, année 1905 ;

- 8^o *Annales du Musée national de Mexico*, tome III, n^o 9 ;
9^o Séances du Conseil général de l'Aisne, session d'août 1906 ;
10^o *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XXX, 1904-1905 ;
11^o *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2^e et 3^e trimestres de 1906 ;
12^o Envoi de M. le Dr Corlieu :
1. Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Charly ;
 2. Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Crouttes ;
 3. Carte du gouvernement général de Champagne ;
 4. Cartes des départements de l'Aisne et de la Marne en 1790 ;
 5. Vue des restes de la ferme de Franjeallé en 1831, dessin de Delétain ;
 6. La porte de la Barre, à Château-Thierry, lithographie de Delétain ;
 7. Pierre tombale de Gautier, de Château-Thierry, gravure de Ad. Varin.

Correspondance. — M. le chanoine LEMAIRE adresse ses remerciements pour sa nomination de membre honoraire.

M. le Président de la Société d'Études historiques et scientifiques de l'Oise offre le premier volume des publications de cette Société en demandant l'échange avec les nôtres ; cette demande est accueillie favorablement ; avis en sera donné par le Secrétaire.

Incident Brisson. — Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président signale un article de M. Adolphe Brisson paru le 18 novembre dans les « Annales politiques et littéraires ».

Cet article a pour objet d'annoncer la prochaine formation d'un comité ayant pour but d'élever à Château Thierry une statue en bronze de La Fontaine, œuvre à laquelle M. Brisson promet son concours absolu, avec la pensée de provoquer ainsi un pèlerinage littéraire à notre immortel fabuliste.

Tous ses amis et ses compatriotes applaudiront à ce projet, et dès à présent nous formons des vœux ardents pour sa réalisation et nous sommes reconnaissants à M. Brisson de son appui.

Mais il est regrettable qu'en rendant compte de sa visite à la maison natale de La Fontaine, il ait cru devoir y ajouter des constatations erronées et des appréciations désobligeantes relatives tant au musée en formation qu'à la Société historique et archéologique de Château Thierry qui y est installée en vertu d'une stipulation arrêtée lors de la cession par elle faite à la Ville de Château-Thierry de la maison qu'elle avait acquise pour la conserver dans son état primitif. La valeur de l'auteur de l'article et son renom mérité donnent d'autant plus de poids à ses critiques que l'on peut être entraîné à croire exactes, sans toutefois qu'il en résulte un profit quelconque pour la réalisation du but projeté.

M. Lacouloumère demande la parole pour affirmer que M. Brisson, admis à visiter la maison, n'a fait qu'user de son droit en constatant l'état du Musée et de la Société qui y étaient installés et qu'il n'a rendu compte que de ce que tout le monde avait pu voir comme lui ; il ajoute que ses critiques ne visent pas la Société à laquelle il a d'ailleurs adressé un mot aimable, et que quant aux inexactitudes signalées, il était puéril de les relever.

M. le Président ne partage pas l'opinion de M. Lacouloumère. Suivant lui, lorsqu'un étranger est admis à visiter un immeuble, soit à raison d'un intérêt historique, soit parce qu'il est à vendre ou à louer, soit pour tout autre motif, ses investigations ne doivent pas s'étendre aux objets appartenant à des tiers — ce qui constituerait une indiscretion — et qu'il a encore moins le droit d'en faire une relation publique, surtout d'une manière inexacte et malveillante, ce qui constituerait une inconvenance. Il constate que la Société qui occupe légalement une partie de la maison constitue une Société privée qui doit rester à l'abri des critiques de ceux qui y sont étrangers, et que la Société se verra désormais

dans la nécessité de remettre en vigueur le règlement qui en interdit la visite sans autorisation et qui était tombé en désuétude, aucun abus n'ayant été signalé jusqu'à ce jour.

M. le Président déclare d'ailleurs s'en rapporter à l'appréciation de ses collègues sur l'ensemble de l'article.

Un membre dit qu'il est abonné aux Annales et qu'il lit toujours avec intérêt les articles de M. Brisson dont il apprécie le talent ainsi que le caractère, et qu'il a été d'autant plus surpris des termes de l'article en ce qui concerne la Société.

Plusieurs membres ont apporté le numéro des Annales dans l'intention de formuler des observations analogues ; un de nos collègues croit que M. Brisson s'est fait plutôt l'écho de propos malveillants tenus dans un milieu hostile. Tous, d'ailleurs, considèrent qu'il est incontestable que dans son ensemble l'article est conçu dans un ton désobligeant et qu'il n'est pas possible de considérer comme de simples inexactitudes l'affirmation de constatations fausses qui tendraient à dénoncer la futilité des travaux de la Société ainsi que le désordre et l'incurie de ses membres.

M. Lacouloumère persistant dans son appréciation et les autres membres dans une opinion différente, le Président estime inutile de prolonger la discussion et déclare l'incident clos ; il dépose sur le bureau l'article incriminé et les autres documents s'y rapportant.

Nominations. — L'état de santé de notre dévoué Trésorier ne s'améliorant pas, l'Assemblée se voit, à son vif regret, dans l'obligation de procéder à son remplacement ; le Bureau propose M. LEROUX VIGNON qui veut bien accepter cette fonction et adresse ses remerciements à ses collègues.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée décerne à M. Gustave HENRIET le titre de Trésorier honoraire, voulant ainsi lui donner un témoignage de reconnaissance pour le dévouement avec lequel notre collègue a rempli ses fonctions depuis 1898.

Compte-rendu des Travaux de la Société en 1906. — M. le Président donne lecture du rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1906. Il remercie ses collègues de leur assiduité aux séances et les félicite du nombre de mémoires portés chaque mois à l'ordre du jour, travaux qui seraient sans doute plus nombreux si leur publication intégrale dans les Annales était assurée, ce qui n'est pas toujours possible, à notre grand regret. Après quelques mots rappelant l'agréable excursion faite à Reims en juin, et la réception si aimable, si cordiale par nos collègues de l'Académie de cette ville, M. J. Henriet énumère les travaux qui figureront dans les Annales de 1906 ; il termine en rappelant les pertes regrettables que la Société a faites dans le courant de l'année, constatant toutefois que de nouveaux membres sont venus remplir les vides faits dans nos rangs.

La lecture des travaux de MM. CORLIEU, MINOUFLET et LEGRAND est remise à une séance ultérieure, à cause de l'heure avancée ; néanmoins, M. le Président propose que l'insertion en soit faite dans les Annales de 1906.

La prochaine séance est fixée au 10 janvier.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1906

UN PREMIER MAITRE DE LA FONTAINE

I

M. Jeannesson, d'Oulchy-le-Château, m'a chargé de vous offrir, en son nom, une brochure qui lui a semblé intéressante pour notre Société. C'est une plaquette intitulée : *Un premier maître de La Fontaine*. Elle est l'œuvre de M. Julien Duchesne, professeur au Lycée de Rennes, qui l'a écrite et publiée en cette ville en 1887. L'auteur y étudie, avec la sagacité d'un érudit, un petit volume, in 16, perdu derrière des remparts d'in octavo, sur les rayons de la bibliothèque de Rennes. Il a eu la bonne fortune de le découvrir lors de la réorganisation de cette bibliothèque opérée à cette époque. Il s'agit d'une traduction des fables d'Esopé dont voici tout d'abord le titre curieux : « *Æsopi fabulæ, gallicæ, latinæ, græcæ, cum facillimis in contextum græcum scliis. Versio utraque nova et elaborata*, par J. Meslier. Paris, Cramoisy, rue Jacob ; aux Cigognes, 1629. » Cette édition d'Esopé est d'une extrême rareté. Les meilleurs manuels de librairie, Brunet entre autres, n'en font pas mention. M. Paul Mesnard, l'éminent biographe de La Fontaine (édition des grands écrivains de Hachette), ne paraît pas en avoir eu connaissance. On ne la trouve pas à la Bibliothèque Nationale, ou tout au moins, elle y est si profondément ensevelie qu'à

plusieurs reprises, M. Duchesne, qui l'a demandée, s'est vu retourner son Bulletin avec la fatale mention : « inconnu ». L'exemplaire, peut être unique, que possède la Bibliothèque de Rennes, provient de l'ancienne bibliothèque des Jésuites de cette ville, reversée en 1803 dans le fonds municipal. Notre regretté collègue, Emile Deltail, qui avait réuni une si prodigieuse collection des éditions des fabulistes des temps antiques et modernes, collection aujourd'hui dispersée, possédait-il le livre de Meslier ? C'est ce que son fils, Loys Deltail, iconographe distingué, que nous avons interviewé à ce sujet, n'a pu nous dire (1).

M. Julien Duchesne n'en a que plus de mérite d'avoir exhumé le livre ignoré de Meslier, et nous ne saurions trop remercier M. Jeannesson d'avoir fait hommage à notre Société de cette savante brochure ; mais avant d'entrer dans le vif de notre sujet, un mot d'abord sur le généreux donateur que nous serions heureux de compter au nombre de nos collègues. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que M. Jeannesson pense à nous. Il nous a fait parvenir, l'an dernier, des dossiers relatifs à des contestations survenues, vers 1785, entre le bailliage de Château Thierry et la Régie, contestations dont notre collègue, M. Maurice Henriot, nous a raconté les péripéties (*Annales de 1905*, p. 25).

Ancien greffier de la Justice de paix du canton d'Oulchy-le-Château, originaire de la contrée, M. Jeannesson s'est attaché au pays, et a fait de son histoire l'objet de ses lectures et de ses recherches. Appelé par ses fonctions à procéder à toutes les ventes mobilières du canton, à tous les inventaires après décès, il a pris goût à ce sport spécial que j'appellerai

(1) Lors de sa mise à la retraite, M. E. Deltail, sous-chef de bureau à l'administration centrale des Postes, offrit sa bibliothèque à la Ville de Château-Thierry, moyennant certains avantages, modestes assurément, mais que l'état des finances ne permit pas à la municipalité d'accepter. Obligé de renoncer aux satisfactions, morales surtout, qu'il espérait, M. Deltail se déprit de sa collection et la laissa s'émietter au jour le jour, au hasard de l'occasion.

« la chasse aux bibelots ». Il y apporte le sang-froid, le flair, la tenacité nécessaires pour guetter l'occasion et en profiter. Son paisible cottage est devenu un petit musée où il a recueilli toutes les épaves de la région : portraits de famille provenant des châteaux voisins, faïences anciennes trouvées sur les dressoirs vermoulus, saints de bois découverts dans des greniers, objets de tous genres : vieux livres, vieux parchemins, vieux cadres, sièges de divers styles ; tout cela disposé sobrement, judicieusement dans les diverses pièces de sa maison où j'ai passé, en son aimable compagnie, une heure charmante par un jour d'azur et de soleil.

L'homme est aussi simple que sa demeure. Il est en parfaite harmonie avec elle. Modeste, discret, net et précis dans ses explications. il est de ceux dont les gens de village disent : « il n'est pas d'un haut bruit ». Sa maison tient un peu du presbytère. C'est un séjour de paix et de silence qu'égaie un jardin à la française, soigné avec amour, car M. Jeannesson aime les fleurs, et marie volontiers les parfums de ses parterres aux relents de ses bouquins.

II

Maintenant que nous avons fait connaissance avec M. Jeannesson, je reviens à la brochure de M. Duchesne. A en croire ce dernier, le livre de Meslier aurait été destiné aux écoliers, *ad usum juventutis*. Il en voit la preuve dans la sollicitude avec laquelle il s'ingénie à épargner aux élèves les difficultés qui les détournent de l'étude du grec, au moyen de notes et scolies nombreuses ; ce qui fait supposer à M. Duchesne que Meslier a pu appartenir à la Compagnie de Jésus, tant il lui semble posséder à fond les souples et habiles traditions de leur enseignement. Ne fût-ce qu'à ce point de vue, le livre de Meslier est plein d'intérêt pour les indications qu'il donne

sur les méthodes pédagogiques de l'époque qui rompent avec les routines monotones du passé.

Sa traduction d'Esopé en est un exemple frappant. Pour saisir plus vivement l'imagination des élèves et, plus encore sans doute par une tendance naturelle de son esprit, Meslier nous donne, des œuvres du Phrygien, une reproduction aussi peu littérale que possible, libre, d'un tour très personnel, très original, en un mot, « très intelligemment inexacte » comme dit M. Duchesne. « Meslier, continue celui-ci, ne s'est pas borné à le rendre (Esopé), il l'a transformé. A un texte souvent pauvre, terne et froid, il prête sans scrupule mille traits pleins de vivacité et de couleur. Tantôt c'est un mot gai, familier, une locution populaire, tantôt un proverbe narquois dont on demanderait en vain l'équivalent à l'original ».

M. Duchesne nous fait remarquer aussi que Meslier, élargissant le thème étroit des gnomiques, substitue généralement à la froide narration des conteurs grecs, l'évocation directe des personnages de l'apologue. La fable n'est plus avec lui une simple moralité terminée invariablement par le monotone : « ο μωρος διηλεί σται ». Elle devient une scène dialoguée où Meslier ne se fait pas faute d'employer des termes de chicane, des locutions et adages populaires, — autant d'anachronismes amusants qui donnent au récit la vie et le relief.

Tout ce que nous venons de dire de Meslier, — vous l'avez déjà senti, n'est-ce pas ? — s'applique exactement à notre La Fontaine. Même bonhomie familière, même saveur gauloise, même enjouement malicieux, même goût pour les façons de dire du siècle précédent, même souci d'égayer la narration que notre grand compatriote formule en ces vers :

Une morale nue apporte de l'ennui.
Le conte fait passer le précepte avec lui.

Même parti-pris enfin de donner la parole, de mettre en action les bipèdes, quadrupèdes, quadrumanes, qui composent cette ample comédie aux cent actes divers.

Meslier et La Fontaine sont évidemment des esprits de même lignée, de même terroir, de même race. C'est pour signaler ces singulières analogies que M. Duchesne s'est livré à une comparaison minutieuse des textes d'Esopé et de Meslier d'abord et qu'il les a ingénieusement rapprochés ensuite des petits tableaux exquis, complets, que, quarante ans plus tard, dès 1668, La Fontaine tirera du thème initial d'Esopé, paré définitivement des fleurs de sa poésie.

La parenté n'est pas moins manifeste entre la prose de Meslier, tout imprégnée encore de la langue naïve du xv^e siècle et le vers libre, imagé, de La Fontaine. On en peut juger par les fables qui sont communes aux deux auteurs et sur lesquelles M. Duchesne insiste de préférence. Telles, *La Cigale et la Fourmi*, *Le Loup et la Grue* (Le Renard et la Cigogne), *La Mort et le Bûcheron*, *Le Chêne et l'Olive* (Le Chêne et le Roseau), *Le Pêcheur et le Petit Poisson*, *Le Lion et l'Ours* correspondant à l'apologue fameux « Les Voleurs et l'Âne » ; *Le Renard qui a la queue coupée*, *Le Singe et le Dauphin*, *Le Laboureur et ses Enfants*, *Le Chat et le Coq*, fable qui offre une grande analogie avec « Le Loup et l'Agneau » ; *Le Coq et les Servantes* (La Vieille et les deux Servantes), *Le Chat et les Souris*, (chez La Fontaine « Le Chat et le vieux Rat »), *Les deux Coqs*, *Le Lièvre et les Grenouilles*, *Le Coq et le Renard*.

Il nous faudrait transcrire en entier la brochure de M. Duchesne, si nous voulions relever toutes les similitudes de mots, de tournures, la commune façon de voir et de sentir qu'il se plaît à signaler entre les deux écrivains. « L'imagination, dit M. Duchesne, devance et même dépasse en « quelques traits celle de La Fontaine. Dans *La Colombe et la Fourmi*, par exemple, la colombe voyant la fourmi sur le « point de se noyer, lui jette un brin d'herbe qui lui sert à « gagner le bord :

Un brin d'herbe dans l'eau par elle étant jeté,
Ce fut un promontoire où la fourmis arrive.

Meslier dit que la fourmi s'attache au brin d'herbe *comme à*

quelque pièce de naufrage. » Ce dernier détail paraît à M. Duchesne supérieur au « promontoire » de La Fontaine.

Que conclure de ces rencontres ? Sont elles toutes fortuites ? Non. Y a-t il imitation consciente et voulue ? Encore moins. Ce qui n'est pas douteux, c'est que La Fontaine écolier eut le livre de Meslier entre les mains, sinon au Collège de Château-Thierry, où il commença ses études, du moins chez les Jésuites de Reims (1), où il les acheva. Cet ouvrage répondait trop bien aux secrètes tendances de son esprit pour qu'il n'en fit pas un de ses livres de chevet.

On ne peut donc nier la part que dut avoir Meslier dans la formation du génie de notre grand fabuliste ; mais écoutons M. Duchesne en ses conclusions. « Je ne veux aucunement, « dit il, exagérer la portée de cette influence. La Fontaine « n'avait pas besoin de Meslier pour se découvrir lui-même. « D'ailleurs sa prédilection pour nos conteurs gaulois le mit « plus tard sur la voie avec une bien autre puissance. Tou- « jours est il que La Fontaine eut en Meslier un devancier, « et, si l'on me passe le mot, UN PRÉPARATEUR. »

On ne peut résumer la question de façon plus topique. Puisqu'une heureuse circonstance a permis à M. Duchesne de faire connaître le livre oublié du pauvre professeur, il est juste de faire désormais une petite place à Meslier, à côté du glorieux disciple qui le domine de si haut.

Il me reste à vous dire quelques mots de M. Julien Duchesne. A en juger par la valeur littéraire de sa brochure, il a certainement produit d'autres ouvrages et sa carrière universitaire a dû être brillante. Nous avons voulu nous en assurer, et les renseignements que nous tenons de l'obli-

(1) Henri IV décida en 1606 la fondation d'un collège à Reims et en confia la direction aux Jésuites. Etablis d'abord dans l'ancienne maison des « écrivains », ils se fixent ensuite dans l'admirable Hôtel de Cerny, aujourd'hui hôpital général.

geance de M. Le Hir, bibliothécaire de la ville de Rennes, confirment de tous points nos suppositions.

M. Duchesne, professeur de littérature française, docteur ès lettres, membre du Conseil académique et du Conseil général des Facultés, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Rennes le 28 octobre 1892, quelques mois avant d'atteindre le cinquantenaire de son entrée dans l'Université. Nous empruntons les lignes qui suivent au discours que prononça le Recteur de l'Académie pour la rentrée solennelle des Facultés à Rennes (1892-93) :

... « Son cours public, très suivi et très goûté, a eu pour principal objet nos deux grands tragiques, Corneille et Racine. Sur ce sujet, riche sans doute, mais si souvent traité, notre collègue a su se montrer original. Il a constaté notamment un fait curieux qu'il appelait « sa petite découverte », l'influence du jeune Racine sur Corneille vieilli, et le retour de celui-ci à la tragédie de cœur qui lui avait valu ses premiers triomphes et qu'il avait eu le tort d'abandonner pour la tragédie politique. »

« Les conférences et le cours public n'étaient pas les seules occupations de M. Duchesne. Il laisse après lui des essais littéraires et poétiques. Comme littérateur, il se plaisait à certaines réhabilitations, exemple : sa défense de l'abbé Trublet contre les railleries de Voltaire. Il tendait volontiers une main secourable aux victimes de l'oubli. » C'est ce qu'il fit notamment pour Meslier, avec le fin esprit critique que nous venons d'apprécier.

FRÉDÉRIC HENRIET,

LE BANQUET LHERMITTE

Notre éminent collègue, M. Léon Lhermitte, a été élu le 28 octobre 1905 membre de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement d'Henner, décédé. Nous avons sincèrement applaudi à ce succès de notre compatriote. Notre président l'en a aussitôt félicité en son nom personnel et au nom de notre Société. Cette élection a été unanimement approuvée dans le monde de l'art, et les amis du peintre ont voulu la fêter dans un banquet offert au nouvel académicien qui eut lieu au Palais d'Orsay le dimanche 17 décembre.

Plus de deux cents convives avaient répondu à l'appel du comité organisateur, empressés de témoigner à M. Lhermitte leur sympathie pour sa personne et leur admiration pour son talent. M. Lhermitte avait à sa droite M^{me} Virginie Demont Breton (on voit que les dames n'étaient point exclues), à sa gauche, M^{me} Roty, femme du célèbre graveur en médailles, membre de l'Institut. M^{me} Lhermitte, dont on connaît la cordiale affabilité, avait à sa droite M. Carolus Duran, directeur de l'École de France à Rome, et à gauche, M. Roty. On remarquait dans l'assistance le doyen de nos paysagistes, M. Harpignies, MM. Regamey, Humbert, Guillemet, Gervex, le paysagiste Alexandre Bouché, Jean Béraud, Roll, président de la Société Nationale des Beaux Arts, Tony Robert-Fleury, président de la Société des Artistes français, l'abbé Pouilly, ancien directeur de l'École Saint-Etienne à Meaux,

le docteur Jean Lhermitte et son frère, MM. Cormon, Injalbert, Bartholomé, de Fourcaud, Adrien Demont, Hector Lemaire, David Nillet, Gardet, Tattegrain, Bouchor, etc.

Au champagne, toasts chaleureux. M. Carolus Duran ouvre le feu en déclarant en une cordiale improvisation, que le talent de Lhermitte n'avait pas besoin de la consécration officielle que l'on fêtait. Il serait à souhaiter qu'on en pût dire autant de toutes les nominations académiques.

On a applaudi une aimable allocution où M^{me} Demont-Breton rappelle le séjour que fit, cet été, M. Léon Lhermitte à Wissant. Les deux familles se rencontrèrent sur cette plage voisine de Boulogne-sur-Mer, et s'y lièrent plus intimement. C'est une page de la vie du paysagiste aux champs qui vaut d'être reproduite :

« CHER MAITRE,

« Permettez-moi d'associer aux témoignages de haute estime que vous offre le grand Paris ceux de Wissant, notre petit village maritime.

« Ce pays vous a vu, l'été dernier, planter votre parasol de peintre au bord de ses champs de blé et d'avoine, au pied de ses moulins à vent qui regardent la mer par dessus la terre. Ce que Wissant a vu en vous, ce n'est pas le grand moissonneur de succès, dont les œuvres sont connues du monde entier, ce n'est pas le triomphateur que la palme verte devait bientôt consacrer, c'est l'artiste vaillant et simple coiffé d'un chapeau de jonc et qu'une carriole rustique menait à son motif, au hameau, à la ferme qu'il avait devinés de loin, entre deux collines.

« Vous franchissiez le seuil des maisons pour surprendre dans les intérieurs badigeonné de bleu l'intimité des scènes familiales qu'éclaire un rayon de soleil filtrant par la fenêtre, le vieillard assis dans la cheminée, la jeune mère penchée

sur le berceau, douces heures de la vie des ignorés que votre pinceau immortalisait sur la toile. Et l'on vous a aimé tout de suite, parce que vous aviez toujours une bonne parole pour le vieux, un bon sourire pour l'enfant.

« Vous qui glorifiez les travailleurs de la terre, vous qui nous les montrez nobles et beaux dans leurs plus humbles labeurs, je sais qu'en ce moment de gloire vous songez avec une reconnaissance attendrie à ceux qui, inconsciemment, vous ont inspiré vos œuvres immortelles. Aussi, j'ai voulu évoquer ici leur souvenir et lever mon verre de leur part à la santé du nouveau membre de l'Institut. » •

- M^{me} Demont lut ensuite une excuse en vers de son père, M. Jules Breton, empêché pour raison de santé de se joindre à ses confrères. Voici ce douzain :

A LÉON LHERMITTE

Cher ami, je me vois, par ces brouillards si lourds,
Vrai ! le plus empêché des vieillards et des sourds !
Un médecin fâcheux m'impose sa défense.
A toi tous mes regrets pour ma docile absence ;
Qu'ils te disent combien, avec joie et sans fard,
Moi l'aîné, j'applaudis ta vaillance et ton art !
Et comme, dans mon coin, frémit ma main si tendre,
Qu'à ta main triomphante, hélas ! je ne puis tendre !
Je voudrais t'embrasser avec un juste orgueil,
Quand le Champagne mousse et fête ton fauteuil.
Mais sur mon fauteuil turc, qu'a déserté le mite,
De mon foyer, le soir, frère, je suis l'ermite !

JULES BRETON.

Paris, 17 décembre 1905.

Après de chaleureux compliments de MM. Roll et Tony Robert-Fleury, ce sont les discours de M. Le Cholleux, un

des zélés organisateurs du banquet, rénovateur des Rosati, sorte de confrérie littéraire dont le siège est à Amiens, et qui a enrôlé M. Lhermitte dans ce cénacle, et de M. Magnier, président de la Société des Francs Picards, discours tendancieux qui nous obligent à formuler des réserves en attendant une réfutation formelle. Ces orateurs ont la prétention de revendiquer notre compatriote M. Léon Lhermitte, et même notre illustre ancêtre La Fontaine pour en faire deux francs Picards. Déjà ces messieurs, au moyen de discutables subtilités historico géographiques, ont voulu nous prendre Racine. Bientôt, si nous n'y mettons bon ordre, ils picardiseront jusqu'à notre vin de Champagne. Qu'ils se contentent de leur cidre.

Ne pouvant faire que La Fontaine ne soit né à Château-Thierry, et M. Lhermitte dans un vignoble des bords de la Marne, à Mont Saint Père, ils déclarent Mont Saint Père et Château-Thierry terre picarde, comme si nos grands hommes n'appartenaient pas à la France entière ! A quoi bon ces vaines disputes qui témoignent d'un esprit particulariste étroit et puéril ? C'est malheureusement le défaut de ces groupements, utiles sans doute à certains égards, de trop tirer la couverture à soi. Puisque les Picards ont Pierre L'ermite, qu'ils nous laissent Léon Lhermitte.

J'annexe à ce compte rendu, comme pièces justificatives, et à titre d'indication, les discours de MM. Le Cholleux et Magnier. J'y joins aussi la chaleureuse harangue de M. Roll. Un autre orateur, dont je ne citerai pas le nom, a essayé de faire dévier du côté de la politique, cette fête de simple et bonne camaraderie. Les murmures de l'assistance lui ont vite fait comprendre qu'il s'était lourdement fourvoyé et l'ont obligé d'abrégé sa harangue.

C'est maintenant au tour du récipiendaire à prendre la parole. En quelques mots qui viennent du cœur, il adresse à tous ses amis, présents ou absents, un remerciement ému. Nous en donnons le texte, inédit encore, qu'il nous a exclusivement réservé.

•

« MESDAMES, MESSIEURS,
BIEN CHERS CAMARADES,

« Ce qu'il y a de meilleur, décidément, dans les bonnes choses qui nous arrivent, c'est d'assister aux touchants efforts de ceux qui nous sont dévoués pour nous prouver leur attachement.

« Je n'aurais, certes, jamais osé espérer devenir, un jour, l'objet d'une pareille fête ; mais je remercie les aimables compatriotes qui en ont pris l'initiative, car ils me procurent l'immense et pure joie d'une réunion où, malgré le nombre, je ne découvre que des figures amies.

« Comment exprimer tout ce qui me vient au cœur en présence d'un tel élan de cordialité ? Comment dire à quel point je suis touché de trouver en ce moment, confondus dans cette salle, comme ils le sont dans ma pensée, tant de confrères illustres ou modestes, mêlés aux amis de vieille ou de récente date, visiblement unis en une commune intention !

« Ah ! s'il y a dans notre difficile carrière des moments douloureux par lesquels nous avons tous passé, il en est, Dieu merci, d'autres, comme celui-ci, très rares, il est vrai, et d'autant plus précieux, où la vie semble bonne, puisqu'elle nous permet de goûter de si douces émotions !

« Que n'ai-je, pour vous remercier dignement, vous, mon cher et affectionné Carolus, vous, mes deux présidents et amis Robert Fleury et Roll, toi, mon cher Béraud, vous aussi, Messieurs Benoît Lévy, Magnier et Le Cholleux, qui m'adressez tour à tour de si chaleureuses paroles, que n'ai-je, dis-je, votre éloquence, chère Madame Demont, noble artiste, qui trouviez pour me parler tout-à-l'heure, des accents si délicieusement émus ! Croyez que je vous en demeure profondément reconnaissant !

« Permettez-moi d'envoyer un respectueux et cordial salut au maître vénéré, Jules Breton, qui, avec Millet, m'a le premier révélé la poésie des choses rustiques. Il m'a dit ses

regrets de n'être pas des nôtres, mais il se trouve heureusement représenté ici par ceux qui lui sont le plus chers.

« Salut également à Oscar Roty, un ami de plus de quarante ans, à Cormon, à Humbert, à Moyaux, à Injalbert, dont je suis fier d'être devenu, grâce à eux, le confrère à l'Institut.

« Salut encore à mon éminent ami Harpignies, le père du paysage contemporain, dont l'éternelle vaillance et le talent plus robuste et plus jeune que jamais nous remplit d'une admiration sans cesse grandissante.

« Laissez moi dire également au fils de mon plus ancien et plus sûr guide dans ma carrière, Frédéric Henriet, lequel n'a pu venir en raison de son âge, combien je lui sais gré d'être près de moi en ce moment.

« Et maintenant, merci aux camarades de jadis avec qui j'ai connu les difficultés des débuts, aux fidèles compagnons de lutte, successivement rencontrés au cours d'une route déjà longue, et dont l'affection me cause, en cet instant, une émotion que je ne saurais dissimuler.

« Merci à tous mes confrères présents, aux absents aussi qui m'ont exprimé leurs regrets, dont je voudrais pouvoir citer les noms, tous les noms célèbres ou peu connus encore ; je craindrais, en le faisant, d'en omettre même un seul ; mais je veux qu'ils sachent que la présence de chacun d'eux me cause un égal plaisir.

« Merci enfin aux amis anciens, aux amis nouveaux, connus ou inconnus, qui me donnent aujourd'hui une si éclatante marque de sympathie !

« Qu'il me soit permis pour finir, de remercier le si intelligemment dévoué rénovateur des Rosati, à qui nous devons l'organisation de cette réunion, de n'en avoir point restreint l'accès au seul élément masculin, comme il est trop souvent d'usage. Il m'est ainsi permis de vous remercier, Mesdames, d'avoir apporté tant de charme et de grâce à cette inoubliable fête de l'amitié.

« A tous et de cœur, merci ! »

Un concert d'une impeccable exécution a terminé la soirée dont chacun emporta le meilleur souvenir.

MAURICE HENRIET.

Ci après les discours prononcés le 17 décembre 1905 au banquet Lhermitte :

DISCOURS DE M. ROLL

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

MESSIEURS,

Amis et admirateurs d'un grand artiste, nous nous sommes réunis pour le fêter ce soir.

De plus éloquentes paroles que la mienne vous diront la gloire du nouvel académicien. Pour moi, je veux simplement, au nom de tous nos camarades de la Société Nationale, apporter à Lhermitte l'hommage de notre fraternelle amitié, et le tribut d'admiration dû à son œuvre saine et belle qui a ses racines au plus profond de notre terre de France.

Dès les premières heures d'étude, l'artiste a su ce qu'il voulait, et n'y a pas failli.

Etranger à l'étroitesse du snobisme, dédaigneux des manœuvres réclamières, insoucieux de savoir d'où souffle le vent, il a travaillé, — recueilli, isolé dans sa foi solide en la vie. Ainsi nous a-t-il donné le réconfortant spectacle d'un homme vraiment libre en même temps que l'exemple de l'unité la plus harmonieuse de son œuvre.

Devant certaines de ces œuvres, devant d'inoubliables dessins, nous demeurons émus, mon cher Lhermitte... Sous l'admirable technique, nous sentons vibrer le cœur et tressaillir la pensée de celui qui sait voir et aimer. La vie toujours inspire chacune des pages de votre œuvre, et c'est pourquoi cette œuvre ne passera pas.

Aux hommes de l'avenir, elle dira les joies, les peines, les espoirs de notre humanité ; elle racontera la grandeur des humbles courbés sur leur travail ; elle chantera la beauté du geste habituel aux pauvres gens, et leur renoncement et leur fraternité dans l'effort.

Et les braves gens, reconnaissants, acclameront longtemps, comme ils le font aujourd'hui avec nous, le poète que nous aimons en vous.

DISCOURS DE M. LE CHOLLEUX

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est au nom des signataires du petit papier qui vous faisait connaître notre désir de rendre à Léon Lhermitte, à l'occasion de son élection à l'Académie des Beaux Arts, un hommage sincère et chaleureux, que je prends la parole pour vous remercier d'avoir répondu à notre appel avec un tel élan de sympathie.

C'est surtout au nom des compatriotes de Lhermitte que je lui adresse ces premières félicitations publiques. Ne redoutez pas de ma part un long discours. Les Rosati ont couronné de roses Léon Lhermitte ; cela me dispense de le couvrir de fleurs. Ses confrères en art vous diront la longue série d'œuvres qui l'ont désigné au choix de ses pairs. Je n'en veux retenir qu'une.

J'ai lu quelque part que le rétable de l'agneau était plus que le chef d'œuvre d'une école et d'une race, étant le plus grand acte de foi que connaisse l'histoire de l'art et fixant les doctrines religieuses de son époque ; ainsi on dira que la foi de notre temps — ce qu'il en reste — s'est avérée dans le geste qui rapproche la divinité du peuple. Lhermitte l'a écrit sur une toile magistrale : Jésus chassé des palais et des hôtels bourgeois, Jésus va chez les humbles, ces humbles qui peuvent être les ouvriers des villes, les marchands des halles ou les travailleurs de la terre.

Ah ! ceux-là surtout, Lhermitte les aime ; il a suivi tous les détails, tous les instants de leur existence et dans de nombreux chefs-d'œuvre il nous les a montrés peinant sur la glèbe ou se revivifiant après le labeur dans l'air et dans la lumière des champs.

La plus haute autorité que nous ayons actuellement en France dans le domaine des Beaux-Arts donnait tout récemment dans le chef-lieu de notre Picardie cette définition officielle : « L'art est une sensation vers l'infini qui ne se développe qu'avec l'amour de la liberté. »

Et qui plus que Lhermitte possède cet amour, qui le fait fuir les obligations mondaines aux premiers effluves printaniers, pour retrouver au pays natal cette liberté qui engendre la sensation vers l'infini ? Peut être n'est ce pas tout à fait de la liberté des champs que M. Dujardin Beaumetz a voulu parler : le langage des discours ministériels n'est pas le langage des ateliers !

D'ailleurs, quelle que soit la définition de l'art et de l'artiste, dont nous possédions déjà une jolie collection, vous me permettrez de dire que Léon Lhermitte répond à toutes. Et il suffira pour nous comprendre d'affirmer qu'il est un véritable artiste, un grand artiste, puisque vous vous êtes réunis si nombreux pour lui témoigner et votre affection et votre admiration.

Et c'est pour que vous puissiez lui dire les raisons de ces sentiments que nous vous avons conviés à fêter la nouvelle étape de cette brillante carrière. Je suis heureux d'être le premier à porter la santé de Léon Lhermitte, membre de l'Institut.

DISCOURS DE M. MAGNIER

Je viens vous apporter, Maître, au nom de ceux que je représente ici, un hommage qui, pour modeste qu'il soit, n'en sera pas moins cher à votre cœur, car il évoquera le souvenir de votre pays natal et de votre clocher.

Dans ce grand Paris, où se donnent rendez-vous toutes les provinces de France, et où se consacrent tous les talents et toutes les gloires, les associations provinciales, qui se font un devoir de soutenir les jeunes combattants, se font aussi une joie de saluer les vainqueurs couronnés par le succès. Le vôtre a été particulièrement sensible à la Société amicale des Francs Picards à Paris, et voilà pourquoi j'ai été chargé, comme son président, de venir, entouré de plusieurs de ses membres, que vous voyez près de moi, vous apporter le tribut de notre admiration et de nos louanges.

Mont Saint-Père, votre charmant pays, est revendiqué par nous comme terre picarde. Il n'est pas loin de Château-Thierry, dont le nom évoque le souvenir d'un grand picard qui, lui aussi, a su peindre magistralement les paysans, bien qu'il ne se servit pas d'un pinceau. C'était La Fontaine.

Comme le grand poète fabuliste, vous aimez les humbles. Des hauteurs de Mont Saint Père, en jetant un regard sur nos plaines, vous avez su discerner les scènes de notre vie picarde aux champs, dans tout leur recueillement, dans toute leur poésie et, avec vos chef-d'œuvre, vous leur avez fait faire le tour du monde. Nous vous en sommes reconnaissants et nous venons vous en remercier.

Il doit être bien doux, Maître, quand par le travail et par la passion de son art on a conquis la maîtrise et atteint les cimes, de s'arrêter un peu pour jeter un regard sur la pente que l'on a gravie et de mesurer, par là, toute la hauteur de son succès.

D'en bas, de cette plaine picarde dont je parlais tout-à-l'heure, montent vers vous les acclamations dont je vous apporte l'écho, et je les résume toutes en levant mon verre en l'honneur du grand peintre picard Lhermitte et de la province qu'il honore.

LA BASOCHE DE CHATEAU-THIERRY

ORIGINE DE CETTE CLÉRICATURE

La Basoche de Château Thierry serait, au dire de plusieurs historiens, une des plus anciennes communautés de clercs laïques de France. Son origine remonterait au XIII^e siècle et précéderait de quelques années les réformes accomplies par Saint Louis dans l'administration de la justice.

Déjà, pendant la minorité de son fils, Blanche de Castille avait entrepris de restreindre la puissance des tribunaux ecclésiastiques qui, en toutes circonstances, ne se faisaient point faute d'usurper sur les attributions des justices royale et seigneuriale. Elle crut pouvoir y arriver — et elle y réussit dans une certaine mesure — en opposant aux gens du clergé (*clerici*) des corporations de clercs laïques (*laïci*) destinées à assurer le recrutement des fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif. A cette époque, et pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, les tribunaux ecclésiastiques qui avaient reçu le nom de *cours de chrétienté* ou *d'église* jouissaient d'une assez grande popularité. A vouloir les déposséder brusquement du terrain qu'ils avaient mis tant de patience et d'habileté à conquérir dans le domaine des affaires litigieuses on risquait fort d'irriter l'opinion

publique et de la tourner contre soi. Blanche de Castille, esprit prudent et fin, n'eut aucune peine à le comprendre et se contenta de jeter les bases d'une vaste concurrence.

Comme il était indispensable que les clercs fissent de solides études de droit pour devenir aptes à occuper les offices de judicature et soutenir la lutte avec avantage contre les hommes d'église, la reine stimula leur ardeur au travail par la concession de privilèges qui, nous le verrons bientôt, se recommandaient beaucoup moins par leur importance que par leur originalité.

*
* *

Cette première version touchant l'origine de la Basoche de Château Thierry a trouvé quelques contradicteurs, au nombre desquels l'abbé Poquet, auteur de l'histoire de cette ville. D'aucuns prétendent, sans pouvoir cependant invoquer à l'appui de leur thèse une preuve historique bien certaine, qu'on doit attribuer la fondation de cette cléricature à Blanche d'Artois, nièce de Saint Louis, reine de Navarre, comtesse douairière de Bric et de Champagne.

D'autre part, certains procès verbaux commémoratifs des fêtes que les basochiens avaient coutume de célébrer deux fois l'an, renferment ces mots : « *En souvenir de notre glorieuse fondatrice et bienfaitrice la reine Jeanne...* » Dans d'autres, nous lisons : « *En souvenir de notre glorieuse fondatrice et bienfaitrice, la reine Blanche de Castille...* » Plusieurs enfin, évoquent, au même titre, la mémoire de *Blanche d'Artois*.

Si l'on veut bien se rappeler que les chartes constitutives de privilèges octroyés par l'autorité royale à une ville ou à une corporation ont été, maintes fois, au cours des siècles, confirmées par cette même autorité, voire même enrichies par elle de nouveaux droits, on aura, je pense, l'explication

de ce qui n'est contradictoire qu'en apparence, dans les formules employées par les clercs de Château Thierry pour témoigner leur gratitude à ces trois souveraines qui sont, dans l'ordre chronologique : Blanche de Castille, Blanche d'Artois et Jeann de Navarre, épouse de Philippe le Bel.

J'ajouterai que les basochiens se réunissaient, pour discuter les intérêts de la communauté, dans une des salles de l'hôtellerie de la *Fleur de Lys* (1), située rue d'Angoulême (aujourd'hui Grande Rue), à Château-Thierry, salle connue depuis un temps immémorial, sous le nom de *Chambre de Saint-Louis*. Enfin, la plus importante et la plus belle de leurs fêtes avait été consacrée à la mémoire de Blanche de Castille. Si ces raisons ne justifient pas entièrement mes préférences pour la première et la plus accréditée des deux légendes, elles suffisent, je crois, à les expliquer.

* * *

Comme toutes les corporations, la Basoche de Château Thierry avait ses armoiries : *un écu surmonté d'une couronne avec, au centre de son champ qui était d'azur, deux plumes d'oie (symbole de la pensée et de la science) entre croisées, cotoyées de deux fleurs de lys d'or, et une troisième fleur de lys d'or en pointe de l'écu*. Les sceau et timbre de la communauté reproduisaient ces armes avec, en plus, cette inscription de l'exergue : *Basoche royale de Chaury* (abréviation de Château-Thierry).

Son illustre origine la dispensait de toute tutelle corporative. Elle n'était tenue d'obéir qu'à ses règlements. Il n'en

(1) Cet hôtel fut démoli en 1770 et la Basoche transporta son siège à l'auberge du *Soleil d'Or*, rue du Château. La Chambre de Saint Louis occupait, à la *Fleur de Lys*, le premier étage d'un bâtiment donnant sur la cour.

était pas de même de la plupart des cléricatures de province qui, formées avec la Basoche du Palais — la plus importante des deux basoches parisiennes — ne pouvaient fonctionner que sous la surveillance et le contrôle de cette dernière.

Cette liberté d'action fut, peut-être, la cause principale de sa longévité.

« Jusqu'à l'époque toute récente de sa dissolution, dit M. Lucien Genty, la cléricature de Château-Thierry fut aussi fidèlement attachée à sa charte que respectueuse des fortes traditions du passé. »

COMPOSITION DE LA BASOCHE — SES ATTRIBUTIONS SES TRAVAUX

Les plus anciens et les plus instructifs documents que la *Société archéologique de Château-Thierry* possède sur cette intéressante corporation sont des registres de délibérations portant les dates de 1765, 1769, 1770 et 1780. Ces vieux papiers, très aisément déchiffrables, nous renseignent d'une façon pour ainsi dire complète sur son organisation, son fonctionnement, sa discipline, ses privilèges et ses distractions.

Au XVIII^e siècle, la Basoche se composait de tous les clerks de l'ordre civil, judiciaire et administratif du bailliage. En solliciter l'accès constituait une obligation pour tout nouveau stagiaire. Quiconque prétendait s'en affranchir encourait une amende de six livres et perdait en même temps la confiance et l'estime de ses camarades.

Le droit d'admission avait été fixé à 3 livres, 4 sols. Les fils de praticiens ne payaient que moitié. On exigeait aussi du récipiendaire qu'il prêtât serment dans la forme suivante : « *Je jure de me bien et fidèlement conduire et comporter au devers des charges que j'exercerai, d'observer ponctuellement les règlements faits par mon dit sieur le lieutenant général et par nos anciens prévôts et autres.* »

La Basoche pouvait connaître des différends qui survenaient entre clercs, comme aussi de ceux qui éclataient entre clercs et particuliers, punir de l'amende toute infraction commise par les premiers aux règlements de la corporation et aux ordonnances du lieutenant général du bailliage. Ce dernier se chargeait de l'exécution des sentences qu'elle prononçait.

A la suite des audiences réelles qui se tenaient, chaque samedi, en l'*Auditoire royal* (1), nos clercs abordaient l'étude des questions les plus compliquées et les plus ardues de législation et de jurisprudence. Souvent même il leur arrivait d'imaginer une cause et d'en déterminer les circonstances ; puis ils l'instruisaient, la plaidaient et la jugeaient tout comme eut fait un véritable tribunal, De ces exercices, maintes fois répétés, leur instruction professionnelle tirait grand profit.

LES FÊTES DE LA BASOCHE

Nous avons dit, en commençant, qu'en même temps qu'elle délivrait à cette cléricature sa charte de constitution, Blanche de Castille lui accordait un certain nombre de privilèges. Ceux-ci furent le prétexte ou plutôt la cause de réjouissances publiques dont Château Thierry garde toujours le joyeux souvenir.

LA FÊTE DES ROIS

Il existe, tout au bout de la rue Saint-Martin (autrefois, rue du Vivier Saint Martin), un moulin qui porte encore de nos jours, le nom de Moulin du Roy.

(1) L'auditoire royal était situé place du Marché.

C'est là que, tous les ans, la veille de l'Épiphanie, les Basochiens avaient coutume de se rendre en corps pour requérir du fermier un gâteau d'un bichet (1) de fleur de farine pétrie avec beurre, œufs et sel à suffisance et du poids de 75 à 85 livres.

En examinant avec soin les registres mentionnés plus haut, j'ai vu que le *Moulin de dessus le Pont de Marne* avait été frappé d'une semblable redevance et recevait, lui aussi, tous les ans et le même jour, la visite intéressée des clercs de la ville. Le fait paraît avoir échappé à nos historiens locaux : je n'en ai pas trouvé trace dans leurs écrits.

Le cérémonial obligatoire dont s'entourait la remise non moins obligatoire des deux gâteaux avait un côté pittoresque aussi curieux que distrayant. La description en a été faite par un avoué de Château Thierry, M^e Lavallée, dans le *Courrier des Tribunaux* du 27 décembre 1828. Je la reprendrai pour mon compte en y ajoutant quelques détails inédits.

Donc, la veille de l'Épiphanie, le prévôt — on dirait aujourd'hui le président — de la Basoche, accompagné du lieutenant et du procureur du roi, deux personnages revêtus, après lui, des plus hautes dignités, se rendait, dans la matinée, chez le lieutenant général du bailliage afin d'obtenir l'autorisation de faire battre la caisse et de *vaquer aux préparatifs de la fête des rois*. Il n'y a pas d'exemple que cette autorisation ait été refusée ; l'usage voulait même que le lieutenant général, comme marque d'estime et de sympathie, les retint, tous les trois, à sa table.

Durant l'après dîner du même jour, des tambours parcouraient trois fois la ville, à une heure d'intervalle, faisant au prévôt l'honneur de leurs premières batteries et les exécutant devant sa porte.

Aux derniers roulements de la caisse, les officiers compo-

(1) Le bichet est une ancienne mesure locale, il équivalait à environ 25 litres.

sant le bureau de la Basoche, c'est à-dire le prévôt, le lieutenant, le procureur du roi, les conseillers-avocats, le trésorier-greffier et les huissiers, devaient se rendre en toute hâte, disent les règlements, et revêtus du costume officiel, à la Chambre de Saint-Louis, *séante en la maison où pend pour enseigne la Fleur de Lys d'or*, afin de prendre telles dispositions qu'ils jugeraient utiles concernant l'ordre et la marche du cortège qui allait se former.

Consignées, séance tenante, par le greffier sur le grand registre, ces dispositions devaient être strictement observées, tant que durait la cérémonie, sous les peines suivantes : exclusion temporaire de tout officier qui s'obstinait à vouloir occuper parmi ses compagnons, un rang que son grade ne lui conférait pas : amende simple que le taux variait de dix à trente sols, *ad nutum præpositi*, c'est-à-dire, à la volonté du prévôt, contre tout basochien, gradé ou non, dont la tenue et le langage offusquaient les bonnes mœurs.

On ne badinait pas avec les règlements.

Cependant que les dignitaires de l'ordre procédaient, suivant l'usage et toutes portes closes, à l'accomplissement de ces formalités, en bas, dans la cour de l'hôtel, le menu fretin de la corporation, apprentis, petits clercs ou *béjaunes*, s'agitait joyeusement en compagnie de joueurs de violon, de fifres et de vielles, de forts de la halle, de porteurs de falots et de torches goudronnées, tous gens dont on avait loué les services pour la circonstance.

Puis, dès que cinq heures sonnaient à l'horloge de la vieille tour Saint Jacques, le prévôt donnait le signal du départ et nos basochiens, drapeau et musique en tête, encadrés des porteurs de torches et des forts de la halle, suivis d'une foule de jeunes gens, de jeunes filles et de gamins, quittaient la Fleur-de-Lys et se dirigeaient par la porte Saint Crépin, les rues Saint Crépin et Saint Martin, vers la ferme du moulin du roi.

La réception, il faut bien le dire, n'y était pas toujours des plus cordiales de la part du meunier. Cette petite fête le

laissait d'autant plus froid qu'elle s'accomplissait au détriment de sa meilleure farine et des plus beaux œufs de son poulailler (1).

Quant à la meunière, elle ne boudait guère qu'en apparence, ... pour faire comme son homme et ne pas trop éveiller sa jalousie, lorsqu'émue et rougissante, elle tendait la joue au baiser du prévôt de la Basoche. Payer d'un gâteau l'honneur et le plaisir d'être embrassée par un personnage de cette importance ne lui semblait pas d'un prix exagéré.

Pour peu qu'elle fût jeune et jolie, on comprend fort bien que le prévôt mit une certaine ardeur à remplir cette délicate et agréable formalité.

— « Mâtin ! fit, un jour, observer quelque mauvais plaisant de l'assistance, ... meunier, mon ami, je crois qu'on embrasse ta femme !

— « Ce n'est pas cela qui est le pire, repartit aussitôt le meunier, les joues de ma femme me restent, mais ma farine s'en va ! »

Un Champenois ne pouvait trouver mieux. L'anecdote est-elle authentique ?... je n'oserais l'affirmer.

Le lieutenant, de son côté, adressait au mari quelques paroles flatteuses et le remerciait, au nom de ses camarades, de la façon tout à fait *aimable* avec laquelle il pratiquait l'hospitalité. Puis, du seuil de la porte, le procureur du roi invitait la foule à pénétrer dans la grande salle du moulin où les violons, déjà installés sur une estrade, attaquaient les premiers airs d'un quadrille. Le prévôt ouvrait le bal avec la meunière et, pendant une heure, toute la jeunesse du pays s'en donnait à cœur joie.

Les danses terminées, le meunier remettait aux clercs le gâteau traditionnel et ceux-ci offraient, en échange, à sa femme, une demi livre de fins dragées. Deux des forts de la

(1) Tout gâteau jugé de qualité inférieure, après expertise, était renvoyé au meunier qui, pour s'éviter les frais d'une poursuite ainsi qu'une condamnation certaine, s'empressait d'en fabriquer et livrer un autre.

halle dont le large chapeau gris avait été orné de rubans et couronné de houx, s'emparaient alors du gâteau et le cortège, sur l'ordre du prévôt, se reformait dans la cour du moulin.

On se transportait ensuite chez le meunier « de dessus le Pont de Marne » où, à part le bal que l'exiguïté du logis rendait impossible, et qui était remplacé par une sérénade et par des chants, la cérémonie précédente se renouvelait.

Les clercs regagnaient enfin la Fleur de Lys par la rue Saint Jacques et le carrefour du Beau Richard et les deux gâteaux étaient déposés dans la chambre de Saint Louis.

Le lendemain, la Basoche se réunissait de nouveau, vers les deux heures de relevée, pour aller offrir une part du gâteau des rois aux personnes notables de la ville, en commençant par le lieutenant général. Aux dames et aux jeunes filles rencontrées chemin faisant, une mode galante assez ancienne exigeait qu'on présentât avec force compliments, des sacs de bonbons et de dragées.

Le soir, grand festin à la Fleur de Lys, sous la présidence du prévôt. Les officiers devaient donner l'exemple de la sobriété. Si l'un d'eux, l'esprit échauffé par de trop copieuses libations, s'oubliait au point de blasphémer ou de manquer de respect à ses camarades, le prévôt ordonnait qu'il quittât aussitôt la table et ne reparût plus de la soirée. On lui infligeait, en outre, une amende de dix sols.

Quand le repas se prolongeait, les règlements permettaient aux clercs logés *extra muros* de passer la nuit à l'hôtel, à la condition *qu'ils se comportassent sagement envers les domestiques et toutes autres personnes.*

LA FÊTE DE LA REINE BLANCHE

Blanche de Castille avait prévu que les fêtes organisées en son honneur coûteraient fort cher aux basochiens dont la communauté ne disposerait jamais de revenus bien consi-

dérables. Elle s'était dit, sans doute, que, malgré tout le respect dont ils entoureraient sa mémoire, les successeurs de Saint Louis pourraient bien n'attacher qu'un intérêt médiocre à la prospérité de l'institution qu'elle avait fondée et cesser de lui venir en aide. Finalement, elle trouva plus simple, sinon plus juste, en tous cas moins onéreux pour la cassette royale, de faire supporter par les fermiers de la Brie Champenoise les frais de réjouissances appelées à devenir d'autant plus vite populaires, — la reine le pensait du moins, — que les fêtes ayant un caractère exclusivement laïque étaient, pour ainsi dire, inconnues dans la région.

Elle accorda donc aux clercs de Château Thierry le droit de percevoir une somme de cinq sols sur chaque sac de blé qui se vendait à la halle de cette ville, depuis le jour de l'Épiphanie jusqu'au Mardi Gras. Nos fermiers de se récrier aussitôt, cela va de soi, et de protester avec énergie contre cette nouvelle et injustifiable aggravation de leurs charges. Naturellement on demeura sourd à leurs protestations et à leurs cris, aussi leur fureur se tourna t elle contre la Basoche... sans qu'ils osassent pourtant la lui manifester de façon trop ouverte, à cause de la toute puissance de ses protecteurs : « Le peuple chante, il paiera », a dit Mazarin. Eux, les pauvres, commençaient par payer et se cachaient presque pour chanter :

Si j'avais cinq sous vaillans (1)
J'achèterais un âne,
Âne à paniers, mannequins,
Pour mener les basochiens
Au diable, au diable, au diable.

Ce n'est, paraît il, qu'à la Révolution que ce droit fut aboli. Jusqu'à cette époque, les clercs le perceurent très régulièrement deux fois la semaine, à la halle de Château Thierry.

(1) GENTY. *La Basoche notariale*.

Les fermiers leur remettaient cinq sous par sac de blé vendu, et recevaient, en échange, cinq dragées, à titre de quittance. Si l'un d'eux refusait de payer le droit — cela n'arriva pas souvent — le trésorier ordonnait aussitôt qu'on le dépouillât d'une partie de ses vêtements, lesquels étaient ensuite déposés chez le lieutenant-général.

Les fonds recueillis de cette manière par la Basoche couvrirent toujours très amplement les frais de la cérémonie du Mardi Gras dont il me reste à vous entretenir. Qu'on me permette ici d'emprunter les passages les plus intéressants d'un récit très fidèle de cette fête dû à la plume de notre concitoyen Lavallée :

« Celui d'entre les clercs, dit-il, dont la figure, la taille, les manières peuvent le plus facilement se prêter à ce déguisement, est habillé en femme ; on lui donne, autant que possible, le costume que les dames portaient du temps de saint Louis, dont il doit représenter la mère. Ainsi vêtu, une couronne sur la tête et le sceptre en main, on le hisse sur une haquenée blanche ; il est accompagné de pages et d'écuyers habillés comme au XIII^e siècle ; enfin, les basochiens, la cravate noire, le gilet blanc, l'épée au côté, avec le plumet rouge et la branche de houx (1), musique en tête, tous à cheval, forment son escorte. Cette cavalcade se rend chez le président du tribunal où elle trouve ordinairement un déjeuner composé de pâtisserie ; elle parcourt ensuite les villages de Nogentel, de Chézy, d'Essômes et par chaque moulin, les clercs réclament *une poule vive, grasse et en plumes* ; redevance établie en leur faveur par la reine Blanche.

« On rappelle que naguère, un meunier de Chézy s'étant refusé au paiement de ce tribut, fut enfermé avec sa femme et ses enfants dans son poulailler, que dans cette position, il

(1) La branche de houx est le symbole de la devise de Château-Thierry :
« Nul ne s'y frotte. »

Les basochiens portaient aussi, nouée sur l'épaule, une aiguillette cerise. Seul, le prévôt avait, sur la poitrine, une écharpe blanche.

capitula et que la poule réclamée fut le prix de la rançon. Mais la Basoche, pour assurer son paiement, n'employa pas toujours des moyens si expéditifs : les voûtes du palais ont souvent retenti de ses réclamations.

« Dans presque tous les titres de propriété des moulins des environs de Château-Thierry, nous retrouvons cette charge imposée aux meuniers. »

Pour compléter cette relation, j'ajouterai que le curé de Nogentel, petite commune des environs de Château Thierry, était tenu lui même de livrer aux clercs, le jour du Mardi-Gras : 1^o un jambon de derrière pesant dix livres ; 2^o un pain de brassé ; 3^o un fromage mou.

Leur recette emplumée suspendue à l'arçon de la selle, plus guillerets encore qu'au départ, grâce aux pampres de Luqui (1), nos jeunes cavaliers regagnaient la ville dont ils parcouraient les rues principales, échangeant avec la foule force quolibets et plaisanteries qui, pour n'être pas toujours de très bon aloi, leur valaient, de la part du prévôt, de fréquents et sévères rappels à la correction. Ayant, un soir de Mardi Gras, rencontré certain moine de l'ordre des Minimes, remarquable par la taille et l'embonpoint, on raconte qu'un basochien se permit de lui décocher cette boutade, dans la langue de Cicéron : « *Maxime, Maxime, tu semper Minimus eris.* » Cela n'était pas bien méchant ! Mais le moine se fâcha, poursuivit l'irrévérencieux devant le tribunal de la Basoche et le fit condamner par ses pairs à trois livres d'amende...

On montait ensuite au château, car il était d'usage que le prévôt et les officiers présentassent leurs hommages au Seigneur — jadis haut justicier — et à sa famille. Après avoir fait, en chantant, trois fois le tour de la pièce d'eau principale, la cavalcade redescendait à la Fleur de Lys où la fête se terminait, comme la précédente, par un banquet des plus

(1) Petit cru des environs de Château Thierry, très en renom il y a deux siècles.

soignés, sous la présidence du personnage qui figurait la reine Blanche et à qui, pour cette raison, revenaient tous les honneurs de la journée. Fût il le dernier des clercs, il avait, durant toute la fête, le pas sur le prévôt qui ne pouvait se permettre, sans son assentiment, d'infliger la moindre amende à ses subordonnés.

LA FIN DE LA BASOCHE

De tous les privilèges que la Monarchie lui avait accordés, la Révolution ne laissa subsister — sans doute à titre de souvenir — que la redevance du gâteau des rois.

Un peu plus tard, par suite d'une transaction intervenue le 13 nivôse an XII (6 janvier 1804) et enregistrée le 18 décembre 1813, entre M. Gardet, propriétaire du moulin du Roy et MM. les Clercs de Château Thierry, le poids du dit gâteau fut réduit de moitié.

L'impôt sur le blé ayant été supprimé et les poules n'étant plus exigibles, la fête du Mardi Gras que la Basoche célébrait encore, mais à ses frais, perdit un peu plus, tous les ans, de son entrain et de son éclat.

En même temps que les redevances imposées à son profit aux meuniers de la ville et des villages voisins, notre cléricature avait perdu toutes prérogatives en matière de juridiction. Elle n'existait plus comme tribunal et ne se distinguait des autres sociétés locales que par l'objet de ses réunions et le caractère professionnel de ses membres. Jusqu'en 1835, on la voit se traîner péniblement comme un malade dont on dit qu'il n'est plus que l'ombre de lui même. Les plus zélés d'entre ses adhérents essaient de réagir, par l'organisation de conférences et de plaidoiries, à jours fixes, sur causes fictives, contre l'indifférence qui la mine et dont elle meurt; efforts superflus, les conférences ne réunissent qu'un petit

nombre d'auditeurs, la plupart étrangers à la profession et les plaideurs ne sont jamais prêts. Que les véritables amateurs de procès ne suivent ils cet exemple !

En 1864 et en 1893, les clers de notaire et d'avoué de Château Thierry entreprennent de la reconstituer en la modernisant ; ils n'y réussissent point. Ces deux tentatives ont, au moins, pour effet, d'empêcher la prescription trentenaire de s'accomplir au profit du moulin du Roy, car le premier soin de leurs auteurs est de prendre, contre son propriétaire, un titre nouvel, c'est à dire de faire constater par acte authentique l'obligation où celui ci se trouve toujours de livrer un gâteau du poids de 45 livres, sur requête écrite ou verbale du prévôt, la veille de l'Épiphanie.

*
* *

On ne saurait mettre en doute que cette cléricature ait autrefois rendu d'importants services à l'administration, à la justice même et surtout au notariat dans l'arrondissement de Château Thierry, mais il appartient à de plus compétents d'en apprécier la valeur et l'étendue. Pour le commun des mortels, la Basoche, c'est la fête des rois, c'est la fête de la reine Blanche, c'est ce par quoi elle amusait la foule et l'éblouissait. Peut être bien qu'elle doit à ses seules manifestations d'ordre purement futile et solennellement carnavalesque de n'être pas tombée dans un profond oubli.

GEORGES POMMIER.

QUATRE SUJETS DE FABLES

DE LA FONTAINE

C'est devenu un lieu commun de dire que La Fontaine a été cherché partout ses sujets de fables, on aurait tort de l'accuser de plagiat ; il n'a fait que suivre en cela l'exemple de ses contemporains ; Corneille, Molière, Racine, pour ne citer que ceux là, ne se faisaient aucun scrupule de s'inspirer, même de très près, de leurs devanciers. Les mœurs littéraires ont changé. Il est souvent bien difficile de dire à qui telle fable de La Fontaine doit son origine, car elle peut avoir été traitée à des époques différentes par des auteurs différents. Les cas sont multiples, et celle ci qui est dans Esope se retrouve dans Babrius, puis dans Aphonius, puis dans Hérodote. Comme on ne peut souvent pas se prononcer, il est préférable de citer tous les textes que La Fontaine peut avoir imités ; c'est, je crois, la méthode la plus scientifique. Ainsi, en parcourant *Noël du Fail*, ce grave Conseiller au Parlement, à qui nous devons des récits si pittoresques et si joyeux, j'ai trouvé dans ses « contes et discours d'Eutrapel » trois récits qu'il est intéressant de rapprocher de trois fables de notre La Fontaine, et que n'a pas signalés l'édition qui fait autorité, celle des Grands Ecrivains, par Ad. Regnier (1). Je ne prétends nullement que ces trois apologues aient été connus de

(1) Édition Hachette.

La Fontaine et qu'il les ait imités ; mais je donne le fait comme une probabilité ; elle est autorisée car il ne faut pas oublier que La Fontaine connaissait fort bien Noël du Fail, que les femmes et le secret, le pot de terre et le pot de fer, la laitière et le pot au lait sont déjà dans Noël du Fail, les rapprochements ont été faits, il n'est donc pas invraisemblable de supposer que La Fontaine a connu les trois fables que je vais signaler et s'en soit inspiré dans une certaine mesure.

Je donnera en premier lieu celle pour laquelle je serai le moins affirmatif : *L'Ane vêtu de la peau du Lion* ; elle est déjà dans Esope (113 et 258).

Noël du Fail la donne en passant avec une sécheresse tout ésopique.

L'ANE VÊTU DE LA PEAU DU LION

(Livre V, fable XXI.)

« Ceste farce ainsi jouee, appelloit le peuple à ceste noble et ingenieuse procedure, qui fit pancher et desordonner l'Estat Romain : jusques à ce qu'icelui beau livre fut desrobé par Cneus Flavius, monstré à tous, à tous copie adjugee : et la verité descouverte par ce costé, les contentions et noises lors jettees par terre, et foulees aux pieds, ayans seu que telz brevets cachetez n'estoient que pure badinerie : comme en l'idole des Egyptiens, où ne fut trouvé qu'un gros chat acculé, qui sortit en veuë, se lançant sur le peuple, avec telle risee, que l'asne Cuman, qui s'estant vestu, et accoustré de la peau d'un Lion, fit peur au commencement, et bien le mauvais garson : mais estant descouvert pour estre luy mesme, sans autre, fut battu à mesure de la mine. »

Beaucoup plus intéressant est le récit de « la Goutte et de l'Araignée » qui est déjà dans Pétrarque. Ep. lat. III, 13^e, et dans Nicolas Gabel (Recueil de Fables en latin, 1535). Je ne pense pas que La Fontaine ait ignoré le récit de du Fail.

LA GOUTTE ET L'ARAIGNÉE

(Livre III, fable VIII.)

« Monsieur, dist il, du temps que le renard preschoit aux poules, à fin qu'aucun scandale ne vous amadoué, entendez-vous ? Jupiter estant dispost de sa personne, ayant pris son nectar de l'après disnee, au moyen de la chaleur trop violente qui le tourmentoit, issit (1) hors salle, et comme estoit l'ordinaire, trouve à chaque costé un tas de requerans, le petit libelle en mains, lesquelz il entendoit, et faloit estre depechés par ses maîtres aux requestes : car de ses affaires privees et de la maison, comme contes, rentes, revenuz et estape d'hostel, de tout cela luy mesme en tenoit le bureau les samediz. Entre autres requerans choisit entre tous en un coin une pauvrete et miserable femme apuyee sur des potences (2) mal habillee, toujours rechignant, diablissant, tant fascheuse, de mauvaise grace, à laquelle aucunement n'estoit loysible de buquer (3) sans luy desrober une bastonnade ; et s'appeloit cette bonne dame (mais qu'il ne vous desplaise) madame la Goute, ayant requeste en sa main. Après d'elle, en pareil ordre, sans s'avancer ou retirer arriere, estoit une pauvre et souffreteuse hyraigne (4), aussi

(1) Sortit (cf. issue).

(2) Béquilles.

(3) Choquer, heurter.

(4) Araignée. La Fontaine a écrit aragne.

requerante, s'enveloppant (de honte, je le croy ainsy) le nez du bout d'une meschante bezace. Jupiter, non meu de la nouveauté (car Chevres, Loups, Cerviers, Singes, Escrevisses et semblable menuail (1) estoient à tout propos là, requerant formules, neantmoins que abastardies, pour s'enquerir des tords qu'on faisoit çà bas) et plus d'affection print leurs requestes, et icelles par diverses fois lut, s'estant accoudé sur le timon d'une brouette, et sembloit bien, à voir sa mine, qu'il y avait de la folie. Le libelle de madame la Goute, ainsi que disoient les Maistres, n'estoit fondé qu'en faveur, qui portoit que, supposé et qu'à la vérité ainsi fust que Jupiter de sa grace ne renvoyast jamais tel quel requerant non content, ains autour de ses demandes, moyennant que raisonnables, satisfait, que elle, néantmoins que indigne, ayant besoin de son ayde, avoit pris l'audace, conjointe peult estre avec temerité, luy presenter, pour sur ce luy faire droit, sa supplication assez mal escrite ; mais qu'il excusast l'impuissance des doigtz, qui aussi ne tendoit qu'à une fin accoustumee : c'est que, combien qu'elle eust comme les autres animaux sa demeure constituee et en certains lieux bornee, où elle auroit passé la meilleure part et plus de son aage ; toutesfois, estant jà abattue par la longueur de ses ans, et venant au point mortel, auquel elle prouvoit nous tous estre fardez (2), n'estimant sa personne plus privilegiee qu'une autre, avoit deliberé (si Sa Majesté trouvoit cela honneste) pour le peu qu'elle disoit avoir à vivre, prendre desmeshuy ses aises et du bon temps, attendu mesmement qu'elle avoit souffert autant ou plus que femme du quartier. En allegant la cause et fondement total de sa misere, disoit qu'elle avoit demeuré par son commandement, comme Goute, et en cette qualité, aux maisons des pauvres gens, où de grace lui avoit daigné decerner sa demeure et assoir son domicile, auquel

(1) Pauvre peuple.

(2) Dont nous devons tous porter le fardeau.

lieu avoit tant eu de mal, tant de calamités, que, s'il n'y donnoit ordre et de bref, elle estimoit que Goute jamais n'auroit grand'vigueur ; et, discourant de plus loin, disoit que ayant au plus habité la maison un ou deux jours de quelque laboureur, il lui faisoit mille maux, comme la mener à toutes heures aux champs, et là extraordinairement travailler, tracasser, aller aux vignes, fendre du bois, fagoter, relier tonneaux, moissonner ; somme, tant barbouiller, qu'elle vouloit et concluoit par ses moyens que s'il avoit delibéré la tenir là plus longuement, en cet estat, qu'elle protestoit d'injure, de tous dommages et interestz, n'entendant toutefois aucunement le fascher, et que si elle estoit trop importune, qu'il pardonnast à son naturel. Voylà sa requeste, laquelle Jupiter ne voulut depescher sans que prealablement n'eust vu celle de l'hyraigne, qui ne concluoit qu'au contraire, et à toutes forces demandait congé de librement habiter les maisons des pauvres gens, quitant, cedant et transportant le droit qu'elle pouvoit pretendre aux maisons des riches, qui n'estoit pas petit, ainsi qu'elle l'afermoit à madame la Goutte, là presente. Car, au moyen qu'on la brouilloit, tourmentoit sur son escot, chassoit avec force balais, estant autant asseuree de sa demeurence comme un pont sur rouëlles (1), n'entendoit que de plus y estre, implorant Sa Majesté lui assigner quelque coing où elle peut seulement et librement baliverner, autrement qu'elle entendoit (sauf sa discretion) venir habiter avec lui, avoir lettres d'estat et estre de ses commensaux. Beaucoup d'autres bonnes choses estoient contenues là dedans. Tout quoy ayant lu d'un fin bout jusqu'à l'autre, Jupiter se retira par merveilleuse et estrange façon, et hauçant une main en l'air, croulant (2) la teste, dit qu'il y donneroit telle provision que de raison. Eut il dit cela ? Il appelle ses maistres de requestes, sans admettre cause d'absence, fust probable ou necessaire ;

(1) Pont à roulettes (peu solide).

(2) Brûlant la tête.

proposa l'espece de l'argument, en fonçant les merites de la cause *in foro conscientiae, quod aiunt*. Sainte Marie ! dit Polygame, que tu fais trouver le conte bon ! Un potage, dist Eutrapel, ne vaut rien sans sel. Jupiter tonna, rouilla les yeux, gronda trois fois, signes evidents qu'il ne falloit faire la beste. Ma dame la Goute et damoiselle Hyraigne, deument appellees, assisterent là par grande honnesteté, premier d'une pointe et d'un simple double, secondement d'une reprise avec une profonde reverance. Le tout vu au net, fut dit et apointé que l'Hyraigne, changeant de maison, demeureroit paisiblement, sans lui faire tort ne violence, aux maisons du pauvre populaire. Sur quoy elle voulut contester je ne sçay quoy, et qu'elle ne demandoit que paix ; mais on lui fit signe qu'on l'envoyroit là dedans. Au reste, que dame Goute, suivant sa requeste et legitime et civile, laissant les maisonnettes des pauvres gens, iroit habiter aux Cours des gros Seigneurs, Gentilzhommes (j'entends des otieux) (1) à Presidents, Conseillers, Avocats, Marchands. Et deslors fut donné Commis-saire pour les mettre en possession respectivement. »

Enfin ce petit chef d'œuvre, cette comédie rapide et fine qu'est le « Meunier, son Fils et l'Ane ». Ce récit se lit dans Faërne (fable 100), dans les Facéties de Le Pogge. Mais vraiment, la ressemblance entre le conte de Noël du Fail et celui de La Fontaine est telle qu'il semble difficile d'admettre que notre fabuliste n'ait pas eu sous les yeux le récit du seigneur de La Herissaye.

LE MEUNIER, SON FILS ET L'ANE

(Livre III, fable I)

« Titius qui de tout temps est partie formelle de Sempronius, va en voiage, mene son fils jeune garsonnet, et la jument,

(1) Oistifs.

pour tant les porter, que leurs hardes pelerines : faisans chemin rencontrent au pont de Pacé une troupe d'homme couchés sur le ventre au Soleil. Comment mon amy (dirent ils) vous allez a cheval, et ce pauvre enfant est à pied, qui n'est aucunement raisonnable et bien seant. Titius à ceste reprehension descent, et fait monter son fils, tirans outre. Mais en l'endroit de ce meschant chemin de la maistairie de Meaux, se trouva autre bande de censeurs, qui au contraire soustint que c'estoit un moqueur, et sans entendement, vieil qui est souffrir un jeune galand, frais, et alegre estre de cheval, où n'y avoit propos ny apparence. Sainte Marie ! dit le bonhomme, voiant que tous essais, consultations, instructions, et entreprises desplaisoient, je m'en cheviray (1) bien. car il laissa sa jument aller seule sans aucune charge, suyvans luy et son fils. Mais estans à la Communaie ouirent certains joueurs de paume, disans, combien vous estes pauvres gens, travaillez et las que vous estes, laissez reposer vostre jument, qui aisement vous peut porter tous deux. Infortuné. s'escria Titius, en chose si mal accordante que ferai je ? Il faut remuer toute pierre : lors luy et son fils montent sur sa jument. Mais vis a vis le Pot d'estain leur fut prononcé, comment ? n'avez vous point de honte : est ce honnestement fait d'ainsi fouler ceste pauvre beste ? vraiment vous l'avez desrobée. De façon que, sujet à la sottise et vulgaire devotion du peuple, ne sachant plus de quel bois faire fleches, fut contraint se loger et heberger au mieux qu'il peut ».

Il est bien évident que La Fontaine a surpassé et de beaucoup les originaux ; il a élagué, il a donné plus de rapidité, plus d'intérêt aux récits qu'il imitait, il les a rendus siens en y mettant la marque de son génie, mais comme il n'y a pas de petits faits pour l'histoire littéraire, surtout en ce qui concerne notre poète, il m'a paru intéressant de vous rapporter ces trois récits.

(1) Je réussirai.

Le sujet d'une autre fable de La Fontaine, texte du *Gland et la Citrouille*, se trouve dans les récits du baron de Grattelard; il a été cité par L. Clément. C'est à tort qu'on l'attribue à Tabarin. Ce récit est bien compris dans l'ouvrage de Tabarin en 1622 (Bibliot. Elzévirienne); mais il émane réellement d'un dialogue de Grattelard avec son Maître.

Pour donner plus de poids à notre assertion, nous citons ci dessous ce document *in extenso* :

LES RENCONTRES, FANTAISIES ET COQ-A L'ASNES
FACECIEUX DU BARON DE GRATTELARD

tenant sa classe ordinaire au bout du Pont-Neuf.

*Ses Gaillardises admirables, ses Conceptions inouïes
et ses Farces joviales.*

A PARIS

De l'imprimerie de Jullien Trostolle vis à vis du Cheval de bronze et se vendent en la Gallerie du Pont Neuf.

(Cet ouvrage date de 1622.)

Publié dans les Œuvres complètes de Tabarin, par Gustave Avenin.
Tome II, pages 157, 199.

Bibliothèque Elzevirienne.

DEMANDE VII (pages 175 à 178).

Si la nature fait quelque chose de mauvais

GRATTELARD. — Mon maistre, nous sommes entrez aujourd'huy en grande dispute, moy et un philosophe. Nous nous promenions dans le jardin à la peripateticienne; je voulois soustenir que la Nature faisoit de grands manquemens en ce qu'elle produisoit, et luy il me disoit le contraire.

LE MAISTRE. — En tout ce que la nature produit elle se fait paroistre mère commune et liberale ; il n'y a rien de tout ce qui prend naissance qui ne soit bon en son estre.

GRATTELARD. — A quoy bon de produire des serpens. d'engendrer des vipères et autres insectes qui ne servent qu'à ruiner et gaster le reste des choses que nous voyons icy bas ?

LE MAISTRE. — Si ces animaux apportent du destriment d'un costé, ils apportent du bien de l'autre.

GRATTELARD. — Ils apportent de l'argent à ceux qui se font mordre comme vous. Mais vuidons nostre difficulté. J'ay esté enfin contraint d'advouer au philosophe ce qu'il disoit estre vray.

LE MAISTRE. — On ne le peut nier qu'on ne desassemble quant et quant l'union et le bien qui va conjoignant et subalternant les choses de la nature.

GRATTELARD. — Ouy, mais je vous vay enseigner comment il m'a fallu luy accorder son opinion.

LE MAISTRE. — Comment cela s'est il pratiqué, Grattelard ?

GRATTELARD. — En me promenant, comme je vous ay desjà dit, dans le jardin, j'ay apperceu une grosse citrouille (par ma foy, c'estoit un vray tambour de Suisse) qui estoit pendue en l'air. J'admirois comme la nature avoit eu si peu d'esprit de dire qu'un si gros fruict fust soustenu d'une si petite queue, qui au moindre vent pouvoit se rompre.

LE MAISTRE. — Tu accusois la nature sur ce subject.

GRATTELARD. — Je l'accusois d'indiscretion, comme de vray il doit y avoir une proportion *inter sustinens et sustentum*. Mais, quand j'ay esté plus avant dans le boys qui est à l'autre extrémité du jardin, j'ay bien changé d'avis et d'opinion.

LE MAISTRE. — Tu as recogneu enfin que la nature ne produit rien qu'avec grande consideration.

GRATTELARD. — Par la mordienne ! j'estois perdu si elle eust fait autrement ; car en passant par dessous un grand chesne, j'entendois chanter un oyseau qui par son doux ramage, m'arresta tout court, et comme je voulois regarder en haut, un gland me tomba sur le nez. Je fus contraint

alors d'avouer que la nature avoit bien fait ; car, si elle eust mis une citrouille au sommet du chesne, cela m'eust cassé le nez.

LE MAISTRE. — Il cust fait beau te voir avec ton nez en escharpe, boire à la bouteille, Grattelard.

GRATTELARD. — Je vous jure les Georgiques de Virgile, mon maistre, que c'estoit le moyen par où la nature me pou voit empescher de porter des lunettes en ma vieillesse.

*
* * *

Comme on le voit par ce dialogue, il n'y a pas à s'y méprendre, La Fontaine s'est bien inspiré de cet apologue pour composer sa fable *Le Gland et la Citrouille* (livre IX, fable IV). Il a comme toujours surpassé son devancier par l'art avec lequel il a composé et décrit cette petite scène.

Notons en terminant, que le personnage *Garo* dont s'est servi notre Fabuliste, a été emprunté au « Pédant joué » de Cyrano de Bergerac.

MINOUFLET.

M. LE CHANOINE MARSAUX

VARIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES

Lors de l'excursion que nous avons faite il y a plusieurs années à Chantilly, nous avons visité avec le plus grand intérêt le musée ainsi que la « bibliothèque » et notre attention a été appelée, au milieu des merveilles qu'elle renferme, sur le manuscrit justement célèbre des *très riches heures du duc de Berry*. Ce n'est pas dans le cours d'une très rapide excursion dont les moments sont minutieusement comptés, qu'il est possible de tenter de se livrer à l'examen d'une œuvre qui, à elle seule, comporte une monographie : c'est tout au plus s'il reste le souvenir qu'elle a passé sous les yeux. Aussi est ce avec la plus agréable surprise qu'en lisant le volume que nous a récemment adressé notre éminent collègue M. le Chanoine Marsaux, intitulé « Variétés archéologiques », j'ai trouvé un très intéressant article consacré à l'étude des *très riches heures du duc de Berry*. C'est cet article que je me propose d'analyser avant de déposer le volume dans notre bibliothèque. Ce manuscrit, qui passe pour un des plus précieux trésors du musée Condé, un inestimable chef-d'œuvre de la peinture française au commencement du xv^e siècle, a fait l'objet d'une étude savante de la part de M. le comte Durrieu.

On sait la prédilection du duc d'Aumale pour ce curieux manuscrit qu'il emporta en Angleterre aux jours de son exil.

Cet ouvrage nous apprend qu'il existait plusieurs *Heures du duc de Berry* : les *grandes heures*, mutilées et privées de leurs grandes peintures ; les *très belles heures*, qui sont à la bibliothèque royale de Belgique ; les *très belles heures de Turin*, qui ont péri dans le grand incendie de la bibliothèque de Turin le 21 janvier 1904 ; les *petites heures du duc de Berry*, appartenant à M. Edmond de Rothschild, et enfin les *très riches heures* qui nous occupent, achetées par le duc d'Aumale moyennant 19,280 francs.

La partie primitive de la décoration est attribuée à Pol de Limbourg et à ses frères, et le surplus à Jean Colombe de Bourges.

Indépendamment de la valeur intrinsèque de ce manuscrit et de l'exquise perfection des peintures qu'il contient, dont M. Leopold Delisle a pu dire que le moyen âge n'a rien produit de plus achevé que certains tableaux, ces peintures nous initient à la vie intime du duc, nous représentent les costumes de l'époque et nous font connaître la plupart des châteaux du duc de Berry dont plusieurs n'existent plus, ajoutant ainsi au mérite artistique de l'œuvre un intérêt archéologique.

Les très belles heures s'ouvrent par un calendrier très original, très artistique, dont chaque mois représente quelque travail, ou quelque allégorie de la saison à laquelle il se rapporte ; le haut de chaque miniature des mois est occupé par une arcade abritant le char du soleil ; dans le milieu se trouvent les signes du zodiaque correspondant à chaque mois : les derniers plans représentent quelques châteaux, monuments ou sites importants de l'époque.

Le mois de janvier représente un festin : le duc de Berry y est pris dans sa vie intime, entouré de ses petits chiens favoris courant sur la table ; d'autres mois nous montrent *la tondaille des moutons, les faucheurs, les faneuses, l'hallali du sanglier*.

Au mois de mai, on voit au fond le Château de Poitiers, au mois de juin le Palais et la Sainte Chapelle, au mois

d'octobre le Louvre, au mois de décembre le Château de Vincennes.

Dans d'autres parties de l'œuvre nous voyons, à *la Tentation de Saint Antoine*, le Château de Mehun sur Yèvre ; *la Rencontre des Mages* a lieu sur un chemin qui n'est autre que la route de Paris à Saint Denis, car outre que la peinture reproduit une des « montjoies » qui jalonnaient cette route on voit dans le lointain Notre-Dame, la Sainte Chapelle, l'Abbaye de Montmartre et la Tour de Montléry. A *la Présentation de Sainte Marie* le décor représente la façade de la Cathédrale de Bourges. L'artiste place la scène de *la Tentation du Christ* au château de Mehun, dont il ne reste plus que le soubassement et deux tours. *Le Combat de Saint Michel et de Satan* offre une très fidèle représentation de l'Abbaye du Mont-Saint Michel.

Notre collègue signale en outre parmi les plus belles miniatures du manuscrit diverses *Scènes du Paradis terrestre*, *la Purification*, *la Visite d'Auguste à la Sibylle de Tibur*, *le Baptême de Saint-Augustin par Saint Ambroise*, où Saint Augustin ne porte pas d'autre parure que la mitre, *la Nativité*, *le Couronnement de la Vierge*, *la Chute des Anges*, *la Mort du Christ*.

Nous n'avons fait que résumer l'analyse faite par M. le chanoine Marsaux de l'ouvrage publié par M. le comte Durrieu sur ce manuscrit d'une valeur et d'un intérêt incomparables : notre but est d'appeler votre attention sur cette savante notice, accompagnée de splendides héliogravures qui donnent une idée de cet incomparable manuscrit.

JULES HENRIET.

COMPTE-RENDU D'OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

MM. LACOULOUMÈRE ET BAUDOUIN

Notre distingué collègue, M. Lacouloumère, a fait hommage à la Société d'un mémoire publié dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France* relatif à deux menhirs se trouvant dans la commune de Saint Martin de Brem (Vendée) : l'un d'eux déjà connu mais non décrit, et l'autre découvert au cours des campagnes de recherches faites par lui et M. Manuel Baudouin dans la Vendée maritime.

Le premier portant le nom de menhir de la Crulière, désigné sous le nom de menhir de la Plançonnière, est malheureusement tombé à l'heure présente.

Fidèles à leur méthode d'investigation, MM. Lacouloumère et Baudouin ne se contentent pas de décrire les monuments, rien ne leur échappe, définition, historique, légendes, situation topographique, inscriptions, trouvailles, accessoires : après eux toute investigation est superflue.

Les mémoires de cette nature ne s'analysent pas, ne se résument pas, il faut les lire en entier : c'est ce que nous conseillons à nos collègues curieux de s'instruire au sujet d'une contrée trop peu explorée, et que l'on peut dire presque découverte grâce à la persévérance des recherches de ces deux savants.

JULES HENRIET.

LA FONTAINE

ET LE CURÉ JEAN CHOUART

Malgré son indolence apparente et sa bonhomie proverbiale, La Fontaine éprouvait certaines antipathies qu'il a toujours conservées et dont la trace se manifeste dans plusieurs de ses œuvres ; il avait aussi quelques accès de colère — on a même dit de haine, ce qui est manifestement contraire à son caractère, et dans tous les cas exagéré — : ces accès étaient plutôt violents que durables et se traduisaient soit par des mots piquants, soit par des épigrammes qu'il refusait d'ailleurs de publier. Ces colères avaient parfois des causes inconnues, notamment celle qu'il manifesta contre le curé *Chouart*. Elle devait pourtant avoir une cause grave ou provenir d'un incident qui lui avait été particulièrement sensible, si on en juge par la fable mordante, malveillante, composée *ab irato* contre le pauvre abbé : *Le Curé et le Mort*.

La Fontaine venait d'achever la fable de *Perrette et le Pot au lait*, lorsqu'arriva, le 14 février 1672, la mort subite du frère aîné du maréchal de Boufflers ainsi que l'accident qui la suivit. L'événement est ainsi raconté par M^{me} de Sévigné dans une lettre du 26 février : « M. de Boufflers a tué un homme après sa mort. Il était dans sa bière et en carrosse : on le menait à une lieue de Boufflers pour l'enterrer ; un curé était avec le mort. On verse, la bière coupe le cou au pauvre curé. »

C'est sur cet événement qui lui sert de prétexte que La Fontaine se met à composer *dare dare* contre le curé Chouart

la fable *Le Curé et le Mort*, qui n'est qu'une répétition de *La Laitière et le Pot au lait*, et qu'il s'empresse de la faire circuler, alors que l'autre devait rester inconnue pendant plusieurs années. C'est encore M^{me} de Sévigné qui nous l'apprend ; elle envoie la fable à M^{me} de Grignan le 9 mars. « Voilà une petite fable de La Fontaine qu'il a faite sur l'aventure du curé de Boufflers. Cette aventure est bizarre, la fable est jolie, mais ce n'est rien auprès de celles qui suivront. Je ne sais pas ce que c'est que ce *Pot au lait*. »

La Fontaine avait donc une *raison* particulière de mettre cet empressement à composer une fable constituant une redite, et à la faire connaître à son entourage. Cette raison n'était certes pas bienveillante, à en juger par le ton leste et badin appliqué à un fait funèbre :

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte.
Un curé s'en allait gaiement
Enterrer ce mort au plus vite.

Et plus loin, pendant que le curé

... récitait à l'ordinaire
Maintes dévotes oraisons
Et des Psaumes et des leçons
Et des versets et des répons...
Monsieur le mort laissez nous faire,
On vous en donnera de toutes les façons :
Il ne s'agit que du salaire.

Puis :

Messire Jean Chouart couvait des yeux son mort
Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor.

Et l'emploi qu'il en comptait faire était assez profane :

Il fondait là dessus l'achat d'une feuillette
Du meilleur vin des environs.
Certaine mère assez proprette
Et sa chambrière Pâquette
Devaient avoir des cotillons.

Enfin le heurt survient, l'accident se produit, la prière est brève :

Notre curé suit son seigneur
Tous deux s'en vont de compagnie.

Cette fable est assurément méchante si elle s'applique réellement au personnage qui est nommé, et comme il est juste de reconnaître que c'est une exception unique dans l'œuvre du fabuliste, on a pu croire que le nom de Chouart était un nom supposé, emprunté, sans allusion personnelle, à Rabelais, comme celui de Picrocholle employé dans la même fable. A cela on a répondu que le ton acerbe de toute la fable exclut cette supposition et qu'elle exprime un manifeste sentiment de haine ou de vengeance.

Une explication dans ce sens se trouve dans une lettre écrite par un certain abbé Choquet à Fréron et reproduite dans l'*Année littéraire* (année 1775, v. 252). L'auteur déclare la tenir de l'abbé d'Olivet. Il écrit :

« Ce curé *Choart* a réellement existé, il était d'une famille très distinguée, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Saint Germain le-Vieux, ami de Boileau, Racine, La Fontaine, etc... Un jour que ces illustres auteurs s'égayaient à table, avec quelques flacons de vin de Champagne, le sévère Despréaux prenant tout à coup un air grave se mit à prêcher La Fontaine sur le scandale de sa séparation avec sa femme. Racine seconda son ami avec cette éloquence douce et insinuante qui lui était naturelle. « Eh bien ! Messieurs, dit La Fontaine, puisque vous le voulez, j'irai voir cette femme. Elle dit pourtant que je suis un malpropre. » Le curé Chouart qui était du nombre des convives vint à la charge et voulut à son tour sermonner le fabuliste. Mais le bonhomme l'arrêtant tout court le pria d'entonner un beau *Gloria in excelsis...* »

La Fontaine à son retour de Château Thierry fit pour se venger du curé la fable en question.

M. Valckenaër, dans son histoire de La Fontaine, juge l'anecdote ridicule et s'en tient à l'emprunt du nom à Rabelais.

Ces deux explications aussi contradictoires devaient provoquer des recherches, et quand on cherche bien on finit toujours par trouver quelque chose, aussi avons-nous lu avec intérêt un article très documenté publié récemment par le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*. L'article de ce bulletin publié dans la 2^e livraison, 32^e année, 1903, auquel nous avons emprunté les documents intéressants qui précèdent et qui suivent, est signé de M. Auguste Rey. M. Auguste Rey repousse cette interprétation, et se range du côté de l'abbé Choquet, sauf certaines modifications quant aux personnages et aux détails, détails qui nous intéressent grandement comme tout ce qui se rapporte à La Fontaine, et que nous allons reproduire en les résumant.

Notre curé s'appelait Jean Baptiste Choart et non Chouart; il sortait d'une famille très connue, briarde et non tourangelles, devenue parisienne depuis le xv^e siècle.

Nommé curé de Saint Germain le Vieux (1674), il ne tarda pas à s'y montrer mauvais administrateur, autoritaire et violent, insultant marguilliers et paroissiens et provoquant les plaintes les plus graves; ces querelles ne prirent fin en 1677 que pour se renouveler encore plus violemment quelques années plus tard, et il mourut en 1718, âgé de 88 ans.

L'auteur estime que la cause donnée au différend par l'abbé Choquet est peu vraisemblable, et en fait ressortir l'impossibilité résultant des dates; il fait remarquer que le voyage relatif à la tentative de réconciliation de La Fontaine avec sa femme, dont la date n'est pas si certaine, est généralement considéré comme postérieur à l'élection de La Fontaine à l'Académie, c'est à dire en 1684, tandis que la fable a été certainement écrite à la fin de février ou au commencement de mars 1682; qu'il est également peu vraisemblable que le curé Chouart fit partie des rendez vous d'Auteuil, et que c'est dans une autre rencontre que le différend a dû se produire.

17

M. Rey nous transporte aux environs de Meaux, non loin du château de Montceaux, ancien séjour de Gabrielle d'Estrées, près de Trilport, où l'on montre le chemin montant, sablonneux, malaisé, où six forts chevaux traînaient le coche de la fable. Notre cher collègue, M. F. Henriet, place ce chemin à Méry, près Nanteuil. Il y avait dans les environs le château de Magny Saint Loup, possession des Choart, habité à l'époque qui nous occupe par leur famille. La tradition du pays dit que La Fontaine fréquentait alors à Magny et qu'il y composa plusieurs fables, notamment *Le Coche et la Mouche* — *Le Chat, la Belette et le Petit Lapin* — *Les deux Pigeons*.

C'est donc là que La Fontaine a pu se rencontrer avec l'abbé qui fut pourvu à cette époque d'une cure à Paris, celle de Saint Germain-le-Vieux.

Quant à l'incident qui donna lieu à la querelle, voici comment il est raconté par un des membres de la famille :

« La Fontaine et l'abbé Choart composaient à Magny, l'un ses fables, l'autre ses sermons qui devaient avoir une fortune si diverse. Le curé était violent, le fabuliste était peu soigneux de sa personne, sa femme et les sœurs de Racine le qualifiaient de malpropre et d'ennuyeux ; or, il prisait, et il prisait beaucoup, et il lui arrivait souvent cet inconvénient que plusieurs de nous ont pu remarquer dans leur jeunesse chez les hommes d'une autre époque à laquelle cette habitude était très répandue, bref il avait souvent au nez cette fâcheuse goutte, la roupie, s'il faut l'appeler par son nom. Un soir, à Magny, comme il faisait à son ordinaire et malgré ses cinquante ans l'aimable et l'empresé dans un cercle de dames, il offrait à l'une d'elle une tasse de café dans laquelle il laissa tomber sans s'en apercevoir l'importune roupie. Jean Choart sursaute, s'interpose pour détourner le breuvage. La Fontaine insiste, résiste, le curé le bouscule et répand le contenu de la tasse sur les vêtements du bonhomme. Celui ci prit fort mal la chose, crut à une mystification et se vengea par une satire cruelle sous l'apparence d'une fable. »

Je vous ai fait connaître les commentaires auxquels a donné

lieu la composition de la fable, sans y ajouter aucune appréciation personnelle : c'est à vous de conclure si vous vous trouvez suffisamment édifiés. Quant à moi, si j'incline à penser que La Fontaine l'a écrite sous l'impression d'un ressentiment personnel, je me bornerai à dire que s'il est intéressant de relever ces controverses, ce n'est pas à nous, ses admirateurs et ses compatriotes, d'imputer à notre fabuliste, sans une preuve décisive, des sentiments qui ne lui sont pas habituels, et qu'il est préférable de lui conserver le caractère de bonhomme que respirent ses œuvres et qui contribue à constituer son originalité.

JULES HENRIET.

VISITE A BÉZU-SAINT-GERMAIN

Le 15 janvier dernier, M. Carré, maire d'Epieds, remettait à notre Société, de la part de la Municipalité de Bézu-Saint-Germain, avec prière d'en extraire, si possible, un résumé pouvant prendre place dans les *Annales* de 1906, un travail préparé en 1884 par M. Laforge, alors instituteur à Bézu, en vue de la publication d'une géographie départementale.

Ce travail, assez important, est divisé en trois cahiers ou fascicules répondant aux trois parties d'un questionnaire rédigé par la Société de Géographie de Laon : 1° Géographie physique ; 2° Géographie historique ; 3° Géographie économique.

Il est suivi d'un cahier de renseignements complémentaires sur la partie historique, que M. Laforge, avec sa grande conscience, avait recueillis en compulsant, un à un, les registres de l'état civil de la commune de Bézu depuis le commencement de leur existence (5 juin 1583).

J'ignore si la Société Géographique de Laon a pu accomplir la tâche entreprise et donner le jour à l'œuvre considérable pour laquelle elle avait, par l'entremise de M. l'Inspecteur d'Académie, réclamé le concours de tous les instituteurs de l'Aisne, mais, en parcourant le travail de M. Laforge, bourré de faits et d'indications utiles, et dénotant, de sa part, de longues, patientes et minutieuses recherches et un sérieux labeur, on est amené à conclure que si tous ses collègues l'ont imité, il était facile de tirer de leur collaboration tous les éléments d'une géographie départementale complète et exacte.

Qu'il me soit permis, en passant, de rendre hommage à la mémoire de M. Laforge et d'adresser un souvenir ému au maître intelligent et laborieux et à l'homme simple et bon qu'il fut.

A part quelques détails, le travail de M. Laforge, au point de vue historique et archéologique, le seul qui nous intéresse, ne contient et n'apprend rien qu'on ne trouve dans le volume publié par M. de Vertus, en 1864 (Histoire de Coincy, Fère, Oulchy, et des Villages, Châteaux, Monastères, Hameaux environnants).

C'est ainsi qu'il relate l'existence d'une voie romaine appelée aujourd'hui le Chemin de la Belle Croix, et parle de la borne milliaire trouvée sur cette voie, qui, pendant une longue suite d'années, servit de bénitier à l'église de Bézu et fut vendue, moyennant 40 francs, à la Société archéologique de Soissons, ce dont M. de Vertus ne félicita ni cette Société savante ni la Municipalité de Bézu qui n'eut pas dû, certainement, se séparer d'un monument n'ayant de valeur que là où il se trouvait.

Pour M. Laforge comme pour M. de Vertus, Bézu était autrefois bien plus important, ainsi qu'en témoignent les nombreux vestiges de constructions mis à jour autour et à d'assez longues distances du village actuel ; ce qui le prouverait encore, c'est que le pays, dévasté par les Anglais et les Bourguignons, de 1420 à 1435, n'était pas encore rebâti en 1464 ou, du moins, était tellement appauvri qu'il ne pouvait s'acquitter des redevances dont il était tenu envers le monastère de Coincy, comme on peut le lire dans le cartulaire de Coincy : « *Item, à cause de l'aumônerie, les religieux de Coincy avoient à Bézu une rente d'avoine, de poules et d'argent, et des quelles choses ils n'ont rien à présent, à cause de la destruction de ladite ville de Bézu* ».

M. Laforge rappelle également le passage de Napoléon à Bézu où il coucha dans l'ancien presbytère, le 3 mars 1814. Ce presbytère, alors occupé par M. Harmand, ancien prêtre constitutionnel, depuis marié avec sa domestique, était, si on en juge par son aspect actuel, la maison la plus belle et

la plus confortable du village ; elle est, aujourd'hui, habitée par M^{me} veuve Simon. La chambre où coucha l'empereur et la salle où il déjeuna le lendemain avant de partir sur Rocourt, sont conservées telle qu'elles étaient en 1814.

L'examen du travail de M. Laforge suggéra à M. Henriet, notre président, la pensée d'une visite à Bézu et il me demanda de l'accompagner dans cette visite que nous fîmes le 31 mai dernier.

M. Carré, venu tout exprès, nous reçut à la gare de Bézu et nous présenta au très courtois maire, M. Charpentier, qui nous attendait à la mairie avec M. Delaveau, instituteur.

Ces Messieurs, se mettant à notre entière disposition, nous firent admirer le parfait état des archives municipales conservées et entretenues avec le plus grand soin, et nous conduisirent : à l'église, monument paraissant remonter au XIII^e siècle, sans caractère bien particulier, avec un autel et un tabernacle en marbre provenant de l'abbaye de Val Secret ; chez M. Vaternelle Jarry qui possède, comme évier, une pierre tombale ayant la même provenance ; chez M. Crapart Bellier, où sert de palier d'escalier une autre pierre tumulaire se trouvant autrefois dans l'église de Bézu les Fèves ; et chez M^{me} veuve Simon Lobligeois qui nous fit voir la chambre à coucher de Napoléon, au premier étage auquel on monte par un grand escalier muni d'une superbe rampe en fer forgé, la belle salle à manger du rez-de chaussée avec de vieilles et jolies boiseries, ainsi qu'un beau chambranle de cheminée, en marbre, artistement sculpté, et une très grande plaque de cheminée représentant l'Assomption de la Vierge, provenant de l'abbaye de Val Secret.

Après un cordial merci à M^{me} Vaternelle et M^{me} Simon pour leur bon accueil, et non sans une pointe d'émotion causée par les souvenirs évoqués, nous quittions nos aimables et obligeants cicérones en emportant la meilleure impression de notre agréable et intéressante excursion.

• MÉDÉRIC FRÉMONT.

PROCÈS INTENTÉ PAR LATUDE

A LA FAMILLE POISSON, DE NOGENT-L'ARTAUD

Mon sujet n'intéresse qu'accessoirement l'histoire de l'arrondissement de Château-Thierry, mais cependant, je crois bon de le traiter puisqu'il met en cause des personnages originaires de notre contrée. Je le ferai d'ailleurs brièvement : il s'agit du procès intenté par le fameux Latude aux héritiers de la Pompadour.

Beaucoup moins intéressant que le mélodrame ne pourrait le laisser croire, Latude fut un arriviste en avance d'un siècle, changeant de nom, changeant de métier. Torturé par le désir d'être quelqu'un, il se décida, à une époque où le chemin de la réussite n'était pas précisément celui de la vertu, à user de machiavélisme ; comme la dispensatrice des biens de ce monde était alors M^{me} de Pompadour — alias Jeanne Antoinette Poisson —, c'était sa protection que Latude voulait s'assurer.

Il songe alors à un complot que lui Latude découvrirait, sauvant ainsi la vie de la Marquise et c'était pour cet exploit d'oiseau du Capitole toutes les faveurs, la fortune ; voilà le rêve.

Voici la réalité : Latude expédie à M^{me} de Pompadour une boîte en carton dans laquelle il a disposé quatre farmes bataves saupoudrées de poussière de vitriol et d'alun. Puis il s'en va raconter à Gourbillon, valet de chambre de la Mar-

quise, qu'il vient de surprendre la conversation criminelle de deux hommes qui ont mis à la poste, à l'adresse de M^{me} de Pompadour, un petit paquet qui doit la tuer.

C'était trop fort, on s'aperçoit que l'écriture de Latude est la même que celle de l'adresse de la boîte, et le 1^{er} mai 1749, Latude, pour cet exploit, entra à la Bastille sous le nom de Danry.

De la Bastille, il passa au donjon de Vincennes, de Vincennes à Charenton, de Charenton au Petit Châtelet. Après plusieurs évasions, après plusieurs changements d'état civil, après 35 ans de captivité, le 18 mars 1784, il recouvrait la liberté et recevait, grâce au baron de Breteuil, une pension de 400 livres.

Latude n'était pas homme à rentrer dans l'obscurité; il comprit qu'il pouvait jouer de sa longue incarcération et que c'était un beau sujet de réclame.

Il fit tant qu'une souscription publique fut ouverte, et elle eut un tel succès que notre héros se vit riche. Mais arriva la Révolution et l'aristocratie qui avait secouru Latude eut à se soucier d'autre chose que de l'ex prisonnier. Celui-ci ne se décourage pas, il sait profiter des circonstances et se pose en victime de l'Ancien Régime; il présente le 19 février 1791 à l'Assemblée Constituante une demande de secours. Camus, député de Paris, fait au sujet de cette demande un rapport tout à fait favorable: « Latude, dit-il, a été enfermé pendant
« 34 ans dans les cachots de la Bastille pour avoir un jour
« écrit une lettre à une femme, nommée Poisson, à cette
« femme qui, par l'impudence avec laquelle elle afficha, aux
« yeux de la France, un double adultère, obtint le titre de
« Marquise, et sous le nom de Pompadour... Votre Comité
« a cru que Latude pouvait obtenir, non pas une pension
« due seulement à des services effectifs, mais à titre de
« secours, une somme de dix mille livres une fois payée. »
Voidel demanda la question préalable et Saint Martin s'écria: C'était à M. Latude à poursuivre ceux qui ont prolongé sa détention.

La demande de Latude fut rejetée. Le 13 mars 1791, Latude présenta une nouvelle demande. Comme il n'avait guère eu plus de succès, le 7 mai de la même année, il fit lire une adresse où il demandait un nouvel examen de son affaire.

Le 26 janvier 1792, on l'admit à la barre où il exposa lui-même sa détresse ; enfin le 25 février suivant, une pension de 3,000 livres lui était accordée par l'Assemblée Législative. Cela ne satisfit point encore Latude qui eut alors l'idée de se tourner contre ceux qu'il croyait les auteurs directs de son emprisonnement : les héritiers de M^{me} de Pompadour (et aussi ceux de l'ex ministre Amelot), et c'est ici que ce point d'histoire intéresse notre région, la famille Poisson ayant des attaches dans le canton de Charly.

En effet, le père de M^{me} de Pompadour, François Poisson, après avoir suivi comme haut le-pied les munitionnaires de l'Armée d'Espagne et avoir gagné à ce métier une fortune assez rondelette, avait acheté à Nogent l'Artaud une belle maison avec jardin formant parterre et une ferme à Lucy le-Bocage ; plus tard, il acheta, pour 200,000 livres, le Marquisat de Marigny ; sa fille, Jeanne Antoinette, devint la Marquise de Pompadour, son fils Abel François, duc de Vendières, mourut sans enfants. Il avait deux nièces et un neveu ; ce fut ce dernier, Gabriel Poisson, dit de Malvoisin, tambour au Régiment de Piémont, qui lui acheta en 1753 ses propriétés de Nogent l'Artaud et qui, en 1764, à la mort de la Pompadour, hérita de ses biens, puisque son oncle, le duc de Vendières, était sans héritier.

C'était donc à lui que s'attaquait Latude.

Le 16 juillet 1793, le citoyen Mony plaida au tribunal du VI^e arrondissement la cause de l'ex détenu ; mais cette cause ne vint que le 11 septembre pour être jugée définitivement ; cette fois, ce fut Chaumette qui fut le défenseur officieux.

Latude se considérait comme une victime de la Pompadour ; ses lettres le montrent bien.

Le 29 juillet, il écrivait à M. de Sartines : « ... mais, je vous demande, M^{me} la Marquise de Pompadour est-elle un

« monstre sous la figure humaine ; son cœur est il plus dur
« que celui de l'implacable mégère... » et les épithètes conti-
nuent ; il écrit le 24 décembre 1762 à la favorite elle-même,
la menaçant du jugement de la postérité devant laquelle les
victimes qu'elle retient dans les cachots la feront passer
pour un monstre : « Voilà quatorze années ou cent soixante-
« cinq mois que vous faites pourrir mon corps entre quatre
« murailles. Je n'en puis plus ; pour l'amour de Dieu, Ma-
« dame, daignez avoir pitié de moy. »

Mais comme cette conviction, si solide qu'elle fût, ne
constituait pas une preuve, les juges pour soutenir Latude,
adoptèrent une thèse pour le moins spécieuse et qui au point
de vue judiciaire — qui n'est pas le point de vue moral —
peut mener loin : c'est qu'on est aussi coupable de ne point
empêcher le mal quand on le peut, que de le faire soi-même.
« Sans doute, disent ils, Latude ne peut rapporter, et on ne
« trouve nulle part la preuve, que c'est la Pompadour qui a
« fait confirmer et continuer la détention et les souffrances
« de cette victime du pouvoir tyrannique qui existait alors...
« on ne peut en douter, répondent ils, d'un côté, parce
« qu'ayant un empire absolu sur l'esprit comme sur le cœur
« de Louis XV, la Pompadour n'avait qu'à vouloir et parler,
« n'étant pas comme tous les autres, obligée de présenter
« des mémoires, et d'un autre côté, parce que si elle eût
« voulu faire cesser les maux de la captivité de Latude, dont
« il était impossible qu'elle ne fût pas instruite, il lui suffisait
« de demander la liberté de ce malheureux à son amant qui,
« tel irrité contre Latude, à cause de ses évasions de la Bas-
« tille et de Vincennes, qu'on le suppose, était trop faible
« pour résister aux désirs, bien moins encore aux caresses
« de cette sirène. »

Comme la Pompadour était morte en 1764 et que Latude
était resté prisonnier encore de longues années, les juges
retors avec la même subtilité rendirent les héritiers de la
Marquise coupables de ce prolongement d'incarcération.

« Il est impossible de ne pas croire que les parents de cette

« méchante femme aient hérité de son esprit vindicatif,
« comme des biens immenses qu'elle a volés à la France, et,
« craignant avec juste raison d'être inquiétés par Latude,
« dont ils connaissaient le génie ardent et le caractère impé-
« tueux, ce sont les parents de la Pompadour qui, tant que
« Louis XV a vécu, ont employé tout le crédit qu'ils avaient
« dans une cour corrompue pour ôter à cet infortuné jusqu'à
« la possibilité de réclamer contre l'inouïe vexation exercée
« envers lui... »

Et après cette argumentation aussi peu précise et aussi peu solide que possible, le tribunal du VI^e arrondissement présidé par Champertois rendit ce jugement : les héritiers de la Pompadour, c'est à-dire Gabriel Poisson et sa fille Jeanne-Charlotte, mariée en 1775 au comte de la Gallissonnière paieraient à Latude 40,000 livres de dommages-intérêts, et ceux de l'ex ministre Amelot, 20,000 livres, sentence exécutoire jusqu'à concurrence de 40,000 livres par provision.

Ce jugement ne fut pas exécuté à la lettre car un accord survint entre Latude et Jeanne Charlotte Poisson, fille de Gabriel ; celle ci faisait de la condamnation sa chose personnelle ; de son côté, Latude reconnaissait la citoyenne Poisson-Malvoisin comme seule obligée.

Au lieu de la somme à lui allouée par le tribunal du VI^e arrondissement, Latude reçut deux ou trois fermes sises en Beauce ; ces métairies lui rapportaient déjà de beaux revenus, comme il avait l'esprit inventif, il vendit ses mémoires si mensongers et, ceci le dépeint tout entier, fit exhiber la fameuse échelle qui l'avait fait évader.

Mais en 1797, la citoyenne Poisson Malvoisin revint sur sa décision ; elle déclara qu'elle n'avait accepté le jugement du 11 septembre 1793 que surprise et contrainte par la terreur, et qu'il devait être annulé par les tribunaux. Et en même temps, dans des mémoires, elle prenait violemment à partie Latude et les juges qui l'avaient soutenu. Elle ne put obtenir gain de cause, et le 18 nivôse an VI, la quatrième section du Tribunal civil de la Seine, rejeta sa demande.

Latude une fois encore triomphait ; là se terminèrent ses derniers démêlés avec la famille qui nous intéresse et la dernière mention que j'en ai retrouvée est dans le *Journal de Paris* du vendredi 14 nivôse an XIII (trois jours après la mort de Latude) :

« M. Latude, célèbre par un emprisonnement de 35 ans
« dans les châteaux de Vincennes, de la Bastille et de Bicêtre,
« est mort mardi dernier, à l'âge de 80 ans.

« ... Les héritiers de M^{me} de Pompadour avaient réparé
« envers lui les effets d'une vengeance trop prolongée et peu
« proportionnée à l'offense, en le gratifiant de deux ou trois
« métairies qui le mettoient dans le cas de vivre d'une ma-
« nière honorable. »

MINOUFLET.

ÉTIENNE MOREAU-NÉLATON

I

LE PEINTRE

Étienne Moreau-Nélaton, né le 2 décembre 1859, est Parisien par son acte de naissance et citoyen de Fère-en-Tardenois (Aisne) par ses intérêts et ses attaches de famille. Il est Parisien encore par son éducation, par ses relations, par le besoin de venir chaque hiver reprendre sa place à cet incomparable foyer d'art qu'est Paris ; mais il est campagnard par ses goûts et ses habitudes, par sa carrure solide, son teint coloré et la santé florissante de l'homme qui vit près de la nature.

Les Moreau sont si profondément enracinés dans le Tardenois, et depuis si longtemps, qu'on les en croirait originaires. Il n'en est rien. Le chef de la maison, l'ancêtre, Ferdinand-Martin Moreau, eut des débuts modestes. Commis actif et intelligent d'un gros marchand de bois de Paris, il était souvent chargé d'aller visiter, estimer les coupes et préparer les marchés. Au cours de ces opérations, il se trouva en rapport avec un honorable habitant de Fère-en-Tardenois, M. Cugnardey, intendant de la famille de Grancey. Martin Moreau épousa en 1789 M^{lle} Cugnardey, fit alors pour son propre compte le commerce de bois et donna rapidement

une grande extension à ses affaires. Ses affections et ses intérêts l'attachèrent à Fère, qui devint pour lui et sa nombreuse descendance le pays d'élection.

Le deuxième de ses fils, Frédéric Moreau, suivit la voie qui avait conduit son père à la fortune et y prospéra comme lui. Quand il eut atteint l'âge de la retraite, sinon du repos, il occupa ses loisirs à des travaux archéologiques qui ont rendu son nom célèbre dans le monde savant. Il mourut le 21 octobre 1898 dans sa cent-unième année. Il avait été conseiller municipal de Paris et juge suppléant au Tribunal de Commerce, de 1837 à 1840.

Ferdinand et Adolphe Moreau, ses frères, le dernier grand-père de M. Morcau-Nélaton, gérèrent à Paris une charge d'agent de change qui resta longtemps dans la famille.

A la seconde génération, nous trouvons Frédéric Moreau fils, qui collabora aux travaux archéologiques de son père, fut Président du Tribunal de Commerce de la Seine pendant les années 1879 et 1880, et mourut en 1886 officier de la Légion d'honneur; Auguste Moreau qui représenta pendant de longues années le canton de Fère au Conseil général de l'Aisne, et Adolphe Moreau fils, maître des requêtes au Conseil d'État, qui épousa en 1859 M^{me} Camille Nélaton (1). Ce fut le père de l'artiste à qui nous consacrons ces pages (2).

Cette dynastie des Moreau, de bonne source bourgeoise, s'éleva par le travail et s'honora toujours par le libéral emploi qu'elle fit de sa fortune. Fère eut largement sa part dans ses générosités comme dans son affection. La maison patrimoniale située sur la place du pays était, dans la belle saison, le rendez vous commun de tous les membres de la famille. C'était en même temps un centre de réunions qui donnait la

(1) Camille Nélaton, fille d'Auguste Nélaton, célèbre chirurgien du second Empire, mort en 1873. Un décret du Conseil d'Etat de 1875 a autorisé M. Etienne Moreau à joindre à son nom celui de Nélaton.

(2) N'oublions pas M. Frédéric Moreau, petit-fils de l'archéologue, ingénieur civil, membre de notre Société comme M. E. Moreau-Nélaton.

vie au bourg, et où l'on venait de dix lieues à la ronde ; si bien qu'on n'aurait pu concevoir la ville sans les Moreau, tant ils étaient indissolublement liés. Cette demeure familiale, si pleine de souvenirs, a été vendue après le décès du vénérable centenaire et démolie en grande partie pour faire place à une auberge et à une villa quelconque.

Il existe encore à Fère une maison Moreau. Mais celle-ci, d'origine plus récente, n'a pour ainsi dire pas d'histoire. Projetée par M. Adolphe Moreau père, elle fut construite sur les plans et sous la direction de son fils. Elle est chère à son petit fils, Étienne Moreau Nélaton, qui partage les mois de l'été entre cette belle propriété et son pavillon des bois de la Tournelle, auquel nous aurons plus d'une fois à revenir.

Étienne fit, comme son père, de solides études au lycée Condorcet. Il les poussa jusqu'à la licence ès lettres, et entra à l'École Normale, où il eut pour camarades de promotion MM. Paul Desjardins, l'abbé Baudrillart, recteur de l'Université Catholique, Bergson, Émile Bourgeois ; j'allais oublier le plus notoire, Jaurès ! (1). Mais, bien que la culture des lettres ne fût pas pour lui déplaire, il se sentait irrésistiblement entraîné vers la peinture. La vocation artistique inquiète toujours un peu la sollicitude des parents. Bien qu'ils eussent peut être d'autres desseins pour l'avenir de leur fils, ils le laissèrent suivre librement sa destinée.

Quelles raisons auraient-ils pu faire valoir pour combattre sa vocation ? Le goût des arts n'était-il pas chez lui un héritage de famille ? Ne lui avaient-ils pas eux-mêmes ouvert la voie et donné le mauvais exemple ? Le grand père, Adolphe Moreau, ne se montra-t il pas collectionneur sagace en encourageant les peintres de l'École de 1830 ? Son fils, Adolphe Moreau, fut plus qu'un amateur éclairé. Il mania le crayon avec esprit et écrivit sur Decamps et sur Eugène Delacroix

(1) A l'occasion du centenaire de l'École Normale (1895), Etienne Moreau-Nélaton grava à l'eau-forte des croquis humoristiques, souvenirs de son séjour à l'École.

deux livres très appréciés (1). Il fit plus encore : il légua au Louvre « la Barque de Don-Juan » du grand peintre romantique. Enfin M^{me} Adolphe Moreau, née Camille Nélaton, fut elle-même une artiste de beaucoup de talent. Son fils pouvait-il échapper aux fatalités ataviques de la vocation ?

Étienne choisit un maître de conseils sûrs et de haut exemple, le peintre Harpignies, le dernier de nos paysagistes classiques. En 1885, année de son début au Salon, il expose le portrait de sa mère. Pouvait-il entrer dans la carrière sous de plus heureux auspices ? En 1887 et 1888, il envoie « Harpignies dans son atelier », pastel, « Ma mère dans son atelier », pastel, « Mon ami Raymond chez lui » (Raymond Kœchlin, écrivain d'art, auteur de livres estimés), portrait au pastel, et des scènes de genre : « Le joueur d'orgue » (actuellement au musée d'Orléans), « Un banc », « L'appel de la classe », « Il n'y a plus d'enfants ». Il aborde en 1889 une grande composition de trois mètres de haut : « La Saint Georges à Villeneuve-sur-Fère », peinture destinée d'abord à l'église de ce village et restée sans emploi par suite de conflits de préséance et rivalités locales auquel l'auteur a voulu demeurer étranger.

C'est au retour d'un voyage à Florence, sous l'influence vive encore des œuvres de Ghirlandajo, dont les fraîches colorations l'avaient séduit, qu'il ordonna cette composition dont le parallélisme rappelle les maîtres de la Renaissance Italienne. Au milieu de la scène, domine la figure équestre de Saint Georges, sous un arc triomphal de fleurs et de feuillages. A gauche, le curé de Villeneuve avec un enfant de chœur, un porte Bannière et des musiciens de la fanfare forment un groupe auquel correspond à droite un autre groupe, composé du maire ceint de son écharpe, de pompiers, dont un porte le drapeau national, et d'un archer

(1) *Decamps et son œuvre*, par Adolphe Moreau ; 1 vol. in-8°, Paris, Jouaust, 1869. *Delacroix et son œuvre*, par Adolphe Moreau ; 1 vol. in-4°, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1873.

tenant les insignes de la compagnie. Ce sont autant de portraits vigoureusement peints.

Quelques années plus tard, M. Moreau Nélaton reviendra aux figures de grandeur naturelle avec « Les Chevaliers de l'arc à Villeneuve » célébrant gaîment à table la fête de Saint-Sébastien. L'auteur a passé, cette fois, par les Flandres et en a rapporté la vision des plantureux repas de corps des Van der Helst et des Franz Hals.

Dans l'intervalle de ces toiles, c'est à dire entre les années 1889 et 1893, s'inscrit une date mémorable dans les fastes de l'art français. C'est la grande scission qui, à la suite d'incidents habilement soulevés à propos de l'attribution des médailles de l'Exposition Universelle de 1889, coupa en deux la grande famille des artistes et amena la fondation de la Société Nationale des Beaux Arts. Celle-ci s'installa provisoirement au Champ de Mars, dans les locaux de la section des Beaux Arts et y fit des débuts brillants, en attendant qu'elle prît possession, en 1900, de la partie du Grand Palais des Champs-Élysées qui longe l'avenue d'Antin.

Étienne Moreau Nélaton passe avec empressement à la Société nouvelle, dont le programme plus large lui permettra des tentatives, des hardiesses que la Société des Artistes Français était loin d'encourager. Cette grave résolution décidait à tout jamais de sa carrière. C'était pour lui le passage du Rubicon. Il aurait pu, comme tant d'autres, suivre la filière commune, obtenir son jeu de médailles et arriver par étapes successives aux honneurs. Il ne le voulut pas. Il jugeait indigne d'un véritable artiste de faire son chemin à l'ancienneté, comme les ronds de cuir de ministères ; mais, pour brûler ainsi ses vaisseaux, pour rompre avec tous les snobismes mondains, renoncer délibérément aux applaudissements des salons, braver les ironies faciles des gens qui, faute de compétence, n'estiment l'artiste qu'en raison des récompenses qui consacrent officiellement son talent, il fallait une grande indépendance de caractère, il fallait du courage, beaucoup de courage ; car le public ne

pardonne pas aisément à l'artiste, inquiet du nouveau, de venir le troubler dans les habitudes de sa vision. Il oublie volontiers qu'il a contesté pendant trente ans, pour cette même raison, un Delacroix, un Corot, qu'il admet aujourd'hui par l'effet de l'accoutumance, et qu'il admire bruyamment par esprit d'imitation. Le sens artistique est rare, et la plupart des gens n'ont d'autre critérium, pour juger une œuvre d'art, que les fallacieuses séductions du pinceau, le « fini », et avant tout sa cote marchande.

Dans ses nombreux envois à la première Exposition de la Société Nationale, en 1891, M. Étienne Moreau Nélaton inaugure sa seconde manière, caractérisée par une interprétation plus libre de la nature et une tendance à faire prédominer désormais dans sa peinture les jeux mobiles de l'atmosphère. Son exécution devient plus sommaire, à mesure qu'il attache plus d'importance à l'expression générale qu'au motif en lui même. Il procède par un heureux échantillonnage des tons, dans une gamme sobre, claire et franche ; mais, suffit-il de bien échantillonner le canevas ? Ne faut-il pas le remplir ? Les toiles de M. Moreau-Nélaton, dessinées à l'essence du bout du pinceau, si justes et vibrantes qu'elles soient, semblent attendre un travail complémentaire. Ses ciels manquent parfois de profondeur et ne sont pas toujours aux mêmes plans perspectifs que les terrains, parce que le peintre se borne à indiquer d'une brosse hâtive les notes claires et les vigueurs sans les lier suffisamment. A défaut de ce « fini » de mauvais aloi, qui ôte à la peinture sa saveur primesautière et son accent, il est un degré d'exécution qui parachève l'esquisse et assure la conservation du tableau. Le peintre, comme l'écrivain, ne saurait trop méditer le vers précepte :

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Il n'est pas nécessaire non plus que les yeux profanes découvrent trop facilement les moyens qu'a employés l'artiste. Une exécution plus consistante, plus serrée, a précisé-

ment l'avantage de les rendre moins lisibles. « La peinture, disait Daubigny, il ne faut pas que l'on voie comment c'est fait... » On voit un peu trop comment est faite la peinture de M. Moreau Nélaton.

J'admets qu'on ne peut donner la sensation de la vie et de la lumière que par l'extrême rapidité de la réalisation. Personne ne conteste que les choses en mouvement n'ont plus de formes précises, qu'une lumière intense ronge les contours des objets et supprime les détails. C'est au détriment du dessin qu'on obtient ce résultat. Le dessin, qui prédomine quand l'artiste peint la nature dans sa beauté statique, se réduit forcément, dans la peinture d'impression, à la justesse de la mise en place.

Grâce à la direction initiale de ses études, M. Étienne Moreau Nélaton établit solidement l'armature de ses tableaux ou esquisses, et, sur ces points de repère bien jalonnés, il juxtapose des tons toujours justes et harmonieux. En dehors des toiles qu'il rapporte de ses voyages, où nous notons des vues d'Harfleur, du Château-Gaillard, de Saint-Jean-du Doigt, du cap Ferrat, de Longpont, etc., c'est au pays Férois qu'il revient toujours avec bonheur, à Villeneuve, à Mareuil, à Bruyères, à Ncsles. Que de fois voyons-nous surgir de ses paysages la flèche élégante de l'église de Fère ! C'est tantôt l'abside, tantôt le portail latéral qu'il nous montre dans ce petit coin d'ombre et de silence où flottent des relents de presbytère. Voici la vieille halle, aux piliers trapus qu'écrasent ses combles gigantesques. Voici la grande place du pays, déserte et morne, avec sa double rangée de tilleuls. Il l'a maintes fois reproduite, en hiver, en automne, sous tous ses angles, cette place si caractéristique de la petite ville morte de province. Le rû de Coincy lui a fourni quelques motifs pittoresques, et le bois de la Tournelle, ses futaies et ses clairières.

M. Moreau Nélaton a exposé en 1902 chez Durand Ruel une série de trente tableaux environ, scènes enfantines comme : « Le déjeuner du matin », « Le tambour », « La poupée »,

ou paysages de Champagne ou de Hollande. C'était une épreuve osée. Elle a tourné à son avantage en révélant ses qualités maîtresses, la justesse et la franchise. Je me rappelle encore certain effet de neige où pleuraient toutes les élégies de l'hiver « Vue de la Seine, prise quai de la Tournelle », comparable aux meilleures toiles de Claude Monet et des paysages de Hollande, aux horizons plats, avec les moulins qui tournent lentement leurs ailes au bord des canaux placides.

Chez M. Moreau Nélaton, le peintre de genre est au moins égal, sinon supérieur, au paysagiste. J'y vois une raison particulière. On réussit toujours ce que l'on peint avec amour. Or, il fait toujours figurer ses enfants dans les scènes intimes qu'il compose et où le talent du peintre se double de la tendresse du père. Ses charmantes filles s'y meuvent, dans leur cadre habituel, dans la vérité absolue de leur geste, de leur allure, et les représentât il à profil perdu, ou même de dos, leur ressemblance est toujours parfaite. On les reconnaît à tout et à rien, à leur natte tombante ou rattachée au chignon, à leurs tabliers d'écolières ou de jeunes ménagères, à épaulettes et empiècements, chacune avec son caractère particulier. Souvent leur jeune frère complète le trio familial. Les voici dans leur salle d'étude, appliquées à leur tâche quotidienne, assises au piano (1), feuilletant des albums, causant, disposant des fleurs dans les vases de la cheminée, prêtes pour la promenade et flattant de la main l'âne attelé à la charrette anglaise, impatient d'entraîner ses jeunes maîtresses à travers champs (2). Les voici encore disant leur prière du soir en longue robe de nuit, dans les virginales blancheurs de leur chambre. Thème toujours le même, et cependant toujours nouveau, puisque les gracieux modèles grandissent, changent, se développent, embellissent avec les années.

(1) « La leçon de piano », Salon de 1903. Musée de Pau.

(2) « Le départ pour la messe ». Salon de 1903.

Si une rare sensibilité de vision, un effort intense et persévérant vers une interprétation particulière de la nature, si enfin le don de toute sa personne à l'idéal qu'il poursuit, suffisent à caractériser l'artiste, nul ne l'est plus que M. Moreau Nélaton. Mais si les professionnels du pinceau et les mondains persistent à traiter dédaigneusement d'« amateur » l'homme que sa situation dispense de vivre de son talent, alors celui-ci est un « amateur ». Eh bien ! je relève le gant, et laissant pour le moment le peintre de côté, je reconnais qu'il y a aussi en M. Moreau Nélaton un « amateur » très indépendant, point timoré, et qui, chose rare même en matière d'art, a le courage de ses opinions, un « amateur » à l'esprit largement compréhensif, qui associe dans ses admirations des maîtres de tendances les plus diverses : Delacroix et Manet, Corot et Claude Monet, Puvis de Chavannes et Carrière, Fantin Latour et Sisley (1).

Mais s'il est encore des gens, abusés ou malveillants, pour croire qu'il ne prend de l'art que les côtés faciles, nous leur

(1) On sait avec quel désintéressement M. Étienne Moreau Nélaton a fait don récemment au Musée du Louvre de l'admirable collection commencée par son grand père et notablement augmentée par son père. Celui-ci désirait que ses tableaux, ou tout au moins les meilleurs d'entre eux, allassent un jour au Louvre, mais il s'était bien gardé de donner à ce vœu une forme impérative. Son fils ne s'en crut pas moins obligé moralement et s'est toujours considéré comme un simple dépositaire de ce trésor d'art, qui fut, pour lui aussi, une source d'infinies jouissances.

Avant de se séparer de cette collection plutôt trop touffue, il voulut toute fois la remanier, la rajeunir, lui apporter son appoint personnel par l'adjonction de maîtres mieux compris aujourd'hui qu'alors ou de chercheurs de tendances plus osées. C'est dans ce but qu'il fit rue de Sèze, le 11 mai 1900 et jours suivants, une vente de tableaux, aquarelles, dessins, objets d'art de la Renaissance, dont un catalogue illustré imprimé chez Georges Petit nous conserve le souvenir. Il a fait emploi du produit de cette vente en acquisitions d'œuvres plus conformes à ses goûts, qui représentent, sous un nombre moindre de toiles, une valeur d'art au moins égale. Nous devons à cette opération l'incomparable série des Corot (trente sept exactement), grâce auxquels, avec le legs Tomy Thiéry, le grand paysagiste est un des maîtres les plus dignement honorés qui soient au Louvre.

M. Moreau Nélaton a fait photographier les œuvres qui font l'objet de sa

demandons s'ils connaissent beaucoup d'artistes qui aient donné de plus convaincantes preuves d'endurance à braver les pires intempéries que ne l'a fait M. Moreau-Nélaton dans les circonstances que nous allons rappeler.

Corot, qui était intraitable sur ce point, comme le prouve le trait suivant, lui rendrait justice. Un jour, le maître, encore contesté — c'était en 1850 — visitait dans sa mansarde le débile Chintreuil, déjà miné par la bronchite qu'il avait contractée dans les brumes et les rosées matinales de la vallée de la Bièvre. Corot avise une étude clouée au mur de l'atelier et dit : « En voilà une qui était bien partie... Pourquoi ne l'avez-vous pas poussée un peu plus ? » « Maître, lui répondit Chintreuil, il est survenu un temps affreux, qui m'a empêché de l'achever... » L'œil de Corot prit soudain un éclat dur, le pli amer de sa bouche s'accusa et, de sa voix la plus sévère : « Qu'importe le temps ! On crève, s'il le faut, mais on a fait son tableau ».

Si M. Moreau-Nélaton n'a pas crevé, comme dit le bon et quelquefois féroce Corot, il a fait du moins tout ce qu'il faut pour cela. Jugez en. Par le rigoureux hiver de 1897-1898, il s'est allé poster, la palette au pouce et le pinceau à la main, sur les galeries supérieures des tours de Notre-Dame, exposé à la bise qui sifflait dans les ajouements du clocher, pour

donation par un habile praticien, M. Yvon, dans l'intention de publier un catalogue complet et précis qui attestera dans l'avenir l'état de la collection au moment où il en a fait livraison au Musée du Louvre et l'intérêt qu'elle tire d'un ensemble d'œuvres dont la réunion n'est pas l'effet du hasard. Ce sera un inventaire qui fera foi plus tard, quoiqu'il advienne, et en même temps un album qui sera un véritable régal de délicats.

La collection contenant des œuvres d'artistes vivants ou décédés depuis moins de dix ans, n'a pu entrer dès à présent au Louvre dans son intégralité. Pour éviter de la scinder, elle a été aménagée provisoirement dans des salles annexées au Musée des Arts Décoratifs, rue de Rivoli, où l'on peut la visiter dans les mêmes conditions que ce Musée, c'est-à-dire avec la gratuité du dimanche. Inaugurée le 1^{er} février 1907 par M. le Président de la République et M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, elle a été ouverte au public le 2 février.

o n l u n b i r o u p r o c l a m m e b e n f i c i c
b o b j e t d e l ' i n o l t u p r a t i o n e t d e l ' i n t e r e t d e l ' e t a t .

peindre Paris couché à ses pieds dans son linceul de neige. Il risquait la pneumonie. Sa jeunesse l'a préservé. Il avait trop besoin sur terre pour que Dieu le rappelât à lui.

Cela se passait huit mois environ après l'épouvantable catastrophe qui coûta la vie à ce que la société Parisienne comptait de plus noble, de plus brillant, de plus jeune, et atteignit M. Moreau-Nélaton avec une si implacable cruauté, que la pensée recule devant l'horreur tragique qu'évoque ce souvenir. Il fût resté accablé sous l'épreuve, s'il ne s'était plongé dans le travail avec une ardeur fiévreuse, s'il ne s'était rapproché, par le *sursum* de l'art et de la foi, des êtres chers si terriblement disparus ; mais il fallait un travail âpre et dur qui répondît à l'état de son âme et l'arrachât aux frivolités des milieux parisiens. C'est sous l'influence de ces pensers douloureux qu'il peignit ces visions troublantes de la géhenne parisienne contemplée des hauteurs de Notre-Dame. Qu'est la ville géante à côté de ces animaux fantastiques accroupis sur les galeries, de ces gargouilles colossales dont les faces grimaçantes semblent prendre en pitié la poussière humaine qui grouille tout en bas ? A peine une taupinière.

Il exécuta ainsi une suite de quinze toiles, dont plusieurs parurent à l'Exposition de la Société Nationale de l'année 1898. L'une d'elles appartient au Musée de Stuttgart. L'idée était neuve, hardie, et d'une haute gravité. Ce commentaire inattendu du *Vanitas vanitatum* eut raison de la légèreté du visiteur et l'arrêta pensif. Il sentait qu'il y avait en ces tableaux, peints entre ciel et terre, autre chose qu'un simple effet d'antithèse : de la souffrance et de la prière.

M. Moreau Nélaton est à peine à la moitié de sa carrière et cette première période est singulièrement féconde en productions de genres très divers, car tous les outils lui sont bons pour exprimer sa pensée : le pinceau, la plume, l'ébauchoir, la pointe de l'eau-fortiste, le crayon du lithographe. L'activité de son esprit le porte à s'initier à tous les procédés. Il s'intéresse aux applications utilitaires de l'art, considéré

comme moyen de vulgarisation et d'enseignement. Aux beaux temps de « l'affiche illustrée », il voulut apporter sa contribution à ce musée populaire de la rue. Il imagina sa première lithographie murale au retour d'une tournée qu'il fit en Bretagne en 1893. Il avait logé pendant quelque temps à Saint Jean du-Doigt, chez un brave aubergiste qui, enhardi sans doute par ses manières simples et affables, lui demanda sans façon, au moment du départ, de lui laisser, comme souvenir, une de ses études. — « Mieux que cela, lui répondit le peintre, je vous ferai une enseigne pour votre auberge. Quant à mes études, je les emporte, parce que je ne voudrais pas vous en offrir une mauvaise, et les bonnes, je les garde ». Peu de temps après, s'étalait sur tous les murs, dans les ports circonvoisins, et même à Paris, une belle affiche réclame en couleur qui achalandait rapidement la maison du bonhomme (1).

Il est peu de peintres qui n'aient cédé à l'attrait de traduire directement leur pensée au moyen de la gravure à l'eau-forte, et de la fixer sur le cuivre plus durablement que sur la toile. M. Moreau Nélaton ne pouvait manquer de payer son tribut à cet art charmant. Ses essais, peu connus jusqu'ici, ont une largeur, une originalité, un accent qui les feront rechercher quelque jour des amateurs. Il attaque le métal à grands traits et le creuse de morsures profondes. C'est de l'eau forte pure, sans surcharges, sans emploi d'aucun outil autre que la pointe. Le travail simple et clair, hardiment mordu, est engraisé au tirage et habilement retroussé au chiffon ou à la main dans les parties qui demandent de la vigueur, mais rarement alourdi de tailles surajoutées. /

(1) Outre l'affiche de Saint Jean-du Doigt, nous pouvons citer les suivantes : « L'Exposition céramique », « Les Arts de la Femme », « Messidor », pour l'opéra de Zola et de Bruneau, « La Saint Sébastien », « Le Bec Auer », « L'Art à l'Ecole », « La Nativité », oratorio de l'abbé Jouin, « Notre-Dame du Travail ». Au Salon de 1895 a figuré un paravent de quatre sujets lithographiés symbolisant « l'Automne », et au Salon de 1906, une suite de six lithographies polychromes : « l'Histoire du Pain », leçons de choses à l'usage des écoles primaires.

A la liberté et à la franchise de l'exécution, les planches de M. Moreau Nélaton joignent le mérite, plus rare peut-être, de la composition. Certaines témoignent d'une inspiration pleine de poésie, comme « L'Ange du souvenir » par exemple, qui, dans un humble cimetière de campagne, arrose les fleurs écloses autour des tombes. Telles sont encore « Les Bretonnes au cimetière », d'après une peinture du Salon de 1894, « Les Oiseaux d'hiver », reproduction d'un tableau du Salon de 1893. Son imagination créatrice s'attache à traduire un geste de bonté, de charité, à développer, sous une forme sensible, une pensée touchante, de grâce mélancolique. C'est dans cet esprit qu'il paraphrase les paroles divines du « Discours sur la montagne » dans la remarquable série des « Béatitudes » (1). Nous sommes heureux de pouvoir donner deux réductions de ces planches : « Les Communiantes », d'après un tableau exposé en 1894, « Les Moines », d'après un tableau exposé la même année. Quelle meilleure preuve pourrions nous donner du mérite de ces compositions, qu'en les mettant sous les yeux du lecteur ?

Pour la partie technique, M. Moreau-Nélaton a eu pour initiateur Albert Besnard. Un jour que, dans l'atelier du rutilant coloriste, tous deux causaient eau forte, celui-ci saisit un cuivre déjà verni et enfumé, improvisa un dessin et le fit mordre sous les yeux de son ami, en lui expliquant toutes les phases de l'opération. Pour le reste, M. Moreau-Nélaton ne relève que de lui-même, maniant la pointe comme il ferait de son crayon, sans croire qu'il y ait tels ou tels moyens convenus à priori de rendre telles ou telles choses.

C'est un peu la manière de Manet, et il n'y aurait rien de surprenant à ce que M. Moreau-Nélaton s'en soit inspiré à son insu, quand on sait l'admiration qu'il professe pour « le peintre de la réalité moderne », comme l'appelait Baudelaire,

(1) « Les Béatitudes », neuf planches sur zinc (frontispice compris, signé du monogramme de l'auteur et daté de 1893). Dimensions : 0,40 sur 0,30.

et avec quel soin il a rassemblé jusqu'à ses moindres productions gravées ou lithographiées.

On s'explique alors facilement qu'il se soit laissé tenter par le désir de nous donner un catalogue raisonné, complet, de l'œuvre de son maître de prédilection, avec la reproduction de toutes les pièces décrites et une introduction très intéressante par la quantité et la précision des renseignements (1). Mais je m'arrête, car je touche ici à l'écrivain et critique d'art que nous étudierons au chapitre suivant.

II

L'ÉCRIVAIN

Entre le peintre et l'écrivain qu'est tout à la fois M. Moreau-Nélaton, il existe d'évidentes analogies et aussi quelques dissemblances. Il aime à décrire les pays, les sites, les lieux où se sont écoulées ses jeunes années, comme il a pris plaisir à les peindre. Dans l'écrivain comme chez le peintre, nous retrouvons le père de famille soucieux de ses tendres devoirs, l'éducateur ferme et vigilant. Les scènes d'intimité familiales pour lesquelles ses enfants lui ont servi de modèles, inspirent le goût des vertus domestiques. Les livres, dédiés à ses enfants, leur enseignent le culte des souvenirs, l'amour du foyer, la modestie et la simplicité ; mais tandis qu'il ne peint que des choses vues, il fait, dans ses écrits, largement sa part à l'imagination, voire à la fantaisie, et c'est là que les

(1) *Manet, graveur et lithographe*, un vol. in-quarto, Paris, 1906, chez Loys Delteil, éditeur du *Peintre-Graveur*, rue des Bons-Enfants, 22. Imprimerie Frazier-Soye ; tiré à 225 exemplaires.

différences deviennent sensibles. Il convient de faire observer pourtant que le peintre, réaliste par son souci scrupuleux du vrai, se montre foncièrement spiritualiste par le sentiment et l'idée, particulièrement dans la composition de ses eaux fortes, de ses lithographies, de ses affiches illustrées notamment, qui l'apparentent un peu à Puvis de Chavannes.

Tandis que la facture du peintre, abrégée, rapide, un peu négligée même, procède par larges à plat, pour donner l'impression d'états instantanés de la nature, l'écrivain, au contraire, soigne, cisèle, fleurit son style, d'une simplicité un peu cherchée et voulue. Sa plume n'omet aucun des détails que supprime son pinceau. Il paraît avoir plus de goût pour les vieilles locutions, pour le parler savoureux de la Renaissance, que pour la langue plus savante, plus abstraite et plus froide du xvii^e siècle. Malgré cela, je serais tenté de dire, — ne fût ce que pour mieux faire saisir le contraste — que ce peintre, un tantinet décadent, est un écrivain classique. On ne passe pas par l'École Normale sans qu'il en reste quelque chose.

M. Moreau Nélaton aime à conter des histoires vraies sous des noms imaginaires. Ses amis n'ont pas de peine à lire à travers ce voile transparent ; mais le public en pénétrerait difficilement les piquantes allusions ; aussi l'auteur fait-il tirer ses ouvrages à un petit nombre d'exemplaires numérotés ; et, pour mieux honorer les rares privilégiés à qui il se réserve de les offrir, il tient à en faire de véritables bijoux typographiques par le choix du format, du papier, des caractères, par les frises, vignettes, guirlandes d'encadrement des pages, et autres enjolivements de haut goût, tous de sa main.

Les Grands Saints des Petits Enfants sont, je crois, son premier ouvrage (1). Quoi qu'en dise le titre, très heureusement trouvé, le livre ne charme pas moins les barbons

(1) *Les Grands Saints des Petits Enfants*, Léon Chailley, éditeur, Paris, 1896. — Imprimerie Ch. Verneau, L'ouvrage a été publié en deux formats : in-folio et in-quarto.

que les enfants. C'est un album de vingt lithographies représentant, chacun dans son geste caractéristique, les humbles héros du martyrologe sacré : Sainte Marthe et la Tarasque, Saint François d'Assise, Sainte Geneviève, patronne de Paris, Saint Vincent de Paul, Saint Louis, Saint Yves, patron des avocats, Saint Nicolas, etc., etc.. Une page de texte commente chaque tableau et narre les faits miraculeux dont les âges de foi nous ont transmis la légende. Légende si l'on veut, mais vérité aussi, puisque ces récits, d'une naïveté si touchante, magnifient des vertus surhumaines, dignes des faveurs surnaturelles qui les ont glorifiées. Ces vingt compositions, d'une austère simplicité, sont traitées par larges plans dans un sentiment de mysticité adéquat au sujet. Pour le texte comme pour les dessins, l'auteur s'est fait une âme de primitif.

Chantegrive appartient à la littérature enfantine (1). Ce n'est pas la moins difficile, car elle exige beaucoup de grâce dans la forme, une grande justesse de pensée et, comme disaient les anciens, des « mœurs ». condition fondamentale qui n'est pas toujours remplie par les professionnels de la plume, même les plus brillants.

Chantegrive, c'est le nom frais, clair et joyeux donné par l'auteur à un ancien pavillon de chasse isolé dans la solitude des bois, un peu modernisé et adapté aux besoins d'une villégiature familiale. A « ses volets verts encadrés de briques rouges, aux deux lions de faïence qui en garde l'entrée », tous ceux qui ont été aimablement conviés à en franchir le seuil l'ont tout de suite reconnu. A l'heure de l'exode Parisien, ses hôtes des beaux jours se font une fête d'y revenir chercher l'ombre et la verdure, le grand air et la santé. Le garçonnet ne se tient pas de joie. Il saute au cou du garde, de sa femme, la bonne madame Mabru, tout heureuse d'avoir désormais à qui parler. Il court à l'écurie où ses deux petits

(1) *Chantegrive*, in 16, chez Floury, éditeur, Paris, 1906. Imprimerie Frazier Soye, tiré à cent exemplaires.

ânes braient de satisfaction en happant le morceau de sucre coutumier, à la basse cour où on lui fait un accueil non moins bruyant. Chantegrive, c'est la liberté de se livrer à tous les sports du jeune âge : chevauchées dans la forêt sur le coursier à longues oreilles, pêche à la ligne dans le rû du moulin d'Enfer, cueillettes variées ; mais c'est la liberté dans la règle, le plaisir après le devoir. Les peccadilles de l'enfant fournissent à l'auteur, ou plutôt - car on l'a déjà deviné — au papa, prétexte à moralités. Suivant en cela l'exemple de La Fontaine, il les présente sous forme d'apologues et fait parler maître Aliboron, le bon chien Tom, l'ablette, le pinson, voire l'abeille, qui font tour à tour la leçon au bambin. Ils sont unanimes à lui conseiller d'être bon avec les bêtes — charité bien ordonnée commence par soi même — et bon aussi pour les gens. Ils lui montrent la laideur du mensonge, les suites fâcheuses de la colère, et lui enseignent que la loi du travail s'impose à tous ici bas, en quelque situation que la Providence nous ait fait naître. La leçon a porté ses fruits, car aujourd'hui, l'enfant qui suit les classes d'un lycée, rapporte régulièrement à son père des bulletins qui témoignent de son effort et de ses progrès.

Notre Dame de Val Joyeux est une véritable perle digne de la chère mémoire à laquelle est dédié l'ouvrage (1). Sous une forme symbolique et de façon indirecte, l'auteur laisse échapper le tréfonds de sa pensée sur les problèmes les plus graves de ce monde et notamment sur les liens vivifiants de l'art et de la foi. Il s'agit d'une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus sur son bras. C'est une image de grâce naïve en sa raideur gothique. Sculptée en plein bois par quelque imagier du moyen âge, elle a vu les foules, d'abord ferventes, s'éloigner ou se rapprocher d'elle selon les temps, oubliées dans les jours faciles, ramenées aux heures d'épreuves. Elle a subi le contre coup de tous les régimes qui se sont succédé

(1) *Notre-Dame de Val-Joyeux*, Qaris, Floury, éditeur ; Marty imprimeur, 1900. Tirage à 140 exemplaires, in-16.

sur l'éternel champ d'expérience qu'est notre pauvre pays. Après mille vicissitudes, après des mutilations stupides, et des réparations non moins malheureuses, elle s'est ~~vu~~ préférée une vierge de pacotille sortie des usines du quartier Saint Sulpice, et la voilà jetée aux rebuts dans les combles de l'église avec quelques débris hors d'usage. Un beau jour, un brocanteur qui passait par là, enlève tout le lot. Elle ne reste pas longtemps dans le milieu profane où elle eut honte de se voir exhiber. Un artiste qui la vit l'emporta, lui fit dans son atelier une place de choix, et la bonne Vierge, tout heureuse d'échapper aux contacts impurs que lui infligeaient les promiscuités du bric à brac, put se croire replacée sur son autel, tant elle y était entourée de respect et d'amour.

Dans le *Peau Rouge* (1), M. Moreau-Nélaton nous conte le cas d'un particulier du nom de Brismontier, qui, après une carrière d'honneur et de travail, réalise le rêve de toute sa vie, en venant finir ses jours au pays natal. Hélas ! la petite ville platement modernisée a vu disparaître tout ce qui lui donnait autrefois quelque caractère, et ses anciens amis parlent une langue qu'il ne comprend pas ; mais voici venir les élections municipales. Dans l'espoir de sauver un dernier prestige du passé, une vieille halle que les édiles promettent de démolir pour la remplacer par un banal hôtel-de-ville conforme au type courant, il se laisse porter sur la liste d'opposition à la municipalité sortante. Grâce à son nom respecté, elle passe haut la main ; mais, pas plutôt élus, les vainqueurs trahissent l'homme qui les a aidés à vaincre, en sacrifiant la vieille halle sur l'autel du progrès. Édifié désormais sur la loyauté des politiciens, petits ou grands, le pauvre homme déçu s'enferme chez lui avec ses livres en se répétant : « Qu'allais je faire en cette galère ? »

A Brismontier, l'ami sentimental du passé, l'auteur oppose Sylvain Méra. Celui ci représente la thèse contraire, la raison

(1) *Le Peau-Rouge* ; Paris, Floury, éditeur, 1902. Imprimerie de la *Gazette des Beaux-Arts*. Tirage à 100 exemplaires, in-16.

qui voudrait concilier le respect du passé, la tradition, avec la foi en l'avenir. Si douloureuses que soient les épreuves du présent, Méra est persuadé que la vie reprend toujours ses droits et la société son assiette, comme le soleil reparaît, impassible et sercin, après les cataclysmes qui bouleversent momentanément la nature ; mais que de victimes ils ont faites en se déchaînant sur notre pauvre planète ! Que de ruines ils ont causées ! La sagesse des hommes ne peut rien contre les forces aveugles de la nature ; mais ne saurait elle prévenir les crises sociales qui font toujours faillite à leurs promesses et coûtent tant de larmes et de sang pour des résultats problématiques et décevants ; car l'humaine nature a ses lois irréductibles, ses éléments de faiblesse originels que la volonté ne peut changer, ses passions nobles ou viles, génératrices du bien et du mal, ressort nécessaire de la vie, avec lesquelles il faudra toujours compter et qui limitent fatalement sa perfectibilité.

Voilà de bien graves questions à propos d'un petit livre qui n'avait pas la prétention de les soulever. Cela montre que ce petit livre fait penser, et c'est un mérite. Il en a un autre encore : il amuse, car on ne saurait lire sans plaisir cette satire campagnarde, pleine de détails piquants et de portraits pris sur le vif.

M. Moreau Nélaton hausse un peu le ton avec *Les douze coups de minuit* (1). Au moyen d'une ingénieuse affabulation, l'auteur exalte le culte du foyer. Il dit le charme qui s'attache aux objets laissés par les ancêtres et qui prolongent leur présence au milieu de nous. Parmi ces reliques du passé, est il un bibelot plus aimable, plus vivant que la pendule ? C'est bien à tort qu'une mode regrettable a voulu la proscrire de nos cheminées. Quelle autre place lui convient mieux ? Elle nous tient compagnie au coin du feu, berce notre rêverie ou nous en tire au besoin par ses avertissements discrets.

(1) *Les douze coups de minuit*, 1 vol. in quarto. Paris. Floury éditeur, 1903. Imprimerie de la *Gazette des Beaux-Arts*, tirage à 100 exemplaires.

Un soir, deux amis avaient discuté cette question dans la douce chaleur de l'âtre. Retirés dans leur chambre, l'un d'eux s'endormit sous l'influence de cette conversation, et dans les vagues hallucinations du premier sommeil, toutes les pendules du logis quittent leur socle, apparaissent, s'animent et prennent tour à tour la parole. Dans cette réunion un peu hétéroclite figurent : un « Marius » de bronze de l'école de David, contemporain de la Restauration ; une « Polymnie » du règne de Louis-Philippe, accoudée à la borne de marbre jaune qui porte le cadran ; la grande horloge Louis XV de la salle de billard, sur le sommet de laquelle se dresse un veneur à tricorne sonnait l'hallali ; la fastueuse pendule Louis XIV laquée de personnages chinois ; la menue pendule Louis XVI aux gentilles figurines en biscuit de Sèvres, le cartel rocaille orné d'un couple de colombes. Puis ce sont : le coucou qui sort de son chalet de bois pour compter les heures et puis s'en va, le tableau horloge de l'antichambre, le réveil-matin, le chronomètre de poche, symbole de notre vie moderne, trépidante et voyageuse. Toutes jasant, bavardent comme si elles avaient perdu leur balancier. Elles racontent leur histoire depuis le jour où elles entrèrent dans la maison, les événements dont elles furent témoins, les joies dont elles furent les confidentes et les heures douloureuses qu'elles sonnèrent. Quand elles eurent fini d'égrener leurs souvenirs, elles se chamaillèrent, se reprochant leurs coupables connivences avec l'horloger qui les emportait sous son bras aux fins de réparation ; sur quoi le modeste et utile cadran d'applique de la cuisine, modèle de ponctualité, qui préside au gouvernement des fourneaux et dont la voix écoutée sonne l'heure des repas, intervint et les mit toutes à la raison. Un filet de lumière filtre déjà à travers les volets. Le rêve se dissipe, le dormeur s'éveille ; il ouvre sa fenêtre aux féeries de l'aurore, et le livre s'achève en un hymne d'allégresse à l'aube radieuse qui ramène le travail.

Cette fantaisie littéraire d'originale invention, c'est de l'autobiographie par pendules interposées. Le cœur a ses

pudeurs, et grâce aux voix étrangères qu'il a empruntées, l'auteur abrite ses confidences derrière un rideau léger que le lecteur sympathique soulève facilement, mais qui reste fermé aux indifférents. Cette élégante plaquette in quarto, ornée de dessins d'une intimité charmante, n'est d'ailleurs pas destinée à une grande publicité.

Je n'ai pu donner de cet ouvrage qu'un canevas dépouillé des fines broderies dont l'auteur l'a orné. On peut dire qu'il est bâti sur une pointe d'aiguille ; mais l'auteur en fait oublier le côté un peu artificiel par le tour délicat de la pensée et le sentiment de mélancolie où nous plonge toujours l'évocation du passé.

Dans *Les douze coups de minuit*, M. Moreau Nélaton s'est révélé humoriste délicat à la façon des conteurs anglais. Il nous montre toute la souplesse de son talent d'écrivain dans sa très intéressante étude sur *Les Le Mannier, peintres officiels de la Cour des Valois* (1). Le voici sur un terrain tout différent, dans la voie où ses facultés critiques trouvent leur emploi.

Les Le Mannier appartiennent à cette race de fins portraitistes qui fleurirent à la Cour des Valois, et dont le Louvre, la Bibliothèque Nationale et le Musée Condé, à Chantilly, possèdent d'admirables spécimens. Ces crayons légers, de trait si pur, d'observation si pénétrante qu'elle va jusqu'à l'âme des personnages, sont des pages d'histoire du plus haut intérêt. Les Clouet, Jean et François son fils, sont les plus connus de cette brillante pléiade, et bénéficient de l'anonymat gardé par leurs disciples et imitateurs. Le comte Léon de Laborde a, le premier, projeté quelque lumière sur la question. Dans les comptes royaux, de 1537 à 1540, on lit le nom de Germain Le Mannier sur la liste des peintres pouver d'offices à la Cour « comme ayant travaillé aux ouvrages de peintures et stucq à Fontainebleau ». C'était un premier

(1) *Les Le Mannier, peintres officiels de la Cour de Valois au XVI^e Siècle*. Paris, Gazette des Beaux Arts, 1901 ; Marty, imprimeur. Grand in-octavo, tiré à 200 exemplaires.

jalou ; mais la piste était si vague que M. Moreau-Nélaton ne l'eût sans doute pas suivie si, au cours de recherches faites dans un autre but à la Bibliothèque Nationale, section des manuscrits, il n'avait eu la bonne fortune de découvrir une lettre inédite du Dauphin (plus tard Henri II), concernant Germain Le Mannier. Ce document le mit sur la voie.

La lettre d'Henri, datée de « Villiers Cousteraiz, le X^e jour de janvier 1546 », est adressée à M. Jean de Humyères, à qui il avait confié la garde et l'éducation de ses enfants. « Les portraits que Germain Le Mannier a faits du Dauphin François, de sa sœur Elisabeth m'ont satisfait », lui dit-il un peu plus tard, et il lui recommande de « l'avertir lorsqu'un estat d'huissier de chambre ou quelqu'autre vacquera en la maison de mesdits enfans, affin que j'en pourvoye Germain Le Mannier peintre ». (Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Fonds français. 3008, folio 187).

D'après les lois de l'étiquette, une cour n'était pas complète si elle n'avait son peintre attitré. Le Mannier fut spécialement attaché au service du Dauphin et à la « maison » de ses enfants. Ceux-ci, que leur santé débile obligeait à de fréquents déplacements, avaient donc leur petite cour particulière qui se transportait de Saint-Germain à Romorantin, à l'Île-Adam, à Ecouen, à Villiers le Bel, etc..., selon les prescriptions des médecins.

La lettre du Dauphin donna au chercheur le point de départ de son étude sur G. Le Mannier. Grâce à la rigoureuse logique de ses déductions, à un sens critique subtil, il a réussi à dégager le personnage de l'ombre qui l'enveloppait et a pu reconstituer en partie son œuvre de portraitiste. Il a pu identifier avec certitude les portraits de Henri II, de M. d'Humyères, de François Dauphin, d'Élisabeth, de Claude, de Charles (le futur Charles IX), effigies plusieurs fois répétées à différents âges. Pour se guider parmi ces ouvrages, qui sont loin d'être tous de la même valeur, il fallait l'œil affiné de M. Moreau-Nélaton. Il distingue avec un tact sûr les originaux d'avec les répliques, le travail de premier jet

devant la nature, de la transcription, postérieure au contact du modèle, correcte mais froide.

Cette étude nous fait connaître en outre les multiples attributions des peintres pourvus du titre de valet de chambre, et donne des détails piquants sur la « nature et la diversité des travaux que comportait alors la profession du peintre, considéré, quel que fût son talent, comme un *homme de métier*, dont c'est aussi bien l'affaire de décorer une voiture ou une bannière, que de pourtraire au vif son seigneur ». Il était aussi une sorte d'impresario chargé d'organiser les fêtes et galas de la cour. On se fera une idée des divertissements que ces intendants des menus plaisirs devaient imaginer, en lisant la pièce dont l'auteur nous donne copie, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale touchant les fournitures de M^r Germain pour l'organisation d'une mascarade à Blois, où la Cour vient de s'installer en 1551. Rien n'est oublié dans ce curieux mémoire, ni les « queues de chevaux pour faire perucques (17 sols, 6 deniers) », ni les « éponges à faire mamelles (7 sols, 7 deniers) ».

L'étude de M. Moreau est intitulée : « Les Le Mannier », et il n'a été question jusqu'ici que de Germain Le Mannier. Les « Comptes des bâtiments du Roi » nous ont révélé aussi, de l'année 1540 à l'année 1550, le nom d'Éloi Le Mannier. On a tout lieu de le croire frère du premier. Mais Éloi semble, jusqu'à nouvelles informations, n'avoir été qu'un collaborateur effacé de Germain.

Parlerai je du mérite littéraire de l'ouvrage ? Il est écrit d'un style ferme, clair, élégant, exempt de ces tours un peu précieux que l'on rencontre dans les œuvrettes de pure fantaisie dont nous venons de parler, où d'ailleurs un peu de recherche ne messied pas.

J'arrive au livre capital de M. Moreau : *Histoire de Corot* (1).

(1) *L'Œuvre de Corot*, par Alfred Robaut, précédé de *l'Histoire de Corot et de ses Œuvres*, par Étienne Moreau-Nélaton. 5 vol. grand in-quarto. Paris, Floury, éditeur, 1905. Imprimerie Frazier-Soye. Tiré à 400 exemplaires.

Ce monument, consacré à la mémoire du maître qui a, plus qu'aucun autre, influencé l'art contemporain, est plus solide que l'airain, et bien autrement éloquent qu'une effigie de marbre ou de bronze. L'historien s'est tellement imprégné de l'« habitus », des pensées, de l'âme même du génial artiste, qu'il le ressuscite en quelque sorte à nos yeux.

Il fallait, pour mener à bien cette colossale entreprise, la rencontre de deux admirateurs fervents comme MM. Étienne Moreau-Nélaton et Alfred Robaut. Pendant plus de cinquante ans celui-ci a vécu dans l'intimité de Corot, s'est attaché à ses pas, a noté jour par jour ses faits et gestes, ses propos familiers ; il a dessiné avec une inlassable ténacité ses innombrables tableaux et études, recueilli ses carnets de voyage ; mais à ce Dangeau, blanchi à la peine, il fallait associer l'ardeur, la jeunesse, l'initiative d'un collaborateur qui partageât sa foi, son culte, ses enthousiasmes. M. Moreau Nélaton a été cet homme-là. Laissant tous autres travaux de côté, il s'est, pendant trois années voué tout entier à cette tâche ; il a coordonné la prodigieuse quantité de notes et documents de toutes sortes que M. Robaut avait amassés. Il les a mis en œuvre ; il leur a donné la vie et la durée. Il définit ainsi son rôle dans l'avant-propos : « Collaborateur de la dernière heure, je n'ai fait qu'assurer le monument ébauché et plus qu'à moitié construit déjà par M. Robaut » ; mais il a apporté à l'œuvre commune tant de zèle, de goût, — de cœur, dirai-je, — que les amateurs et, s'il est permis de la mettre en cause, la postérité, ne sépareront jamais, dans leur reconnaissance et leur estime, les deux auteurs de ce beau livre.

Édité par Floury dans des conditions absolument parfaites comme papier, typographie, phototypies, l'ouvrage comporte quatre volumes in-quarto et un fascicule de tables. Le tome I^{er} contient l'*Histoire de Corot et de ses œuvres*, écrite par M. Moreau-Nélaton d'après tous les documents rassemblés par M. Robaut. Les tomes suivants contiennent le catalogue illustré, formidable répertoire de plus de 3500 numéros. Chacune des productions du maître y est classée chrono-

giquement, avec ses dimensions, l'indication des collections par où elle a passé ses prix successifs dans les ventes publiques, etc... C'est un merveilleux album, en même temps qu'un inventaire définitif. On admire, en le feuilletant, l'extraordinaire fécondité du maître et sa rare puissance de travail. Tout était pour lui « motif », et il savait au besoin idéaliser les coins en apparence le plus dénués d'intérêt.

On ne pouvait souhaiter à l'homme de bien et au grand artiste que fut Corot un biographe plus compétent et mieux pénétré de son sujet que M. Moreau Nélaton. Son récit est alerte ; ses appréciations sont justes, toujours sobrement exprimées, sans vains étalages d'esthétique. C'est un peintre qui juge un autre peintre, simplement, avec une chaleur sincère, avec une conviction raisonnée. Quant à l'homme privé, nul mieux que le délicat écrivain, chez qui il ne serait pas difficile de trouver quelque ressemblance morale avec son modèle, ne pouvait parler de sa bonté native, élargie encore par l'expérience de la vie, de ses sentiments de famille si touchants, et du rare esprit de conduite qu'il avait puisé dans le milieu d'honnête et saine bourgeoisie où il avait été élevé.

Toujours prompt à s'effacer, M. Moreau Nélaton laisse parler Corot le plus souvent qu'il peut, en citant des fragments de sa correspondance. A de rares exceptions, ce sont généralement de simples billets plutôt que des lettres, quelques lignes griffonnées sur une table d'auberge entre deux étapes, pour dire aux amis, aux confrères, qu'il arrivera à telle date, ou pour annoncer joyeusement aux siens qu'il « se précipitera dans leurs bras » tel jour, à telle heure, toujours avec un mot enjoué, une plaisante boutade, et sans s'attarder aux épanchements ; car ses jours, ses heures, sont comptés, comme ceux d'une *diva* en tournée. Chaque année, aux premiers soleils d'avril, il recommence avec entrain ce qu'il appelle « son tour de France », suivant rigoureusement le programme qu'il s'est tracé, donnant un peu de son temps à tous les « petits amis » qui se disputent l'avantage de le

posséder. Ses itinéraires finissent invariablement par Ville-d'Avray, où son cœur le ramène toujours.

M. Moreau Nélaton sème son récit d'anecdotes typiques, qui font aimer l'homme, qui nous le montrent dans son intimité, naïf et fin, de belle humeur, prompt aux joyeux propos... C'était sa façon de se délasser de son application à l'étude. Il n'avait pas plutôt déposé la palette, qu'il reprenait son inaltérable gaité. C'était un sage, qui savait se gouverner, qui mettait chaque chose à sa place, et qui, lorsqu'il avait fait la part nécessaire au *delirium* de l'art, disait « halte là ! » à la folle du logis.

Il y a de cela d'ailleurs dans son génie, dont la qualité maîtresse est peut être l'équilibre. Il doit à la première éducation reçue chez les Michallon et les Victor Bertin un point d'appui solide qui soutient jusqu'à ses moindres toiles. Mais, s'il est classique par sa conception initiale du tableau, il est novateur quant à son interprétation, cherchée en dehors des formules connues.

Ce fut, en somme, un homme heureux, car il avait une trop haute conception de l'art, pour le mesurer à l'étiage du succès. Qu'importaient d'ailleurs les suffrages de la foule à sa consciencieuse intransigeance, puisque, grâce à ses goûts modestes, il était assez riche pour poursuivre en toute indépendance « son amoureux labeur », comme dit M. Moreau-Nélaton, assez riche aussi pour faire du bien autour de lui. Sa joie suprême était de faire des heureux ; sa nature expansive s'épanouissait alors dans toute son exubérance.

Ce n'est pas qu'il n'ait eu aussi, le cher homme, ses deuils et ses épreuves ; mais alors, il se plongeait plus ardemment que jamais dans le travail, pour surmonter ses douleurs. « Courage, écrivait il un jour à un confrère éprouvé comme lui, courage, et mettons de tout cela dans nos peintures. » Qui mieux que l'auteur de ce beau livre pouvait sentir la douloureuse profondeur de ce mot ? Ce « mettons de tout cela dans nos peintures » est *divin*, dit il, et l'expression n'a rien d'excessif. Sait on ce qu'il y a quel

quelquefois de larmes dans l'œuvre de charme attendri qui fait nos délices ?

En magnifiant la mémoire de Corot dans un livre de luxe qui s'adresse particulièrement aux riches collectionneurs du monde entier, aux grands dépôts publics Français et étrangers, l'auteur regrettait vivement qu'il fût difficilement abordable aux admirateurs moins fortunés, qui sont souvent les plus sincères, et il a condensé pour eux, en un volume édité également chez Floury (1), la substance de son ouvrage, en s'attachant surtout à sa partie biographique. Inutile de dire que le modeste in octavo est digne des in quarto qu'il résume, et qu'il satisferait le bibliophile le plus exigeant.

N'eût-il produit que *l'Histoire de Corot*, M. Étienne Moreau Nélaton est assuré que son nom survivra dans le monde spécial de l'art, des artistes et des amateurs ; mais il nous donnera encore de bons et beaux livres. En thèse générale, l'écrivain a devant lui une carrière plus longue que le peintre. Lorsque l'âge interdit à celui-ci les longues séances en plein air et le cloue au logis ; quand le pinceau s'échappe de sa main sénile, la plume lui reste. M. Moreau Nélaton est loin d'en être là, et pendant longtemps encore, espérons-le, il les maniera l'un et l'autre avec un égal talent.

III

LE CÉRAMISTE

On pourrait dire de M. Étienne Moreau Nélaton qu'il est né céramiste. Sa mère s'est distinguée dans cette branche si intéressante des industries d'art. Son œil d'enfant s'est initié sans effort à la beauté des formes, à la grâce du décor qui

(1) *Histoire de Corot et ses Œuvres*, in octavo, Paris, Imprimerie Frazier-Soye. Floury éditeur, 1905.

doit s'harmoniser avec elles. A l'exemple de sa mère, il a étudié la fleur au point de vue des combinaisons ornementales qu'elle offre aux curieux de « motifs » nouveaux ; il s'est intéressé aux états successifs par lesquels passe la pièce qui fera plus tard la parure de nos étagères. Mais il se fût fait scrupule, sa mère vivante, de marcher sur ses traces. Il respectait, comme un domaine réservé, ce champ spécial où elle excellait (1). C'est plus tard, en 1899, qu'il éprouva la tentation de mettre, lui aussi, la main à la pâte. Tout l'y invitait. Il avait la matière première près de lui. L'argile plastique se trouve en abondance sur le territoire de Coincy, où existent depuis un temps immémorial des fabriques de poteries communes et usuelles. Il a même découvert une terre de très belle qualité sur son domaine de la Tournelle, en faisant creuser les fondations d'un bâtiment de service. Mélangée à celle de Coincy et de Nanteuil Notre-Dame, cette terre donne les meilleurs résultats (2). Il avait des ouvriers à proximité, chez Goy, de Coincy, qui tournaient les poteries dont il leur fournissait le modèle ; mais il se rappelait les soucis que causait à sa mère la cuisson, confiée à des étrangers, des pièces qu'elle avait peintes et ornées avec tant de soin. Il avait été témoin des déplacements nécessités par cette façon d'opérer, des risques et pertes de temps qui s'en suivaient. Aussi se promit-il d'avoir son four à lui, pour n'être tributaire de personne. Il apprit, pour la même raison, le métier de tourneur pour pouvoir se passer d'aides étrangères (3), conduire à son gré son travail et, le cas échéant, le

(1) M. Moreau Nélaton s'est fait un pieux devoir de publier le catalogue de l'œuvre de sa mère sous le titre : *Camille Moreau, peintre et céramiste ; 1840-1897*. Catalogue illustré de son œuvre, précédé d'une courte notice intitulée : *Souvenir filial*. 2 vol. in-quarto, chez Floury, éditeur, Paris, 1899.

(2) Le nom de certaines localités voisines comme la Poterie, hameau de la commune de Coincy, Veully la Poterie, Silly la-Poterie, attestent l'existence d'anciennes fabriques qui exploitaient les terres du pays.

(3) M. Moreau Nélaton s'est adjoint toutefois un auxiliaire expert et dévoué, M. Alexandre Faligon, à qui incombe le soin de l'atelier et les manutentions accessoires de la fabrication.

modifier sur place, en cours d'exécution, au petit bonheur de l'inspiration. L'artiste s'est fait ouvrier pour l'amour de son art. Il faut le voir à son établi de potier, habit bas, manches retroussées, protégé par un long tablier en caoutchouc, maniant l'argile — *indigesta moles* — qui, sous ses doigts habiles, monte, se creuse, s'amenuise, s'épure, prend forme, tandis que d'un pied vigoureux, il imprime à tout le mécanisme, le mouvement giratoire, générateur de la force qu'il met en œuvre.

Pour M. Morcau Nélaton, concevoir et exécuter c'est tout un. Il appela à la Tournelle des maçons du pays qui se mirent à la besogne, sous la direction d'un spécialiste venu de Paris. On construisit un four à grand feu et un moufle pour la cuisson de la faïence ; bientôt s'élevèrent à côté les annexes nécessaires au fonctionnement de cette usine minuscule : ateliers pour le tournage, le façonnage, le moulage, etc. Tous ces bâtiments forment comme une claire et pimpante cité ouvrière surgie spontanément du sol au coup de baguette d'un magicien. Rien de pittoresque comme cette colonie improvisée, absolument séparée de toute agglomération humaine, qui apparaît dans la solitude du bois, aux yeux surpris du voyageur.

A gauche du chemin qui va de Coincy à Fère, se dresse le pavillon originaire dont les tons rouges éclatent joyeusement dans la verdure. En face, de l'autre côté de la route, à quelque distance de celle-ci, voici, sous la futaie, l'écurie, les hangars, les logements du personnel, la basse cour, la volière, les ateliers, les fours, le potager clos de haies vives où les libres végétations et les floraisons généreuses s'échappent en mille caprices imprévus dont s'éjouit l'œil de l'artiste. Tout cela tient de la Thésaïde, par l'impression de paix qui règne alentour, de la ruche, par l'activité industrielle qu'on y déploie, de la tribu primitive, par des mœurs patriarcales exquisement surannées. Je pourrais comparer encore ce groupement pseudo rustique à une sorte de petit Trianon, admirablement disposé pour la méditation et l'étude, mais

où l'on ne joue pas, comme autrefois à Versailles, la comédie du travail.

M. Moreau Nélaton passa par l'inévitable période de tâtonnements que connaissent tous les chercheurs. Il se proposait tout d'abord de faire de la faïence décorée sur émail cru ou cuit, au grand feu ou au feu de moufle, comme il avait vu faire à sa mère ; mais un jour que les pièces enfournées avaient été soumises à une température trop élevée et trop prolongée, il retira, au lieu des faïences qu'il attendait, du grès véritable. Prenant bravement son parti de l'aventure, et profitant de l'indication que le hasard lui donnait, il se mit résolument à fabriquer des grès cérames avec l'argile pure de Nanteuil Notre Dame, village voisin de Coigny, sans addition d'aucune autre matière et obtint des grès de très belle qualité (1). Quand le vase est façonné au tour et que la terre en est encore malléable, l'artiste le décore de feuillages et de fleurs courant sur le col ou la panse en frises légères, avec des nœuds en relief figurant les anses, ou avec des anses rapportées ; chaque vase tirant son motif ornemental, suivant les principes de l'art nouveau, d'une plante qui lui impose sa coloration dominante et son caractère.

Il soumet ensuite le vase ainsi préparé à une première cuisson, dite « en biscuit » et le revêt d'une couverte transparente ou opaque, à base de plomb ou d'étain pour la faïence, de borax pour le grès. L'émaillage se fait soit par immersion ou arrosage, soit au pinceau. Quant il s'agit d'émailler la partie interne d'un vase à col étroit, il faut employer un autre moyen qui consiste à y introduire une petite quantité d'émail abondamment mouillé, et à le retourner dans tous les sens jusqu'à ce que le liquide se soit déposé en une mince couche adhérant à ses parois. Le céramiste colore son œuvre au moyen d'oxydes métalliques tels que l'oxyde de cobalt, le

(1) Cette terre de Nanteuil-Notre-Dame, particulièrement propre à la fabrication du grès, ne convient pas à la faïence pour laquelle M. Moreau emploie la terre de Fresnes (Seine).

seul peut être dont on peut user avec quelque certitude, l'oxyde de fer qui produit des rouges, l'oxyde de manganèse qui donne la série des bruns violacés, l'oxyde de rutile, éminemment protéiforme. Il n'y a plus maintenant qu'à faire subir aux pièces ainsi travaillées l'épreuve du feu qui va remettre tout en question. La température du four est portée à douze cents degrés, quelquefois plus, et la flamme fait le reste, déjouant souvent par son caprice les prévisions de l'artiste, ses intentions les mieux calculées. Sous l'action du feu poussé à son maximum d'intensité, les tons qu'il s'est efforcé de localiser s'épandent en coulures jaspées, irisées, parfois heureuses dans leur bizarrerie imprévue. Ces jeux de la flamme et du hasard donnent ce qu'en céramique nous appelons les « flammés ».

Le feu est, comme on voit, un collaborateur incommode avec lequel il faut compter. Le talent de l'artiste consiste précisément à lutter avec lui, à s'en rendre relativement maître, à réduire à son minimum la part de l'alea. Chaque fournée d'ailleurs doit servir de leçon pour la fournée suivante.

On peut dès à présent se rendre compte des multiples difficultés qu'il y a à vaincre pour arriver à produire une pièce parfaite. Il ne faut donc pas croire qu'une fois les pièces décorées et mises au four, le céramiste n'a plus qu'à se croiser les bras. D'abord, cette mise au four est elle-même une opération des plus délicates. Il est important de bien disposer les pièces sur l'espèce d'étagère formée des ronds, des colonnettes, des pernettes qui les soutiennent, de façon à ce qu'elles ne se touchent pas, et de les placer selon le dosage de chaleur qui conviendra à chacune d'elles. Il faut ensuite surveiller le feu, le conduire, le régler, le modérer ou l'activer au besoin, comme l'eau fortiste surveille, dirige, prolonge, ralentit ou stimule l'action de l'acide.

Enfin le feu est éteint depuis environ douze heures. On peut procéder au défournage. Que va t il sortir du mystérieux foyer ? Enigme inquiétante qui éperonne la curiosité impa-

tiente du céramiste. Aussi est ce un grand jour, que celui où l'on défourne à la Tournelle ! Tout le personnel est en émoi et accourt. Quelquefois aussi des amis, aimablement conviés, se joignent à la colonie. C'est à qui bravera la chaleur torride qui s'échappe du cratère encore brûlant, pour saluer d'une exclamation joyeuse, au fur et à mesure qu'on les en tire, les pièces réussies. Il y a d'heureuses surprises et des mécomptes, des cris de joie et des silences péniblement significatifs. Certaines pièces sont fendillées, d'autres sont bouillonnées. Il y a des tressaillures, des retraits de l'émail. Ces accidents sont imputables, tantôt à l'artiste qui n'a pas su tout prévoir, tantôt à la brutale intensité du feu qui dérange souvent le frêle édifice des pièces et de leurs supports. Un tri sévère clôt la séance. Aux rebuts toutes les pièces défectueuses ! Quant à celles qui sont exemptes de toute tare, elles prendront place dans la vitrine d'honneur où figurent les plus beaux spécimens de la fabrication de l'atelier de la Tournelle : vases usuels ou d'ornement, variés de forme et de couleur, brocs et leurs cuvettes, écritaires, tasses, gourdes dites « crapauds », pichets, jattes, cendriers, porte allumettes, théières, bonbonnières, terrines sous forme de lièvres ou de canards comme on en fit jadis à Epernay ; des dindons, des lapins, des tourterelles ; des pots à confitures au décor approprié aux fruits qu'ils doivent contenir ; ce sont encore des groupes, des figurines à la manière de Cyfflé (1), bien campées et très justes de mouvement ; jeune garçon appuyé sur son âne, caressant son chien ou lisant le journal en marchant.

La défournée qui eut lieu le 19 septembre 1905, à laquelle nous eûmes l'avantage d'assister, donna des résultats tout à fait remarquables ; notamment deux pièces de beauté exceptionnelle qu'accueillirent d'unanimes acclamations. C'étaient des croix fleuronées dont les branches mesurent quarante-cinq centimètres ; l'une de ces croix, émaillée d'un ton bleu

(1) Cyfflé, né à Bruges en 1724, célèbre modelleur dont les groupes et statuettes firent la réputation des fabriques de Lunéville, Saint Clément, etc.

lapis riche et puissant ; l'autre d'un beau vert émeraude. Nous en connaissons déjà un premier exemplaire émaillé en blanc. Celui ci surmonte une colonne érigée, à proximité de l'habitation, dans une clairière du bois entourée d'arbres séculaires. Ce monument commémoratif consacre un lieu de réunion cher par les souvenirs qu'il rappelle. On peut voir un quatrième exemplaire polychrôme au Musée des Arts décoratifs.

C'est au Salon de la Société Nationale de 1899 que M. Étienne Moreau Nélaton fait ses débuts de céramiste. Cette exposition eut lieu avenue de Saxe, comme celle de la Société des Artistes Français, pourchassées toutes deux par les travaux préparatoires de l'Exposition Universelle de 1900. L'artiste avait une vitrine contenant dix sept pièces de poterie décorée. Le titre qu'il avait donné à chacune d'elles, et que je relève sur le livret, en synthétise le caractère ornemental, et son louable parti pris d'emprunter au règne végétal les éléments de ses compositions. Ce sont *les olives, les primevères, les anémones, les cyclamens, le lierre terrestre, les pommes de pin, le raisin, les jonquilles, les coucous, les fleurs de néflier, l'azalée, les fuschias, les passiflores, les houx en graine, les violettes*, et, pour sortir enfin du règne végétal, *les écrevisses*. Depuis cette époque, il a envoyé à chaque Salon, Exposition de 1900 comprise, une vitrine garnie d'abord de faïences, puis de grès cérames d'un goût original. Mais déjà on peut constater, dans sa façon de traiter l'argile plastique et dans les effets qu'il en tire, des modifications sensibles qui constitueraient sa seconde manière. La première série de ses grès, par exemple, était caractérisée par l'emploi fréquent de fleurs, fruits, feuillages en relief léger ou dessinés en creux dans la pâte, selon le mode des artistes Italiens, qui usaient volontiers des « graffiti ». Mais il s'en tenait alors à des colorations sobres, timides peut être, où dominait une note grise d'aspect un peu triste. Il ose maintenant des harmonies plus riches, plus hardies, et paraît renoncer à surcharger le galbe du vase par des reliefs qui en altèrent

toujours un peu la pureté. Couvrir de tons puissants des surfaces de forme simple, d'une grande finesse de grain, telle semble être sa tendance actuelle.

Beaucoup de ces délicates fantaisies vont à des amis ; un certain nombre d'entre elles ont pris place dans nos dépôts publics. Le Musée des Arts décoratifs possède un beau vase de faïence de couleur brune et un canard en grès émaillé. On voit également de bons spécimens des œuvres de M. Moreau-Nélaton au Musée de l'École des Arts-et-Métiers de Paris, aux Musées de Mulhouse, de Besançon, etc... Le Musée de Château Thierry, chef lieu de l'arrondissement dans lequel est situé l'atelier céramique de la Tournelle, possèdera bientôt une vitrine contenant un choix varié de ses ouvrages. M. Moreau attend pour l'offrir à notre Municipalité que l'agrandissement projeté du Musée soit chose faite.

On ne saurait nier que le grès offre moins de ressources que la faïence au caprice du décorateur. Le champ est plus restreint, la palette forcément réduite. Le grès, sous sa glaucure translucide ou ses colorations étranges aux linéaments confus, n'a pas la gaieté claire de la faïence ; mais il n'a pas non plus la crudité des produits des époques secondaires, où elle voulait lutter avec la porcelaine. Il ne faut pas demander au grès une aussi grande précision de dessin, une aussi amusante variété de tons ; mais, quand ses colorations sont fines et harmonieuses dans leur gamme un peu sévère, le flou de son décor lui donne une douceur, un charme particuliers, et l'œil affiné du connaisseur goûte exquisement les discrètes symphonies de ses colorations.

Sans renoncer à la fabrication du grès dont il connaît maintenant tous les secrets et les ressources, M. Moreau-Nélaton n'a pas dit adieu à l'art charmant de la faïence. Il y revient volontiers, comme à un des meilleurs souvenirs de sa prime jeunesse, ce qui nous promet des essais intéressants dans des voies neuves ou ingénieusement rajeunies.

Déjà, pour se faire la main, il a composé tout un service d'assiettes humoristiques qui font la joie des hôtes de la

Tournelle. On y voit, esquissé d'un pinceau alerte et légèrement caricatural, le personnel de la colonie, le garde, le cocher, la cuisinière, fidèles serviteurs qui gagneront leurs invalides dans la maison. Tous sont pris dans le vif de leurs occupations coutumières. Ces amusants « instantanés sont assaisonnés de légendes plaisantes, sans malice. Il ne s'agit pas ici d'images obtenues par impression comme dans le « Creil et Montereau » ; chaque assiette est une pièce unique. En casser une, c'est détruire un dessin original.

Les aptitudes multiples d'Étienne Moreau-Nélaton, son instruction étendue, son besoin d'expérimenter les divers moyens d'expression du beau ; les avantages d'une situation indépendante lui ont permis de satisfaire librement ses curiosités d'artiste et de lettré. Ces tentatives parallèles n'ont-elles pas nui à l'efficacité de son effort en l'éparpillant un peu ? *Timeo virum unius libri*, disaient les anciens. Assurément, le conseil est bon de concentrer ses forces, de frapper toujours sur le même clou, si l'on veut imposer son nom à l'attention du public, poursuivre la gloire ou la fortune. L'ambition de M. Moreau Nélaton est tout à la fois plus modeste et plus haute. Il n'est pas homme à restreindre le champ de ses essais par un vulgaire esprit d'arrivisme. Il écoute volontiers les appels charmeurs de la fantaisie. Peintre, écrivain, céramiste, il a su marquer toutes ses œuvres d'une empreinte bien personnelle, d'une note d'art toujours intéressante, parce qu'elle est toujours sincère. Vivre son rêve, en dépit de tout, telle est sa devise ; c'est la bonne. La célébrité, qu'il n'a pas cherchée de haute lutte, lui viendra comme par surcroît.

FRÉDÉRIC HENRIET.

SOUVENIRS RÉTROSPECTIFS

LE CHOLÉRA A PAVANT

EN 1854

Pavant est une des plus anciennes localités du canton de Charly. Bâti sur la rive gauche de la Marne, à environ 2 kilomètres de cette rivière, sur le penchant d'une haute colline, ce village s'étend sur une longueur d'environ 2 kilomètres. Son altitude varie de 212 à 57 mètres. Sa population, qui est aujourd'hui (1906) de 947 habitants, était en 1854 de 696 habitants. Les maisons sont en général agglomérées, mal bâties, étroites et malsaines. Beaucoup avaient des fenêtres donnant sur des trous à fumier. Il y avait dans le pays deux habitations importantes, la ferme appartenant à M. Léguillette et une fabrique de boutons d'os à MM. Tourrette et Bréjon.

Les habitants travaillent presque tous dans les champs : 49 seulement, hommes et femmes, étaient employés dans la fabrique de boutons. Tous en général passent pour les meilleurs ouvriers du canton. Les soins domestiques les occupent peu ; le travail des champs, celui de la ferme et de la fabrique absorbent une grande partie de leur temps.

La nourriture y était généralement médiocre. Beaucoup d'habitants, en cette année 1854, y avaient mangé du pain de

farine de blé et de fécule de pommes de terre, à cause de la récolte peu abondante de blé. D'après les renseignements pris chez les bouchers de Charly, il se consommerait en moyenne 80 kilog. de viande de boucherie à Pavant par semaine, ce qui ferait environ 104 grammes par personne. On tue à la ferme pour les besoins de la maison deux à trois moutons par semaine. Le vin qu'on boit à Pavant est récolté dans le pays, mais il est de mauvaise qualité. On n'y fait ni cidre, ni poiré, ni bière. Les maladies sont assez fréquentes dans cette commune, et d'après les tables décennales la mortalité est en moyenne de 14 par an, c'est à dire 1 sur 55.

L'épidémie cholérique a commencé après les fortes chaleurs des derniers jours de juillet, à la suite d'un violent orage. Il n'y avait pas de choléra dans les localités voisines : il n'a donc pas été importé.

La première victime fut un enfant de deux mois qui mourut à la suite d'une diarrhée prodromique le 28 juillet.

Le 30 juillet, deux personnes succombèrent, un homme de 40 ans et une femme de 35 ans, après deux jours de maladie.

Le 31, deux nouveaux décès, un enfant de onze jours et un vieillard de 84 ans.

Le 1^{er} août, deux enfants.

Le 2, un homme de 74 ans.

Le 3, trois décès, dont deux dans la même maison, le père âgé de 31 ans, et l'enfant âgé de 3 ans. La mère fut atteinte également. Ici, misère, alimentation mauvaise, maison insalubre.

Le 4, quatre décès, un homme de 37 ans, qui entrant en convalescence, commit une imprudence en mangeant des œufs durs, un homme de 71 ans dont la fille avait été une des premières victimes, et deux femmes, l'une de 40 ans, l'autre de 22.

Le 5, deux enfants, l'un de 11 mois, l'autre de 7 ans.

Le 6, trois décès, deux enfants et une femme de 73 ans, qui, malade depuis longtemps, avait perdu sa fille le 30 juillet et son mari le 4 août.

Le 7, deux décès, une jeune fille de 17 ans, qui avait perdu sa mère le 4 août, et une femme de 63 ans.

Le 11, deux enfants et une femme.

Deux autres femmes et un garçon terminent cette liste funéraire.

A la suite de cette épidémie, la natalité a baissé à Pavant. En 1853, il y avait eu 21 naissances, 19 en 1854 ; en 1855, le chiffre des naissances tomba à 11.

A côté de cette épidémie s'en est développée une moins terrible, la *Suette*, qui apparut le 31 juillet. 52 cas furent connus et traités.

Cette dernière maladie fut très bénigne et ne fit aucune victime.

Des 49 ouvriers employés à la fabrique de boutons, 3 succombèrent au choléra. Il y avait une diarrhée prodromique.

En présence d'une telle épidémie, deux sœurs de charité furent envoyées de Paris. M. Viard, sous préfet de Château-Thierry, accompagné du maire de Pavant, M. Léguillette, du maire de Charly, M. Em. Coutelier, du D^r Corlieu, visita tous les malades. M. Léguillette, avec un grand empressement, hébergea les deux sœurs pendant toute la durée de l'épidémie.

Les médecins furent les docteurs Desanssot, Corlieu, Liebaut et Hacquart.

Pendant cette épidémie, le curé de Saint Cyr-sur-Morin, septuagénaire, l'abbé Hucqué, avait administré un malade et l'avait fait communier. Le moribond vomit l'hostie, l'abbé Hucquet la ramassa et l'avalait : il n'en fut nullement incommodé.

D^r A. CORLIEU.

LA TABATIÈRE & LA CANNE

DE MON BISAIEUL

Je n'aurai pas le plaisir de vous intéresser comme l'a fait notre nouveau collègue qui nous a agréablement transportés dans la Vendée, pays qui m'intéresse, car c'est le berceau de mon père, né à Laval en 1799, mais je resterai sur les bords de la Marne qui est du ressort de notre Société historique et qui est assez riche en souvenirs sans aller en chercher sur les bords de la Mayenne.

Il s'agit d'une modeste tabatière et d'une simple canne, comme en portaient nos aïeux.

Mon bisaïeul était un modeste vigneron de Chézy-l'Abbaïe, aujourd'hui Chézy sur-Marne. Il cultivait ses vignes et pratiquait sa religion sans ostentation et avait une certaine aptitude pour des travaux manuels artistiques dont je suis heureux d'offrir deux « specimen » à la Société historique. Cette tabatière a la forme d'un petit livre de messe. Sur une face est creusé dans le bois le sccau royal, les trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale ; sur l'autre face, l'effigie de Louis XV avec la légende : Louis par la grâce de Dieu, roi de France.

D^e A. CORLIEU.

LES PARTIES CASUELLES ET LA PAULETTE

DESCRIPTION D'UN JETON DU XVII^e SIÈCLE

A l'une de nos dernières séances, un de nos collègues a remis à la Société une médaille en cuivre, de 27 millimètres de diamètre, bien conservée, portant à l'avvers l'effigie de Louis XIV, entourée de l'inscription *Ludoviens magnus Rex*. Le revers représente au centre un arbre dépouillé de ses branches inférieures, qui jonchent le sol. Sur les côtés on lit ces mots : *Utile damnum* ; en exergue, au bas du dessin, les mots *Parties casuelles*, et la date 1696.

Nous nous sommes demandé ce que signifiaient et le dessin et la devise ; j'en apporte une explication qui peut n'être pas la bonne, mais qui ouvrira la porte à des recherches plus complètes.

J'ai pu définir, avec le dictionnaire de Trévoux, ce qu'étaient les parties casuelles. On dénommait sous ce titre certains revenus éventuels du Trésor. — « Le trésorier des parties casuelles est celui qui reçoit des deniers provenant des offices qui ont vaqué par mort, ou les droits qui se paient à chaque résignation, ou le droit annuel ou la Paulette et les prêts qu'on paie chaque année pour les conserver. Il en rend ensuite un compte à la Chambre des Comptes, qu'on appelle le compte des parties casuelles. »

Nous voilà déjà fixés sur l'expression : parties casuelles. Ce revenu éventuel était principalement constitué par le droit de Paulette, si critiqué sous l'ancien régime, et dont je rappelle sommairement l'origine. On distinguait alors, dans

les offices vénaux, ceux qui ne vauaient pas par le décès du titulaire et qui passaient à ses héritiers, tels que les greffes et tabellionnages, et ceux qui ne survivaient pas au titulaire, s'il ne les avait pas résignés de son vivant ; ces offices devenaient alors vacants au profit du roi. C'est Sully qui, le premier, en vue d'assurer des ressources à la monarchie, décida Henri IV, en 1604, à concéder aux officiers de justice et de finance dont les charges n'étaient pas héréditaires, la propriété de leur charge moyennant le paiement d'un droit annuel, dont la quotité a varié suivant les régimes. Ce droit fut appelé la Paulette, du nom du traitant Paulet qui l'avait suggéré à Sully et qui en fut le premier fermier en 1605.

« La Paulette, dit Henri Martin, ne fut d'abord établie que pour neuf ans, mais on ne manqua pas de la renouveler indéfiniment. Ces magistrats attachés aux traditions parlementaires accueillirent avec indignation cette nouveauté qui servait leur fortune aux dépens de leur dignité, qui les mettait, pour ainsi dire, à la taille, mais l'intérêt privé, l'esprit de famille finirent par étouffer la voix des principes, et les magistrats s'habituerent sans trop de peine à considérer leurs charges comme un patrimoine. Si bien que, sous la minorité de Louis XIV, on les vit se soulever contre un surintendant qui avait voulu supprimer la Paulette. »

Donc, à partir de l'édit de 1604, la Paulette, moyennant le paiement d'un droit annuel, permit aux titulaires d'offices casuels d'en assurer la transmission à leur veuve ou à leurs héritiers, qui purent en disposer.

Dès lors, nous avons l'explication et du dessin et de la légende

Si l'arbre, dépouillé d'une partie de ses branches, paraît éprouver un préjudice, ce préjudice lui est profitable (*utile damnum*) parce qu'il poussera plus fort et durera plus longtemps. De même, le titulaire d'un office, en se dépouillant d'une partie de son revenu, n'en éprouvera qu'un préjudice apparent, puisque son privilège durera plus longtemps, devenant transmissible à ses héritiers.

Il m'est plus difficile de préciser à quelle occasion la médaille a été frappée. Ce n'est pas, comme je l'avais cru d'abord, un jeton de présence distribué aux membres de la Chambre des Comptes, car il ne porterait pas de date et il ne serait pas en cuivre. Je suis plutôt porté à croire que cette médaille a été frappée soit à l'occasion d'une modification apportée dans le taux de perception de la Paulette, soit à l'occasion d'un nouvel édit venant confirmer ce droit, qui fut souvent critiqué. Je laisse à de plus savants que moi le soin d'élucider la question, me bornant à rappeler que sous le grand roi une quantité d'actes d'administration donnèrent lieu à la frappe d'une médaille chargée de les commémorer.

E. DERAINE.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

La mort vient de frapper presque en même temps deux de nos plus distingués collègues, Mgr de Ramecourt, évêque de Soissons, et M. Auguste Carré qui, tous les deux, dans des situations sociales toutes différentes, ont tenu une grande place dans notre pays et laissé un glorieux souvenir.

Le 24 septembre dernier, une assistance nombreuse et recueillie accompagnait M. Carré à sa dernière demeure ; de tous les points de l'arrondissement et même du département, beaucoup de personnes de toutes conditions étaient venues se joindre à la population d'Epieds et des communes voisines pour rendre un suprême hommage à l'homme de bien, au dévoué citoyen, à l'éminent agriculteur si brusquement enlevé à l'affection de ses concitoyens.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de retracer toute la vie si dignement, si honorablement remplie par M. Carré. Maire de la commune d'Epieds pendant plus d'un demi-siècle, l'un des fondateurs du Comice Agricole de Château Thierry dont il fut l'âme pendant vingt cinq ans, soit comme vice-président, soit comme président, — Président également du Syndicat des Agriculteurs et Vignerons de l'arrondissement dès sa fondation jusqu'à ses derniers jours, — Conseiller d'arrondissement pendant dix huit ans, — Membre de la *Société Historique et Archéologique* de l'arrondissement de Château-Thierry et de plusieurs autres Sociétés locales, il se distingua partout, et tous ses titres à la reconnaissance publique ont été énumérés dans les divers discours prononcés à ses funérailles par les représentants des assemblées auxquelles il avait appartenu. Il me suffira de rappeler que M. Carré vécut

de la vie du sage ; devant tout à lui même, laborieux, instruit, affable, dévoué, resté simple malgré le renom qui résultait de sa valeur hautement reconnue, il voulut vivre et mourir dans le village où il était né, dans la profession de son choix à laquelle il resta fidèle jusqu'à sa dernière heure, puisque c'est en liant sa dernière gerbe qu'il fut saisi par le mal qui devait l'emporter en quelques jours.

Dans cette longue existence si bien remplie, un fait mémorable a révélé toute sa valeur. C'était au temps déjà éloigné où l'agriculture, menacée par une crise économique à laquelle on cherchait en vain un remède, était agonisante : les pouvoirs publics étaient affolés, on était à la recherche de toutes les lumières. Le renom dont jouissait déjà le Comice Agricole de Château Thierry dans le département, et la notoriété acquise par son président, appelèrent l'attention du gouvernement, et M. Carré fut appelé à faire partie de la grande Commission instituée au Ministère de l'Agriculture : de l'aveu général il en fut un des plus utiles collaborateurs, et par ses connaissances scientifiques jointes à sa longue expérience pratique, il contribua à l'établissement du nouveau système économique auquel est dû le retour de la prospérité de l'agriculture.

La croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense de son mérite et le couronnement de sa carrière.

M. Carré appartint pendant de longues années à notre Société en qualité de membre titulaire. Il collaborait à nos travaux et s'associait à nos résolutions. C'est ainsi que lorsque notre Société prit l'initiative d'une souscription ayant pour but la conservation de l'église de Mézy, il fut un de nos premiers et plus généreux donateurs. C'est ainsi qu'il fut l'intermédiaire entre notre Société et la commune de Bézu Saint Germain, qui avait signalé à l'attention de notre Société l'existence de divers documents historiques et archéologiques ; le 31 mai dernier, il faisait encore partie de la commission chargée de relever ces documents sur place.

Un grand nombre de nos collègues se fit un devoir d'as-

sister à ses obsèques, et l'un d'eux fut chargé de lui adresser les regrets que notre Société devait à un collègue vénéré qui l'a honoré et dont elle conservera toujours le pieux souvenir.

JULES HENRIET.

* * *

Voici le discours prononcé par M. Henriet, président de la *Société Historique et Archéologique* de Château Thierry, aux obsèques de M. Auguste Carré, le 24 septembre 1906 :

« Des paroles éloquents viennent de vous rappeler le côté glorieux de la carrière de M. Carré : je me bornerai à vous parler de l'homme de devoir, tel que nous l'avons connu, aimé, respecté, de l'homme dont tous ses concitoyens peuvent être fiers et dont la vie peut être proposée comme un exemple.

« M. Carré était le fils de ses œuvres ; né dans une situation modeste, appartenant à une famille agricole, dénué de toute ambition, sans autre éducation première que l'instruction rudimentaire qui était dispensée il y a près d'un siècle, sans protections et sans appui, il a montré à quel degré de valeur, d'estime et de considération peut s'élever un homme laborieux, persévérant, honnête et intègre.

« Sans quitter son pays natal, adonné aux travaux des champs comme son père, mettant à profit les instants de loisir que lui laissait un travail opiniâtre pour compléter son instruction insuffisante, il s'avancait dans la vie d'un pas ferme et sûr, sans autre préoccupation que celle de suivre le droit chemin.

« Secondé par l'admirable compagne dont la perte répandit sur ses dernières années un deuil qui lui porta un coup irréparable, il faisait face à tous ses devoirs de famille comme à ses obligations civiques et sociales, et ils rappelaient tous les deux ce vénérable couple de l'antiquité dont la vieillesse était comme la fin d'un beau jour.

« Les qualités de M. Carré ne pouvaient laisser indifférents ses concitoyens ; aussi, dès l'année 1851, l'appelèrent ils à remplir les fonctions de maire qu'il conserva sans interruption jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant cinquante-cinq ans, distinction qui honore autant ceux qui lui ont conservé fidèlement leur confiance que celui qui n'a pas cessé de s'en montrer digne, par son expérience et son dévouement aux affaires communales.

« La notoriété de M. Carré n'était pas limitée à sa seule commune : pendant dix huit ans, de 1863 à 1880, les suffrages spontanés des électeurs du canton de Château Thierry l'envoyèrent siéger au Conseil d'arrondissement.

« Un jour, l'inconstance du suffrage universel lui retira ce siège, alors que son autorité toujours croissante le rendait plus apte encore à rendre des services.

« Qui fut à plaindre ?

« Sur ces entrefaites, M. Carré était devenu vice président du Comice Agricole. M. de Tillancourt d'abord, puis M. Waddington, appréciant sa valeur, tout en conservant la présidence nominale, lui laissèrent la présidence effective dont ils étaient éloignés par leurs hautes fonctions politiques.

« Soucieux de tout ce qui pouvait toucher à l'histoire, à l'instruction, à l'étude de l'humanité dans ses évolutions successives, M. Carré fut des premiers à se faire admettre à la *Société Historique et Archéologique* de Château Thierry, s'intéressant à ses travaux comme à ses résolutions, lorsque ses occupations multiples ne lui permettaient pas d'assister à ses séances. C'est ainsi que, tout récemment encore, il prit part à une excursion archéologique organisée entre la Société et la commune de Bézu-Saint-Germain, qui l'avait prié de lui servir d'intermédiaire.

« Homme de travail, de dévouement et de conciliation, juste, bienveillant, tolérant, accessible à tous, M. Carré n'était pas destiné aux luttes politiques où la passion et l'intérêt de parti font trop dévier le sens même le plus droit ; mais s'il déclina bien des sollicitations, il ne se désintéressait nulle-

ment de la politique qu'il appréciait des hauteurs auxquelles l'avaient élevé l'histoire des peuples anciens, ainsi que l'expérience de l'histoire contemporaine qu'il avait lui même vécue pendant sa longue existence. Né sous Charles X, élevé sous Louis Philippe, témoins des révolutions de 1830, de 1848, de 1852 et de 1870, ainsi que du second empire et des événements qui se sont succédé depuis, il avait vu tous les régimes successifs avec leurs faiblesses, leurs excès et leurs fautes ; il pensait qu'il y avait place, entre un passé glorieux mais suranné et un avenir qui ne s'était encore manifesté que par les exagérations de partis nouveaux sans cohésion ni direction, pour un parti résolu à rompre avec les abus du passé et à admettre toutes les réformes de l'avenir, sous la seule condition de ne pas commencer par détruire sans avoir assuré le lendemain.

« Ce n'est ni l'heure ni le lieu d'insister sur un pareil sujet ; qu'il nous suffise de constater que M. Carré a réuni les qualités qui, de tout temps, ont constitué des vertus républicaines, c'est à dire l'abnégation, le désintéressement, le dévouement, le patriotisme, et qu'à ce titre il s'est établi entre lui et nous une communion d'idées qui l'avaient fait désigner comme président du Conseil d'administration de l'*Echo républicain de l'Aisne*, fonction qu'il a conservée tant que l'a permis l'état de sa santé.

« Aujourd'hui nous assistons à des funérailles imposantes par la sincérité des sentiments qui se manifestent, par les qualités personnelles, les vertus civiques d'un homme de bien qui, malgré ses mérites, a tenu à rester simple et modeste, dans la situation transmise par ses aïeux, qui a vécu plusieurs âges d'hommes sans défaillance aucune, d'un homme qui emporte les regrets, l'estime, l'affection et la vénération de ses concitoyens, et qui peut être proposé comme modèle à tous : sa mémoire sera durable.

« Cher Monsieur Carré, recevez mon suprême hommage et celui de tous ceux qui m'entourent. »

NOTICE

SUR

M^{GR} DERAMECOURT

ÉVÊQUE DE SOISSONS, DE LAON ET DE SAINT-QUENTIN

MEMBRE D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ

Mgr Augustin Victor Deramecourt, né à Beauvois, modeste village du Pas-de Calais, le 7 mars 1841, fut nommé de vicaire général d'Arras au siège de Soissons par décret présidentiel (1) du 22 mars 1898, préconisé le 24 du même mois et sacré dans sa propre cathédrale le 24 juin suivant par S. E. le Cardinal Labouré, archevêque de Rennes.

Il appartenait à une antique famille de l'Artois dont le foyer était fait d'honneur et de chrétiennes traditions. Élevé — écrit il lui même dans son ouvrage principal — par une vénérable aïeule, morte centenaire en 1869, dans une ancienne ferme dont les caves ont plus d'une fois servi d'asile aux prêtres proscrits et où l'on disait nuitamment la Messe des persécutés, l'enfant de bonne et sainte race grandit au récit des tristes événements par lesquels ses vieux parents n'ont pas été épargnés ; c'est à ces récits qu'il éleva ses pensées, comme il façonna son cœur et sa forte volonté ; c'est à ces

(1) C'est le dernier évêque de Soissons qui aura été nommé par décret présidentiel. La loi dite de Séparation de l'Eglise et de l'État rendant désormais au Pape seul la nomination des évêques.

réécrits qu'il sentit également se développer en lui le goût des études du passé et le culte des traditions locales.

Mgr Deramecourt fut *historien*, en effet et écrivain autant qu'orateur et éducateur de la jeunesse. C'est à l'*historien* que nous consacrons spécialement ces lignes. N'est ce pas à ce titre d'historien que la Société académique d'Arras l'accueillit en 1885 comme un membre très distingué, puis comme son président très sympathique. N'est ce pas à ce titre aussi qu'à son arrivée dans ce diocèse, la Société Archéologique de Soissons le nomma président d'honneur et la nôtre *membre d'honneur* en la séance d'août 1898 ?

* * *

Élève particulièrement brillant en histoire et en littérature, l'abbé Deramecourt fut chargé, aussitôt la prêtrise en 1865, de l'enseignement même de l'histoire au petit séminaire d'Arras. Là, il était dans son élément, il sut s'imposer et se montrer supérieur comme dans tous les postes qu'il occupa dans la suite par ses talents, par son labeur et par ses vertus.

Mgr Deramecourt avait du reste toutes les *qualités du chef*. Il marqua surtout son action par la parole et par la plume, ces deux armes du grand combat actuel. Nourri des classiques et très cultivé, il parlait avec beaucoup de distinction, d'à propos et de force. Il écrivait de même et avec clarté, précision et chaleur.

« Il avait du trait et souvent de l'ironie, ironie qui était dans son regard, son geste et même son rire avant de passer dans son verbe. » (1)

(1) Paroles de Mgr Douais, évêque de Beauvais, aux funérailles de Mgr Deramecourt, le 21 septembre 1906. Voir *Semaine Religieuse*, n° 39, p. 624.

On ne l'a peut-être pas oublié à Château-Thierry, quand il voulut bien venir au tribunal du président Magnaud défendre courageusement la sécularisation de quelques religieuses de Charly.

Tout en étudiant le passé, Mgr Deramecourt était bien de son temps pour tout ce qu'il a de bon. Il aimait même l'actuel et l'actualité. Il faisait des articles pour les journaux religieux et autres. Il publia divers travaux, toujours relatifs à l'histoire de son diocèse, comme *La Vie de nos Saints*, *Le B. Benoît Joseph Labre*, *Monseigneur Lequette*, *Le Calvaire d'Arras*.

Au jour néfaste de nos désastres, pour se reconforter au souvenir des résistances héroïques de notre pays, il fit paraître « *l'Histoire de la Défense Nationale en France depuis l'invasion romaine jusqu'au traité de Francfort* ».

Mais ces plaquettes, ces petits ouvrages ne suffisaient pas à son activité. « Sa mémoire, encore pleine des récits de son enfance, le ramenait à la période si poignante de la Révolution. Il fouillait les archives, feuilletait les manuscrits, recueillait des traditions orales, d'autant plus précieuses qu'elles se faisaient plus rares, et éditait enfin, après longues et patientes recherches, *l'Histoire du Diocèse d'Arras, de Boulogne et Saint Omer pendant la Révolution*, ouvrage magistral en quatre volumes, élevé à la foi et à la vertu de nos pères. » (1)

L'Académie d'Arras pouvait être fière de Mgr Deramecourt. Il y avait deux ans qu'elle l'avait choisi pour son président très écouté, quand il fut nommé évêque de Soissons. A son départ, elle lui adressa des adieux touchants et lui offrit un anneau pastoral en or, gage de sa respectueuse affection et symbole de liens indissolubles. Elle réclama « en même temps comme propriété de famille le patrimoine littéraire

(1) Article de M. l'abbé Rohart qui succéda à Mgr Deramecourt comme président de l'Académie d'Arras.

de son cher président, ses titres d'écrivain, d'historien, d'orateur avec ses discours, ses lectures, ses rapports et ses allocutions ».



Très dévoué et avant tout à ses grands devoirs d'évêque, à Soissons Mgr Deramecourt n'oublia pas cependant les études historiques. Il les favorisa même de tout son pouvoir. Il aimait à rappeler lui même et à entendre rappeler les nombreux souvenirs que soulève partout l'histoire de ce vieux diocèse de Soissons.

Quand il vint la première fois à Château-Thierry, le 25 juillet 1898, M. l'archiprêtre Bahin évoqua dans son allocution la longue suite de saints et de héros qui ont illustré la région depuis Saint Crépin et Saint Crépinien, ses premiers apôtres, jusqu'à Jean François Thirial, curé de Château, qui refusa de prêter un serment schismatique et mourut sur l'échafaud avec tant de dignité.

Monseigneur jouissait d'entendre tous ces souvenirs. Il les aimait et n'oublia pas dans sa réponse, après les Saints, ce bon Jean de la Fontaine, notre glorieux compatriote, compagnon de son enfance. Il parla même de ses écarts et de ses distractions qui l'ont tenu un certain temps éloigné de Dieu, mais il ajouta qu'il sut s'en rapprocher dans ses *dernières années* et avec la loyauté d'une belle âme chanter les gloires de la religion et recevoir les derniers Sacrements de la Sainte Église comme un bon et fidèle paroissien de Château Thierry.

Dans le premier programme des conférences que Monseigneur adressa à ses prêtres pour l'année 1899, il leur demanda comme sujet d'histoire ecclésiastique de travailler aux *monographies* de leurs paroisses. Il leur laissa trois années pour achever cette étude, leur adressant un plan et un question-

naire qui devaient, avec des indications de sources et de documents, faciliter la tâche de tous les historiens. (1)

En même temps, Monseigneur cherchait à créer à Soissons un *dépôt des Archives* diocésaines et mettait à la tête de ce service un jeune directeur du Séminaire, M. l'abbé Binet.

Par des notes communiquées à la *Semaine Religieuse*, par la publication de la liste des donateurs, de celle des manuscrits et des objets les plus précieux, par son exemple aussi, Monseigneur entraînait toutes les bonnes volontés vers l'étude historique de chacune de nos régions.

Le 4 mars 1901, il assista à la séance plus solennelle de la Société Archéologique de Soissons et y lut les premières pages de son travail sur *Le Palais épiscopal de Soissons et ses Habitants* dans la suite des siècles.

Chez nous, quand M. le Curé de Crézancy, chargé du desservice de Mézy Moulins, lui fit connaître en septembre 1904 le triste état de la belle église de Mézy, Monseigneur le félicita de s'occuper activement des réparations à faire. Il approuva le projet de souscription que notre Société a complétée depuis, en s'inscrivant des premiers pour la somme de cent francs.

A l'un de ses voyages à Rome, Mgr Deramecourt étudia d'assez près la question des *Archives si importantes du Vatican*. « Il y a là des richesses inédites, telles qu'en les mettant en œuvre avec intelligence, écrivit-il le 17 avril 1903, on pourra refaire l'histoire de l'Église et même celle du monde catholique tout entier (2). » Monseigneur énumérait ensuite tout ce que fait la science officielle des États civilisés pour l'étude de ces mêmes Archives. Il désirait que la France fasse plus encore et il aurait voulu la fondation à Rome « d'un *Institut français* dont les membres résidants dépouilleraient les Archives du Vatican ».

(1) Ce plan d'études et l'indication des sources utiles à ces *Monographies paroissiales* sont très instructifs et il serait sans doute bon pour la Société de les publier.

(2) Lettre à l'*Univers* sur les Archives du Vatican, 17 avril 1903.

La réalité ne répondit pas à son désir généreux ; l'Institut ne fut pas créé. Mais Monseigneur sut donner l'exemple après le conseil. Il choisit un prêtre capable et mit trois mille francs par an à sa disposition pour aller étudier surtout au Vatican l'histoire des anciens diocèses qui constituent le diocèse actuel de Soissons, dans leurs rapports avec le Saint-Siège.

Le Vermandois posséda jadis des évêques et Mgr Deramecourt souscrivit à l'idée qu'eut M. Pignon (1), archiprêtre de Saint Quentin, membre titulaire de notre Société depuis sa fondation, de faire ajouter par Rome à ses titres d'évêque de Soissons et de Laon celui d'évêque de Saint Quentin que cumuleront à l'avenir nos évêques soissonnais.

Monseigneur fut un travailleur infatigable. Il mit toute sa vigueur naturelle qu'aidait encore sa foi et le secours d'en haut à l'accomplissement de tout son devoir. Il ne sut pas se ménager. Très surmené en ces derniers temps, incapable dans sa fièvre d'activité de s'astreindre à un régime et à des soins nécessaires, il fut victime de son zèle. Il le fut aussi de son ardent amour pour *Dieu et pour la Patrie*.

Ce furent là ses deux grands amours, l'Église et la France, et les servir fut toute sa vie.

C'est pour le mieux faire qu'il accepta la charge de l'Épiscopat, « à l'appel du Souverain Pontife, déterminé par le choix bienveillant du Pouvoir civil ». Plus que jamais, écrivit-il dans sa première Lettre pastorale, ces deux grandes causes ont besoin d'être aimées et servies avec un dévouement passionné ; vouloir les unir toujours sera le but suprême de mon labeur. Le Patriotisme et la Religion vont bien ensemble, on le sait, « au cœur de la vieille France, dans un diocèse qui fut son berceau et qui se trouve à côté de son baptistère ».

Mais voici que depuis des années la lutte était ouverte

(1) M. Pignon, ex curé de Crézancy, est décédé le 30 octobre dernier, archiprêtre de Saint Quentin.

contre l'Église, contre les Congrégations et contre le Concordat. L'évêque en souffrit beaucoup. Il voulait la paix et il espérait peut être encore que tout s'arrangerait ?

Il prit part aux deux premières Assemblées de l'Épiscopat français.

La deuxième, rendue plus fatigante par une chaleur anormale, porta le dernier coup à une santé depuis longtemps compromise. A son retour de Paris, le 7 septembre 1906, Monseigneur dut s'aliter, et le 16 il rendait son âme à Dieu.

Sa mort fut un deuil pour tout le diocèse et ses funérailles, célébrées dans la cathédrale de Soissons le 21 septembre dernier, furent splendides et triomphales, dignes en tout point de ce grand Évêque que nous étions fiers d'avoir pour chef et pour modèle. *Dux fuisti itineris.*

N. GUYOT,

Doyen de Fère en Tardeçois.

COMPTÉ-RENDU DE TROIS OUVRAGES

DE MM. LACOULOUMÈRE ET BAUDOUIN

Les statuts de notre Société ne permettant la publication que des travaux inédits, nous devons nous borner à faire un bref compte-rendu de trois mémoires dont notre distingué collègue, M. Lacouloumère, a fait le récent hommage à notre Société.

MM. Lacouloumère et Marcel Baudouin continuent avec le même zèle la tâche qu'ils se sont imposée de rechercher et d'identifier les monuments ainsi que les vestiges préhistoriques de la Vendée : c'est de leurs dernières publications que je me propose de vous entretenir.

DÉCOUVERTE D'UN POLISSOIR A SAINT-VINCENT-SUR-JARD

Au premier Congrès préhistorique de France, réuni à Périgueux, MM. Marcel Baudouin et Lacouloumère ont fait une communication relative à la découverte d'un *polissoir* sur la commune de Saint Vincent-sur Jard. Ce qui constitue l'intérêt particulier de cette communication, c'est que le mégalithe qui en fait l'objet avait déjà été signalé il y a plusieurs années, mais identifié d'une manière erronée, et qu'il

avait été qualifié de *dolmen*. L'aspect de la pierre supérieure indiquait bien d'une manière incontestable qu'on se trouvait bien en présence d'un mégalithe, manié et utilisé par l'homme préhistorique, mais d'une manière imprécise : c'est le point que MM. Lacouloumère et Baudouin se proposèrent d'établir.

De leur étude approfondie il résulta pour eux la conviction que les pierres signalées ne devaient ni constituer un dolmen ni en avoir fait partie ; ils ont constaté d'abord qu'il n'existait ni au dessous ni à proximité aucun de ces vestiges qui attestent la construction et l'utilisation d'un dolmen, ce mégalithe lui-même n'était accompagné d'aucune autre pierre, si ce n'est celle sur laquelle il reposait.

En poursuivant leur minutieux examen, les explorateurs constatèrent l'existence sur la face supérieure de deux petites excavations de forme régulière établissant d'une manière incontestable qu'ils se trouvaient en présence d'un polissoir. La figure jointe au mémoire représente en effet la forme de deux petites cuvettes de forme ovale à peu près semblables, d'une longueur de trente centimètres sur vingt de largeur et huit de profondeur, dans le fond de chacune on constate l'existence d'un trait fin, très nettement gravé, dans le sens de la longueur.

Il est à remarquer qu'il n'a été trouvé aux alentours ni hache ni fragment de hache polie.

VESTIGES MÉGALITHIQUES DE SAINT MARTIN DE BREM

Dans les séances du 22 mars, 26 avril et 26 juillet 1906 de la Société préhistorique de France, MM. Baudouin et Lacouloumère ont fait diverses communications relatives aux recherches mégalithiques par eux faites dans la commune de Saint-Martin de Brem.

Suivant eux, il est probable que de nombreux monuments mégalithiques existaient primitivement dans la contrée, d'après ceux qui subsistent encore et les vestiges de ceux qui ont disparu.

Leur travail est divisé en deux parties, comprenant :

1° Les mégalithes encore existants, savoir : *a)* ceux déjà décrits ; *b)* ceux déjà publiés.

2° Les mégalithes disparus ou détruits en grande partie.

Chacune des pierres celtiques comprises dans ces diverses classifications fait l'objet de descriptions très complètes dont l'analyse dépasserait les limites d'un simple compte-rendu, et que nous ne pouvons que signaler.

DÉCOUVERTES DE STATIONS GALLO ROMAINES A LA GACHÈRE

Chargés par le Ministre de l'Instruction publique de rechercher sur les anciens rivages du Hâvre de la Gachère s'il ne subsistait pas dans la contrée des vestiges Gallo-Romains pouvant mettre sur la trace de l'emplacement de l'ancien *Portus secor*, MM. M. Baudouin et Lacouloumère ont eu la bonne fortune de découvrir un certain nombre de précieuses indications qui ont fait l'objet d'un mémoire que nous allons analyser.

Guidés par leurs travaux et leurs découvertes antérieures dans les localités voisines, ils avaient déjà émis l'hypothèse qu'une station Gallo Romaine avait dû exister vers l'ancienne baie d'Olonne, et leurs récents travaux ont démontré que leurs prévisions ne les avaient pas trompés.

C'est en 1901 qu'un cultivateur en voulant défricher un champ sur le côté de la route de Saint Martin-de-Brem à Brétignolles, mit à jour des débris qui servirent de point de départ aux investigations nouvelles à la suite desquelles on opéra des déblais et on pratiqua des fouilles qui

amenèrent la découverte des substructions d'une villa Gallo-Romaine au lieudit « la Conche du Charnier », à Brétignolles.

Les fouilles faites à cette occasion ont provoqué une autre découverte, celle d'un mur de construction plus récente remontant à une époque indéterminée. D'autres vestiges d'anciennes constructions ont été constatées en divers autres endroits, notamment au lieudit « la Conge ».

D'autres amas de pierres et de débris divers, connus sous la dénomination de *murillons*, doivent également, suivant nos savants explorateurs, cacher des traces de substructions Gallo-Romaines : des fouilles pratiquées récemment dans la Muraillois, à Saint Martin-de-Brem, confirmeraient cette supposition.

D'autres vestiges ont également été recueillis dans la commune d'Olonne, notamment aux lieuxdits « les Martinières » et « la Grande-Plaine », qui constituaient à l'époque Romaine la plage de la ville d'Olonne.

Un vaste champ reste ouvert au zèle et à la curiosité de MM. Lacouloumère et Baudouin, qui ne laisseront certainement pas leur œuvre inachevée.

JULES HENRIET.

LE REMPLACEMENT MILITAIRE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

Le hasard ayant mis entre mes mains un acte de remplacement militaire de l'année 1813 dont les conditions me parurent curieuses, j'eus le désir de rechercher des actes analogues de la période des guerres de l'Empire, période glorieuse, mais pendant laquelle il se fit une effroyable consommation d'hommes.

Grâce à la complaisance de notre collègue M. Paillard, qui a bien voulu me laisser jeter un coup d'œil dans ses archives notariales, il m'a été possible de rassembler quelques notes qui nous donneront ce qu'on peut appeler les fluctuations du prix d'un homme.

*
* *

Dès 1792, au début des guerres de la République, l'armée se recrutait par les enrôlements, volontaires d'abord, ensuite forcés ; le remplacement n'était pas admis.

Le Directoire établit la conscription par la loi du 19 fructidor an VI et toléra le droit de se faire remplacer. Par la loi du 8 fructidor an XIII, le remplaçant devait être agréé par l'autorité militaire et remplir certaines conditions, mais les prix se débattaient librement entre les intéressés. Ce système dura jusqu'en 1821, époque à laquelle se créèrent les com-

pagnies de remplacement, que l'on appelait communément les marchands d'hommes et qui furent autorisées par la loi de 1832 sur le recrutement militaire ; elles fonctionnèrent jusqu'en 1855 ; à ce moment le gouvernement substitua à ce système celui de l'exonération par voie administrative et le rengagement ; il en fut ainsi jusqu'à la nouvelle loi de 1868 qui revint au mode de remplacement libre tel qu'il avait existé auparavant ; mais celle de 1872 supprima de nouveau le remplacement en établissant le principe du service personnel dû par tous les jeunes gens en état de porter les armes.

Mais à l'époque du premier Empire, les remplacements se faisaient d'une manière individuelle ; la famille du conscrit s'enquérât d'un homme disposé à se vendre et n'en trouvait pas toujours ; les remplaçants étaient de plus en plus exigeants, il n'y avait pas de tarif établi et les conditions n'étaient pas partout les mêmes, c'est là du reste le côté intéressant de ce petit article.

*
*
*

Pour remplir les vides nombreux faits dans ses armées par les boulets et par les maladies, Napoléon devait tous les ans faire appel à la levée de la dernière classe et aussi à celles des années précédentes qui avaient déjà fourni une partie de leur contingent et pouvaient se croire à l'abri de nouvelles demandes. A partir des campagnes sanglantes d'Espagne, le prix des remplaçants s'élève pour atteindre son plus haut chiffre en 1813, après les désastres de Russie, car l'empereur dut faire faire la levée de la classe de 1813, et à nouveau celle des classes de 1812 et 1811, se réservant de remonter plus haut encore, en ne prenant toutefois que les hommes non mariés. Aussi on peut s'imaginer combien il restait peu d'hommes valides, anciens soldats, qui pouvaient s'offrir comme remplaçants.

En 1814, après les terribles batailles d'Allemagne qui permirent aux armées étrangères d'envahir la France, Napoléon, pour remplacer les nombreuses divisions disséminées sur tous les points de l'Empire, en Allemagne, en Hollande, en Italie, créa cent cohortes de garde nationale active composée de ce qui restait de soldats rentrés dans leurs foyers et de conscrits de la classe de 1813.

En 1815, dès son retour à Paris, Napoléon décida l'appel de la garde nationale dans les provinces animées d'un bon esprit de patriotisme, pour concourir à la défense des places fortes, afin d'avoir une armée active assez nombreuse pour faire face à la coalition. Il fit former, sous le titre de grenadiers et de chasseurs, des compagnies d'élite composées d'hommes jeunes, valides, ayant les goûts militaires, ni mariés, ni pères de famille, ainsi qu'on l'avait déjà fait l'année précédente. Cela permettait de ne pas recourir à la conscription de 1813 qui n'avait pu être levée complètement. Aussi n'ai je trouvé, dans cette période des Cent Jours, des actes de remplacement que pour le service de la Garde Nationale ; les sommes consenties ne sont pas très élevées, on considérait sans doute la campagne comme devant être courte (ce qui s'est réalisé) et par suite les risques à courir comme peu nombreux.

* * *

J'ai donc pu prendre connaissance de vingt quatre actes de cette nature que je vais résumer le plus brièvement possible. Toutefois je citerai textuellement certains passages qui nous fourniront des détails intéressants sur les expressions, les coutumes et l'esprit de cette époque déjà si éloignée de la nôtre.

* * *

Le 1^{er} ventôse an 12 (mars 1804), Boudin, vigneron à Vincelles, canton de Dormans, âgé de 21 ans (suit son signalement), ayant satisfait à la loi, ne faisant pas partie du contingent d'hommes à fournir par le canton de Dormans, s'engage à remplacer Bienassis, de Château-Thierry, beau fils de M. Autréau, notaire public à Tréloup, faisant partie de l'armée de réserve et du contingent du canton de Condé-en-Bric, moyennant la somme de 1,481 fr. 48, soit 1,500 livres tournois, payables savoir : 197 fr. 93 sitôt l'admission au service, pareille somme un mois après, et le reste 1,086 fr. 42 à son retour dans ses foyers, ou à ses parents en cas de décès ; avec intérêts à 5 %. De plus un sac, trois chemises, une paire de souliers, un chapeau ; 24 francs avec une autre somme de 98 fr. 77 à valoir sur le premier paiement lui ont été remis à l'instant. Plus 10 centimes par jour par forme de haute paie pendant tout le temps qu'il restera au service, jusqu'à l'obtention d'un congé absolu.

Le 2 ventôse an 13, Jacques Levasseur, maçon à Château-Thierry, remplace Hélot, de Mont Saint Père, moyennant 1,500 francs payés en deux fois, 700 francs le 4 frimaire an 14, le solde a été réglé le 20 décembre 1814.

Le 31 décembre 1806, Chenu, vigneron à Blesmes, âgé de 24 ans, remplace Dugué, à Vendières, canton de Charly, conscrit de 1806, moyennant « 3,000 francs en espèces sonnantes d'or ou d'argent ayant cours » ; payables deux ans après la réception au corps militaire ; dans le cas où Dugué ne serait pas désigné comme devant partir ni faire en aucune manière partie de l'armée active ou de la réserve, il serait payé à Chenu 450 francs.

Le 28 janvier 1807, Demoncey, de Brasles, conscrit de 1807, appelé par le sort à faire partie de l'armée de réserve qui doit être mise en activité, est remplacé par Bression, vigneron à Courteau, « conscrit de 1806, n'ayant aucune infirmité appa-

rente ou secrète pour l'empêcher de supporter les fatigues militaires, moyennant 148 fr. 15 de rente annuelle et perpétuelle, franche de toutes retenues de contributions publiques présentes et à venir, payable en la demeure de ses parents, de 6 mois en 6 mois, rachetable pour 2,962 fr. 96 soit trois mille livres tournois payables en trois paiements égaux en espèces sonnantes d'or ou d'argent ayant cours ». « Outre et au pardessus de ladite rente », une somme de 100 francs en argent et un sac garni de la valeur de cinquante francs, et ce, au moment du départ.

Le 4 mars 1808, Véret, marchand de grains à Château-Thierry, trouve un remplaçant pour 2,000 francs payés comptant.

Le 10 février 1809, Hannecart, de Château Thierry, conscrit de 1810, traite avec Messelin, charretier à Oulchy-le-Château, conscrit de 1808, libre de tout service par son numéro de tirage, moyennant la somme de 2,400 francs payables en 6 années en trois paiements : le premier à faire dans trois ans : « en outre pendant les deux premières années, 240 francs par an tant pour les intérêts que par forme de haute paye, plus 200 francs au moment du départ, une montre à boîte d'argent avec cadran à quantièmes de valeur de 40 francs, laquelle montre a été à l'instant remise à Messelin. Dans le cas où Hennecart serait réformé il serait payé à Messelin une somme de 200 francs à titre d'indemnité et il garderait la montre. Dans le cas où Messelin ne serait pas accepté, il recevrait 100 francs et garderait la montre ».

En janvier 1811, Fortier, de Jaulgonne, remplace Bachelet de Château-Thierry moyennant une somme de 3,000 francs versée de suite.

Le 2 février 1812, Denisart Stanislas, à Coulonges, est remplacé par Malot, ancien militaire, à Coulonges, moyennant

3,450 francs payables en plusieurs fois et portant intérêts à 5 %; l'acte a été passé devant Maître Véron notaire à Jaulgonne.

En novembre 1813, Ridart, à Blesmes, conscrit de 1814, est remplacé par Feignée, de Blesmes, âgé de 33 ans, pour la somme de 1,500 francs payables en deux ans ; plus une vache et un cochon estimés 100 francs, une commode estimée 60 francs, un sac garni et une montre estimés 150 francs, un cent de fagots et un cent de bourrées estimés 60 francs, vingt-quatre pichets de blé estimés 144 francs, une somme de 60 francs pour habillement, et une somme de 150 francs versée de suite (au total, 724 francs).

Le 11 décembre 1813, Gerrin, de Chézy, conscrit de 1814, est remplacé par Jean Baptiste Legrand, conscrit de 1814 (placé à la queue du dépôt comme ayant un frère sous les drapeaux), moyennant 3,000 francs payables en trois ans.

Le 12 décembre 1813, Poron, à Château-Thierry, conscrit de 1813, est remplacé par J.-B. Lognon, manouvrier à Condé-en Brie, conscrit de 1805 n'ayant fait aucun service actif, pour une somme de 400 francs « tant des rentes que sous forme de haute paye en principal et rachetables pour la somme de 6,000 francs, plus trois hectolitres et demi de blé froment bon grain, sec, net. loyal et marchand pendant sa vie et celle de sa femme, livrables en trois fois par an, l'argent payable par trimestres ».

Le 12 décembre 1813, Péchard, à Château Thierry, conscrit de 1808, sous chef au bureau de la Compagnie générale des Hospices de Paris, est remplacé par Houel, de Château Thierry, moyennant la somme de 6,000 francs payables en six ans, sur lesquels 300 francs seront versés au départ et 300 francs quatre mois après.

Le 15 décembre 1813, Nicolas Labruyère, vigneron à Ven-deuil, âgé de 29 ans et demi, ayant servi, remplace Gabriel Sarrazin, à Château Thierry, moyennant 7,400 francs dont 400 francs de suite, le reste en six années.

Le 26 décembre 1813, par acte passé devant maîtres Lelong et Doué, notaires à Chézy sur Marne, Sarrazin, ancien militaire à Azy sur Marne, remplace Collin, notaire à Jaulgonne, moyennant 9,000 francs.

Le 30 décembre 1813, Denisart Michel, avoué à Château-Thierry, est remplacé par Thomé, ancien militaire, manouvrier à la Ville aux Bois, moyennant 9,400 francs dont 400 payables de suite, le reste deux ans après l'entrée au corps ; le règlement a été fait le 15 mars 1816.

Le 2 mai 1815, Lamy, cultivateur à La Croix, est remplacé par Rey, plâtrier, marié ayant trois enfants, demeurant à La Croizette, commune de Coupru, moyennant 400 francs et « treize hectolitres (un muid, anciennement mesure de Château-Thierry) de bon blé méteil composé de deux tiers de froment et un tiers de seigle, laquelle quantité de blé sera livrée entre les mains de la femme Rey, à sa première réquisition ». « Dans le cas où les compagnies de grenadiers de la Garde Nationale ne seraient pas mises sur le champ en activité de service, le présent traité n'en recevra pas moins son exécution de la part du dit Lamy, mais le sieur Rey sera obligé de servir à sa place s'il était rappelé comme garde national dans le cours de l'année. »

Le 16 mai 1815, Bachelet, à Château Thierry, est remplacé par Alavoine, à Château-Thierry, âgé de 17 ans, moyennant 400 francs et huit setiers de blé froment ; 200 francs et la moitié du blé aussitôt que ledit Alavoine aura été admis en remplacement du dit Bachelet, le reste dans un mois de ce jour. « Dans le cas où les bataillons de chasseurs seraient

mis en activité et que les hommes qui en feront partie seraient obligés de passer une revue ou visite devant un conseil d'organisation, s'il arrivait que le dit Alavoine ne serait pas admis, ses parents seraient tenus de rendre au dit Bachelet, dans la huitaine du jour où le conseil aurait refusé le dit Alavoine, la quantité entière de blé qui aurait été livrée et la somme de 200 francs sur celle de 400 à eux payée, les 200 autres francs seraient conservés par eux à titre d'indemnité. »

Le 19 mai 1815, remplacement pour le service actif de la Garde Nationale moyennant 600 francs, un sac garni et une montre en argent, plus dix doubles boisseaux de blé ; mais le remplaçant n'ayant pas fait de service actif, le remplacé refusait de payer ; une transaction est intervenue en mars 1816, moyennant 200 francs et les dix doubles boisseaux de blé qui avaient été fournis au père.

Le 20 mai 1815, Richard Vuatier, à Fossoy, âgé de 18 ans remplace Dujardin, à Torcy, moyennant 560 francs dont moitié payée comptant, le reste dans deux ans avec les intérêts. « S'il arrivait que le dit Vuatier ne soit pas admis comme remplaçant, il rembourserait 180 francs et garderait 100 francs comme indemnité. »

Le 20 mai 1815, Desoyer, cultivateur à Saint-Souplet, canton de Dammartin, désigné pour faire partie de la Garde Nationale du département de Seine et Marne, est remplacé par Michel Paillot, « garçon chapellier, né le 5 septembre 1782, marié et père de trois enfants, demeurant à Paris, rue du Martrois, au dessus de l'Arcade Saint Jean, moyennant 600 francs payables à Saint Souplet un mois après que ledit Paillot aura fini son service et qu'il en aura été valablement libéré ; les intérêts à raison de 5 % devront être payés de trois mois en trois mois à compter de ce jour, et ledit Desoyer sera tenu de les faire parvenir par la poste et francs de port

•

en tel endroit que se trouve le bataillon dont il fera partie. Et si le service dudit Paillot durait plus d'une année, ledit Desoyer serait obligé de lui payer à l'expiration de cette année, pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants la somme de 100 francs à valoir sur celle de 600 francs convenue ».

Le même jour, 20 mai 1815, Huot, berger à Saint Souplet, est remplacé par Dionnet, « approprieur chapellier, né le 14 décembre 1785, marié et père de deux enfants, demeurant à Paris, rue Michel le Comte, n° 16, moyennant 600 francs payables de suite et 350 francs après avoir été libéré du service, dont les intérêts devront parvenir francs de port audit Dionnet ; si dans les trois mois de ce jour, le service dudit Dionnet n'était pas fini, il aurait le droit d'exiger 100 francs à valoir sur les 350 restant dûs ».

Le 23 mai 1815, Coval, de Château-Thierry, remplace J. B. Dassy, à Meaux, moyennant 300 francs payés comptant.

Le 23 mai 1815, Amory, meunier à Longeville, commune de Dravegny, canton de Fère, désigné pour faire partie des compagnies de chasseurs de la Garde Nationale de l'arrondissement de Château Thierry, se fait remplacer par Wuatier, âgé de 17 ans, moyennant 700 francs en argent et la quantité de 7 hect. 08 (six setiers, ancienne mesure de Fère) de blé froment et sur lesquels 100 francs ont été payés de suite ; le blé livrable en deux fois par parties égales le 1^{er} juillet et le 11 novembre de cette année ; les 400 francs dans un délai de trois ans, plus les intérêts à 5 %.

Le 24 mai 1815, Adam, à Gesvres le Chapitre, canton de Dammartin, est remplacé par Joseph Boileau, à Fossoy, moyennant 600 francs, plus six setiers de blé dont 300 francs payés de suite et les six setiers de blé livrés le jour même, le surplus payable dans un an. « Mais si la Garde Nationale

mise en activité de service était libérée avant six mois de ce jour, ladite somme de 300 francs restant due, ensemble les intérêts d'icelle deviendraient exigibles à l'expiration dudit délai de six mois. A ce faire était présent et est intervenu le sieur Ponsin, aubergiste à l'*Hôtel de la Sirène*, à Château-Thierry. »

LEGRAND.

LE COMBAT DE MARCHAIS

On sait qu'au début de la Campagne de 1814 les Armées alliées s'avançaient rapidement sur Paris. Napoléon après avoir quitté la capitale le 25 janvier avait livré les glorieux combats de Brienne et de la Rothière; le 3 février, il était à Troyes d'où il gagna Nogent sur Seine. Un mouvement maladroit de l'armée russo prussienne lui permit de la couper en deux à Champaubert : le 11, Napoléon arrivait en avant de Montmirail, trouvant devant lui le général russe Sacken. L'Armée française venue de Nogent s'était récemment grossie des grenadiers à cheval de la garde qui, précédant le duc de Trévise (Mortier) (1) et réunis à la cavalerie du général Nansouty, se portèrent à la rencontre des Russes pour arrêter leur mouvement et se placèrent sur le bord d'un ravin ou vallon dans lequel coule le Petit Morin. A la gauche de l'armée, le général Ricard s'appuyait au hameau de Pomesson, sa division étant en bataille par régiment un peu en arrière de Marchais. Le maréchal Ney avait pris position en seconde ligne derrière Ricard. Le centre, garni par l'artillerie de la vieille garde, s'étendait de la droite de la route de la Ferté-sous Jouarre jusqu'à celle de Château-Thierry où l'on avait massé la cavalerie. Sur l'extrême droite, le bois de Plénoy était occupé par cinq cents hommes d'infanterie empruntés

(1) Victime de la machine infernale de Fieschi (1835).

à la division Ricard. Enfin, la division Friant formait la réserve de l'armée à l'embranchement des deux grandes routes, appuyée sur sa droite par les sept escadrons de la garde d'honneur que commandait le général DeFrance.

Vingt cinq mille Français furent là en ligne quand, vers le milieu de la journée, le duc de Trévisé eut amené la division de vieille garde du général Michel. L'armée russe de Sacken était à peu près aussi nombreuse, et elle eut été supérieure, si Sacken avait attendu l'arrivée du prussien York qu'il avait appelé à son secours. Le général russe, pensant sans doute être assez fort à lui seul, résolut d'engager la lutte et d'emporter de vive force le passage vers Montmirail. Il faisait face à l'empereur, son infanterie rangée sur deux lignes, la droite à Vendières, le centre à l'Épine aux-Bois, la gauche à la ferme de la Haute Épine. La cavalerie déployée sur la gauche de la route s'appuyait aux bosquets qui remplissent ce côté de la campagne.

La bataille s'engagea par un mouvement que les Russes firent de la Haute Épine sur Marchais pour déloger de ce village Ricard qui venait de s'y établir ; cinq fois les ennemis l'occupèrent et en furent chassés ; quel que fût l'opiniâtre courage de la division Ricard, elle fut obligée de l'évacuer devant les troupes fraîches que Sacken mettait sans cesse en ligne. Le hameau du Tremblay, qui se trouve à trois ou quatre cents mètres de Marchais, eût même été compromis si un bataillon de vieille garde ne fût venu au secours de la division Ricard, dont tous les régiments avaient été successivement engagés. Un dernier effort pour reprendre ce village si courageusement disputé fut aussi vain que les autres. A ce moment, des deux généraux de brigade, l'un était blessé. L'autre démonté, tous les colonels et chefs de bataillon étaient hors de combat et les soldats n'en pouvaient plus de fatigue. Sur ce point donc, Ricard qui reçut un second renfort de deux bataillons de vieille garde, se contenta de contenir les Russes qui ne poussèrent pas plus loin leur marche en avant.

C'est alors que, vers deux heures, apparurent le duc de Trévisse et la vieille garde qui, venant de Sézanne, arrivaient par la vieille route à la hauteur de Montcoupot. L'empereur voulant interdire à Sacken les deux routes de Châlons sur-Marne et de Château Thierry, à l'angle desquelles on se battait, donna aux deux extrémités de l'armée française l'ordre de s'ébranler, mais en sens contraire. A droite, la cavalerie de Nansouty déborda les Russes en menaçant de les débusquer de Fontenelle et de leur enlever la possibilité de se retirer sur Château Thierry. Sur la gauche, au contraire, Ricard se replia en arrière de Marchais en feignant de découvrir Pomesson et le passage du Petit Morin. Napoléon espérait tromper Sacken et l'engager à se dégarnir sur son centre pour déterminer et activer le mouvement de retraite simulé par Ricard.

La ruse réussit, le général russe grossit sa droite de quelques bataillons pris à la Haute Épine, position que l'empereur voulait lui enlever. Sacken, après s'être emparé avec sa première ligne du Bois Jean et de Courmont que lui abandonnait Ricard, fit occuper par sa seconde le terrain resté vide. Une troisième colonne d'attaque, composée des soldats tirés de sa gauche, s'ébranlait à peine sur Marchais que la ferme de la Haute Épine fut écrasée par le feu de l'artillerie de la garde, pendant que Friant, empruntant à la réserve quatre bataillons de grenadiers de la garde, le maréchal Ney, à la tête de ses divisions et six bataillons de vieille garde du duc de Trévisse quittèrent la route de La Ferté à la hauteur de la ferme de la Meulière et attaquèrent en colonne serrée celle de Haute Épine; le triple cordon des tirailleurs ennemis fut poussé sur leurs masses que l'on attaqua avec une irrésistible impétuosité. Ney marchait le premier en tête de ses bataillons. La première ligne des Russes fut bientôt rompue et leur artillerie presque réduite au silence. Mais Sacken fit avancer sa seconde ligne et la bataille continua avec plus d'acharnement. L'infanterie russe refusant de reculer, l'empereur lança sur elle les grenadiers de la garde sous la con-

duite du général Guyot, les dragons, les lanciers polonais et les gardes d'honneur. Ces charges successives ébranlèrent le centre de l'ennemi, mais il tenait encore depuis Pomesson jusqu'à Marchais.

Un danger sérieux menaça alors l'armée française. Le général prussien York, averti de la défaite de Champaubert, avait arrêté son mouvement sur La Ferté sous Jouarre et, revenant sur ses pas rallier l'armée qui combattait, il apparaissait à la hauteur de Fontenelle. Le duc de Trévise courut à la rencontre des deux divisions qui déjà débouchaient sur la route. L'artillerie du général Pirch battait le bois de Plénoy gardé par un détachement de la division Ricard, on le sait. Déjà Pirch s'avancait pour déblayer l'obstacle, quand six bataillons de la réserve de la vieille garde qui n'avaient pas encore donné, s'avancant par la droite de la route de Château Thierry sous la conduite du général Michel, chassèrent les Prussiens du bois de Plénoy, tandis qu'une charge énergique des escadrons de Nansouty fit tomber au pouvoir des Français la batterie du général Pirch qui dut rétrograder jusqu'à Fontenelle. Culbutés sur les troupes qui les suivaient, les Prussiens perdirent deux drapeaux, un parc de voitures et se mirent décidément en retraite après s'être arrêtés un instant à la Masure.

A la gauche, le village de Marchais qu'assaillaient à la fois d'un côté deux bataillons de la garde conduits par le duc de Dantzig et le général Bertrand et de l'autre la division Ricard resta définitivement au pouvoir des Français. On y tua beaucoup de monde et on y fit de nombreux prisonniers. Les Russes se retiraient en bataillon carré vers la route de La Ferté; chargés par les gardes d'honneur, ils furent jetés en désordre vers les bois.

Il était nuit, la bataille était gagnée. Les Russes chassés de leurs positions, abandonnant sur le terrain vingt-six pièces d'artillerie, deux cents voitures de bagages, sept cents prisonniers, plus de trois mille morts ou blessés, poursuivis par la division Ricard, auxquels la cavalerie du général

De France interdisait la retraite par la route de La Ferté-sous-Jouarre, se jetèrent dans la forêt de Nogent l'Artaud, et par un chemin de traverse gagnèrent la route de Château-Thierry. York couvrait cette retraite désordonnée. Les ténèbres et la fatigue des troupes interrompirent la poursuite qui avait été très meurtrière.

Michel campa à Fontenelle, les divisions Ricard et Ney à la Borde, Friant un peu avant de la Haute Épine et la cavalerie, au centre, auprès de Fontenelle, sur la gauche de la route.

Le quartier général s'établit à la ferme de la Haute Épine, d'où l'empereur au débotté, se hâta d'écrire au roi Joseph cette lettre qui respire la joie nerveuse du triomphe :

« De la ferme de Haute Épine, entre Montmirail et Viels-
« Maisons, 11 février, huit heures du soir.

« Mon frère, Berthier vous a expédié un courrier du champ
« de bataille. J'ai depuis expédié le jeune Montesquiou. Il est
« huit heures, et avant de dormir, je veux qu'on vous expé-
« die ces deux mots pour vous faire connaître que la journée
« d'aujourd'hui a été décisive. L'armée ennemie de Silésie
« n'existe plus, je l'ai mise dans une complète déroute. Nous
« avons pris tous ses canons, ses bagages et fait bien des
« milliers de prisonniers, peut-être plus de sept mille. Il
« nous en arrive à chaque instant. Il y a cinq à six mille
« ennemis sur le champ de bataille. Tout cela a été obtenu
« en engageant seulement la moitié de ma vieille garde qui
« a fait plus qu'on ne doit attendre des hommes. L'ennemi
« à la débandade s'est sauvé du côté de Château Thierry.
« Ces deux journées changent entièrement la face des choses.
« Sacken a été tué (1), beaucoup de leurs généraux sont pris,
« quelques uns sont blessés et plusieurs sont restés sur le
« champ de bataille. Voilà donc dix divisions russes formant
« soixante régiments à peu près anéantis. Je crois qu'à la
« nuit, nous avons eu affaire au corps d'York qui arrivait sur

(1) Cette affirmation de l'empereur était inexacte et fut démentie le lendemain.

« le champ de bataille. Il a subi le sort des Russes. J'écris à
« l'Impératrice de faire tirer soixante coups de canon. Notre
« perte a été légère. Le général Michel de la garde a été
« blessé au bras. Je ne crois pas avoir perdu plus de mille
« hommes. Ma garde à pied, mes dragons, mes grenadiers à
« cheval ont fait des miracles. J'espère demain être en com-
« munication avec La Ferté-sous-Jouarre. Je pense donc que
« ces deux journées feront disparaître tous les dangers de
« Paris, car cette armée de Silésie était la meilleure armée
« des Alliés. »

En 1867, le 11 février (53 ans après la bataille de Marchais), fut inauguré le monument commémoratif des batailles de Montmirail, Château Thierry et Vauchamps : ce monument, composé d'une colonne d'ordre corinthien, fut élevé sur la ligne de séparation des départements de l'Aisne et de la Marne en vue de Montmirail et de Marchais, à la place qu'occupait Napoléon I^{er} au moment le plus décisif de la journée. La cérémonie fut présidée par le Comte de Nicuwerkerke, surintendant des Beaux Arts, qui prononça un discours ainsi que les Préfets de l'Aisne et de la Marne et le Conseiller général du Canton de Condé en Brie. Un banquet, présidé par M. Amelin, préfet de la Marne, termina cette imposante solennité.

N.-B. — La relation qui précède a été presque tout entière écrite par un de mes anciens et bons collègues, aujourd'hui décédé, M. Prétel, qui fut instituteur à Marchais et qui m'en avait communiqué le manuscrit.

Elle a déjà été insérée dans le Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne. Je n'ai fait qu'y ajouter quelques lignes de Michelet.

MINOUFLET.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A REIMS

DU 4 JUIN 1906

MESSIEURS,

Un temps splendide, une charmante promenade en compagnie d'excellents amis, un déjeuner très gai, une merveilleuse excursion à travers les richesses archéologiques de Reims sous la conduite d'éminents collègues de la localité, ainsi pourrait se résumer en quelques mots l'emploi de notre temps pendant la journée du 4 juin dernier, dont vous m'avez prié de faire le compte rendu (1).

J'ai l'intention d'être bref. Il me serait en effet matériellement impossible de vous donner ici une description détaillée de tout ce que nous avons vu. La bibliothèque, par exemple, la cathédrale et Saint Remy sont des merveilles que nous avons visitées trop rapidement et pour lesquelles il existe d'ailleurs de nombreuses brochures écrites par des personnalités beaucoup plus compétentes que votre rapporteur.

Je me bornerai donc, avec l'autorisation de notre président, à vous rappeler les principales étapes de la journée.

Or donc, ayant pris le train de 7 heures aux Chesneaux, nous arrivons en gare de Reims à 9 heures et demie. Nos collègues de l'Académie rémoise, ayant à leur tête M. Duval,

(1) Ont pris part à cette excursion : MM. J. Henriet, président ; F. Henriet, vice président ; Josse, secrétaire ; Legrand, vice-secrétaire ; Maillard, bibliothécaire ; M. l'abbé Guyot et MM. Deraine, Bouchardeau, Pommier, Frémont, Moyat, Leroux, Perthuisot, Maurice Henriet.

président, nous attendent sur le quai de la gare et se mettent fort gracieusement à notre disposition pour nous guider à travers la ville. Ce sont pour nous des guides précieux qui ont étudié depuis longtemps et connaissent parfaitement les richesses archéologiques de Reims (1).

L'emploi du temps est très chargé ; il faut nous hâter. Nous quittons la gare et bientôt nous arrêtons devant les ruines de l'Arc Romain, longtemps enfoui sous les décombres des anciennes fortifications, dégagé depuis peu et restauré plus ou moins adroitement. Près de là s'élevait autrefois le Château des Archevêques.

Notre attention est attirée, un peu plus loin, par la façade extrêmement bizarre d'un cellier de vin de champagne dont le fronton en mosaïque représente les diverses phases du travail du vin. Ce n'est certes pas un vestige archéologique. C'est au contraire une fantaisie tout à fait moderne mais qui devait forcément nous arrêter un instant.

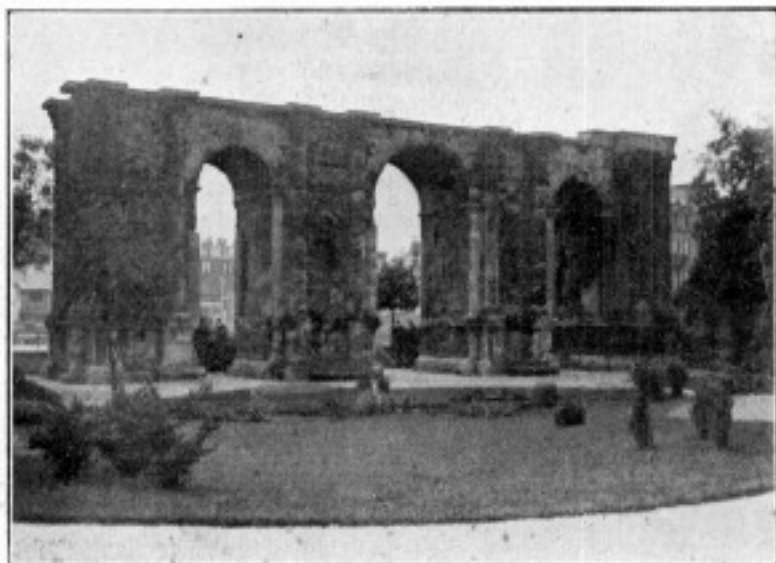
Nous arrivons ainsi devant l'Hôtel de Ville dont une façade date de 1627, et l'autre, beaucoup plus récente, n'a été terminée qu'en 1880.

Voici maintenant tout un ensemble de vieilles maisons dont la plus connue est celle dite « des musiciens ». Elle date vraisemblablement de la fin du XIII^e ou du XIV^e siècle et vient d'être achetée cent mille francs par la ville pour éviter sa démolition et l'envoi de ses sculptures à l'étranger. Cinq figures du moyen-âge en décorent le fronton.

Traversant la vieille place du marché qui occupe l'emplacement de l'ancien forum romain, nous arrivons au char-

(1) Étaient présents pour l'Académie de Reims : MM. A. Duval, avocat, président ; le docteur A. Bourgeois, vice-président ; H. Jadart, bibliothécaire, secrétaire général ; Ed. Lamy, architecte, trésorier ; MM. les abbés Legras, curé doyen de Saint Jacques ; Lamy, vicaire de Saint Jacques ; Haudecour, curé de Pouillon ; et MM. E. Kolas, architecte ; le docteur Pol Gosset ; Ch. Lhotelain, président honoraire du Comité Agricole ; Henri Lucas, propriétaire ; A. Chamberland, professeur au lycée ; le docteur Gaube ; Cordier, pharmacien ; Rosen, avocat ; membres titulaires.

mant hôtel de la rue du Mare. Sa façade intérieure, sur la cour, est décorée de jolies sculptures renaissance et la grande salle du rez-de-chaussée, occupée actuellement par un commerçant, est ornée d'un très beau plafond en bois. Au premier étage, une grande cheminée du xv^e siècle a été intelligemment conservée.



Ruines de l'Arc Romain.

Par la rue Linguet où se trouve la maison dite « des gros et petits pâtés », nos guides nous ramènent ensuite à l'Hôtel-de-Ville. Il était indispensable de nous y arrêter et de visiter, conduits par M. Jadart, la salle du Conseil ornée de jolies peintures d'un artiste saint-quentinois, la bibliothèque et le musée qui renferment des livres et des objets d'une valeur inestimable.

Permettez-moi de vous rappeler, par exemple, parmi les livres de la bibliothèque, cet évangélaire précieux des IX° ou XI° siècle sur lequel nos rois de France ont prêté serment ; de même cette ancienne édition des fables de La Fontaine et ce livre du Sacre dont vous avez admiré les gravures.

Combien nous serions heureux de posséder dans notre modeste musée local des richesses analogues à ce pied de candélabre de Saint Remy, travail du XII° siècle, que vous avez tous remarqué parmi les nombreux objets du musée de Reims ! Je vois encore notre sympathique collègue, M. Frédéric Henriet, s'extasiant en connaisseur devant les nombreuses toiles de la galerie de tableaux.

Il est vraiment regrettable que nous n'ayons pu consacrer plus de temps à cette intéressante visite, mais il était déjà plus de midi, l'heure du déjeuner.

Ce déjeuner fut copieux et plein d'entrain, égayé par la bonne humeur de tous et les spirituels discours de MM. Duval et J. Henriet dont j'ai pu me procurer le texte.

Toast de M. Duval :

« Veuillez ne pas vous effrayer, mes chers Messieurs, de me voir me lever en ce moment dans la demi solennité de ma cravate blanche.

« Je n'ai point prémédité le perfide dessein de vous accabler sous les périodes lourdes d'une pompeuse éloquence. Je veux uniquement, au nom de l'Académie Nationale de Reims, en termes d'une modeste simplicité et d'une bien fraternelle bonne humeur, porter la santé de nos visiteurs aimables de Château-Thierry, et saluer particulièrement de l'hommage de notre respect leur vénéré président.

« Savez vous bien, mes chers Messieurs, que nous donnons, non point au monde qui sans doute nous ignore, mais que nous nous donnons du moins à nous mêmes un spectacle que, pour ma part, je trouve charmant et pas banal : deux Sociétés savantes oubliant ensemble, la coupe en main,

la gravité des heures laborieuses, pour s'abandonner aux expansions d'une sympathie mutuelle puisée aux mêmes sources, le goût de l'étude et de nobles jouissances intellectuelles, malgré l'ironie d'une critique rarement bienveillante qui représente les académies, et surtout les académies de province, sous les traits de braves gens, généralement un



Cour intérieure de l'Hôtel de la Rue du Maréchal.

peu myopes, le plus souvent assez distraits, inattentifs à tout ce qui n'est pas le palimpseste ou une pierre tombale, absolument incapables de s'émeouvoir, de se dérider ou de sourire, endormis enfin en une impuissance morose et routinière.

« Il me semble pourtant que, pour demeurer des adeptes fidèles de la science historique, ou des amateurs passionnés

des belles lettres, nous n'en sommes pas moins, comme aujourd'hui, d'une franche et cordiale gaieté.

« Quant au reproche d'arriérisme, ce n'est point à la Société historique de Château-Thierry qu'on le pourrait adresser. Elle a su prendre une louable initiative qu'on doit souhaiter de voir se propager, en nous invitant l'an dernier à cette excursion charmante à laquelle j'ai eu le regret personnel de ne point prendre part, mais dont nos collègues plus heureux ont rapporté le plus charmant souvenir.

« Guidés par l'érudition de notre excellent secrétaire général dont vous avez su déjà apprécier l'aimable dévouement, vous avez admiré quelques-uns des monuments et des trésors de notre antique Durocortorum — je n'ose dire Reims, ce qui ne serait pas assez archéologique, — nous reprendrons tout à l'heure notre visite en vous présentant notre incomparable cathédrale et notre vieille basilique de Saint Remi.

« Puissent les impressions que vous emporterez de cette bonne et charmante journée, s'illuminer de l'éclat de ces perles dorées que la complicité d'un de nos délicats confrères de Reims nous permet de vous offrir, et que je porte avec grand plaisir à mes lèvres, afin qu'elles donnent plus de chaleur et d'intensité aux vœux que je forme pour la prospérité de la Société historique de Château-Thierry et la persévérance de l'entente cordiale de nos deux compagnies. »

Réponse de M. J. Henriet :

MESSIEURS, MES CHERS COLLÈGUES,

« En prenant la parole, le distingué président de l'Académie de Reims vient de nous engager à ne pas nous effrayer de sa cravate blanche parce qu'il n'avait pas le noir dessein de prononcer un discours, mais seulement de souhaiter la bienvenue à notre Société. Il l'a fait dans des termes si bienveillants et si élevés que c'est plutôt moi qui dois m'excuser de n'avoir pas aussi la cravate blanche, comme il conviendrait pour répondre au président d'une docte académie : je ne

puis donc que me borner à vous dire que l'heure est venue pour nous de remercier chaleureusement nos confrères de l'Académie de Reims de la courtoise visite qu'ils ont faite l'année dernière à notre modeste Société, et de l'accueil si cordial et si empressé que nous recevons aujourd'hui.

« En présence de cette sympathie réciproque nos cœurs me semblent tous si champenois que je me demande s'il est



Place du Vieux Marché.

bien vrai qu'un léger dissentiment s'élève entre les vignerons de nos deux pays sur le point de décider si, dans les quelques kilomètres du parcours de la Marne dans le sud de notre arrondissement, les vignes sont tout entières ou seulement à moitié champenoises : c'est une petite querelle de voisinage qui ne saurait avoir de durée.

« Je suis encore sous le charme des merveilles que l'éminent secrétaire général de l'Académie, M. Jadart, nous a présentées avec autant d'amabilité que d'érudition, et sous

l'impression des sentiments que ravive en nous la visite que nous faisons sous la direction de nos confrères de Reims, à travers leur belle et noble cité qui nous rappelle des époques glorieuses de notre chère patrie.

« La vénérable église de Saint Remi symbolise le berceau de la France : ses sombres voûtes évoquent la grande image du fier Sicambre courbant le front devant le saint apôtre des Gaules qui a institué chez nous la religion chrétienne.

« La majestueuse cathédrale de Reims demeure le fidèle et fier témoin des grands jours d'allégresse, de grandeur et de triomphe de la France ;

« C'est là qu'était le but de la mission providentielle de l'humble et sublime libératrice du territoire dont le nom doit rester empreint dans tous les cœurs français, confondu dans le même culte de la patrie ;

« C'est là que Jeanne d'Arc est venue s'agenouiller, déposant l'oriflamme et déclarant sa mission accomplie ;

« C'est de là qu'elle est partie pour le martyre...

« Cette antique basilique nous rappelle aussi que pendant près de treize siècles ininterrompus le même peuple s'est soumis au même régime, et est resté fidèle à la même foi : pendant cette longue suite de siècles, et depuis, jusqu'à nos jours, rois et sujets, seigneurs et vassaux, grands et petits, tous ont contribué par une œuvre commune, chacun à titre divers, à créer le superbe patrimoine national qui constitue notre France.

« Il est réconfortant de constater qu'à travers les vicissitudes des âges et des événements, et avec des alternatives de triomphes et de revers, de prospérités et de calamités, de joies et de tristesses, la France est sortie toujours triomphante des pires épreuves, tenant en main le flambeau de la civilisation et de la liberté éclairant le monde.

« Quand un peuple a derrière lui de tels souvenirs, et devant lui de pareils exemples, c'est avec autant de gratitude que de respect qu'il doit s'incliner devant les tombes de ses glorieux ancêtres ; on ne saurait profaner leur mémoire ni

laisser jeter aux vents la moindre parcelle des cendres précieuses de ceux qui lui ont légué un tel héritage. Quant à ceux qui peuvent être appelés par les circonstances à détenir momentanément ce précieux patrimoine national, c'est un devoir étroit pour eux de le conserver intact, sinon de l'accroître, pour le transmettre à leur tour à la postérité.

« C'est sous l'impression de ces sentiments que je lève mon verre



Place Louis XV

« A l'Académie de Reims,
« A son éminent, sympathique et dévoué secrétaire général, M. Jadart. »

Le déjeuner terminé (1), nous partons pour la cathédrale.

Dois-je vous décrire, Messieurs, ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique, les tapisseries du XVI^e siècle et les objets de

(1) Rappelons que le Champagne nous fut gracieusement offert par M. Raymond de la Morinerie, membre titulaire de l'Académie de Reims.

très grande valeur artistique qui composent le trésor ? Evidemment non. Ce serait un travail d'érudition dépassant de beaucoup les capacités de votre rapporteur.

Vous avez pu admirer comme moi les détails du monument au cours de cette ascension pittoresque que nous fit faire sur les toits l'éminent architecte du monument, M. Margotteaux. Rampant et trébuchant parmi les éternels échafaudages de la façade, au risque de vous casser le cou, vous avez certainement remarqué la finesse des sculptures et les ingénieuses combinaisons de toutes ces statues qui paraissent de près monumentales et ne présentent, vues du sol, qu'un ensemble parfait de proportions.

Dois je aussi vous rappeler cette forêt de charpentes qui supporte le toit de l'édifice et cette affiche-réclame d'un commerçant castelthéodoricien que vous ne pensiez sans doute pas rencontrer en un tel endroit.

Certes, ils ont beaucoup perdu, ceux de nos collègues moins courageux qui ont reculé devant cette ascension. Il est vrai que pendant ce temps les portes de la sacristie leur ont été ouvertes. Ils ont pu examiner et contempler à leur aise le trésor de la cathédrale ; mais je ne vous en parlerai pas car j'étais, je m'empresse de vous le dire, parmi ceux que n'ont pas effrayé les quelques centaines de marches nécessaires pour monter au sommet des tours.

Près de la Cathédrale, le Palais Archiépiscope méritait une visite. Parmi les appartements qui composaient autrefois le logis royal au moment des sacres, je citerai simplement la grande salle d'honneur avec sa cheminée du *xv*^e siècle et ses tapisseries de 1637, la chapelle, la chambre à coucher de Charles X et le salon très bien installé où se tiennent actuellement les séances de la Société archéologique de Reims.

A l'Hôtel Dieu, antique abbaye de Saint Remy, vous avez surtout remarqué l'ancienne bibliothèque servant aujourd'hui de chapelle, le grand escalier et le cloître dans lequel est exposée une collection lapidaire dont la pièce principale est le fameux tombeau de Jovin.

Nous arrivons à Saint-Remy, la vieille église rémoise où voisinent le gothique et le roman. Sa façade du *xr*^e siècle est ornée de statues du *xir*^e.

L'intérieur contient le tombeau de Saint Remy, œuvre moderne décorée des statues des douze pairs de France et qui fut édifié en 1847 à la place de l'ancien tombeau détruit pendant la Révolution. Un riche reliquaire en orfèvrerie renferme le corps du saint.

Il faut noter encore une chaire provenant du réfectoire de l'abbaye ainsi qu'un luminaire de 96 bougies qui date, paraît-il, de l'époque de Saint Remy.

Le trésor de l'église compte un certain nombre d'objets remarquables, notamment des émaux.

Nous aurions voulu pouvoir prolonger notre visite et profiter plus longtemps des savantes explications de nos guides, mais le temps nous manquait. Il était l'heure de songer au retour et de nous diriger vers la gare, d'autant plus qu'un grand nombre d'entre nous tenaient à s'arrêter chez les fabricants des fameux biscuits afin d'en remporter quelques provisions. Quitter Reims sans cela eut été impardonnable.

Nous étions de retour à Château-Thierry pour l'heure du dîner, gardant le meilleur souvenir de cette excursion archéologique et surtout de l'amabilité avec laquelle nous avons été reçus par nos collègues de l'Académie de Reims. Ils avaient tout organisé, le programme de la journée, la visite des monuments, voire même le menu du déjeuner et furent en outre pour nous des cicérons précieux. Nous ne saurions trop les en remercier.

L. MOYAT.

COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ
PENDANT L'ANNÉE 1906

MES CHERS COLLÈGUES,

Pour me conformer à notre règlement, j'ai à vous faire un résumé succinct de nos travaux pendant l'année qui expire aujourd'hui.

Mon premier devoir est de vous remercier de votre assiduité soutenue à nos séances, malgré les empêchements inévitables résultant soit de devoirs professionnels, soit de l'éloignement, soit de ces incidents multiples qui ne permettent pas d'être toujours libres à jours fixes, et je suis heureux de constater que nos séances sont aussi suivies qu'elles peuvent l'être, et que bien des Sociétés plus importantes pourraient nous envier.

Je puis faire la même constatation en ce qui concerne les travaux des membres de notre Société : les ordres du jour sont largement remplis, il est même arrivé parfois qu'ils n'étaient pas épuisés, et que des communications ont dû être remises à des séances ultérieures ; par la même raison nous nous sommes vus quelquefois forcés soit d'ajourner, soit d'écourter la publication dans nos *Annales* de travaux cependant non dénués d'intérêt.

C'est peut être aussi à cette raison qu'il convient d'attribuer l'hésitation de certains de nos collègues à nous apporter leur contingent personnel de communications écrites.

L'excursion annuelle que nous faisons habituellement à moins de quelque empêchement imprévu, a offert cette année un intérêt exceptionnel ; nous avons à répondre à la gracieuse et très pressante invitation de nos confrères de l'Académie de Reims à laquelle nous avons promis de rendre la visite que nous avons reçue l'année dernière.

Le compte-rendu spécial qui en sera fait par un de nos collègues rappellera quel accueil empressé et chaleureux nous avons reçu de la part d'un grand nombre de nos confrères de la grande Académie de Reims.

Pour nous tous qui pensions connaître la ville de Reims, grâce aux voyages que nous facilite sa proximité, la surprise a été grande de découvrir tant de documents archéologiques et historiques, tant de merveilles ignorées de nous. Nos collègues nous ont félicités d'avoir en quelque sorte inauguré, par la cordialité de nos rapports, les visites réciproques entre Sociétés correspondantes qui sont de nature à multiplier leurs relations et à entretenir leur émulation. En effet nous avons été invités depuis par plusieurs Sociétés à prendre part à des excursions en commun, auxquelles nous nous efforcerons sans doute de répondre à l'avenir.

Vous n'attendrez pas de moi que j'analyse les nombreux travaux de la Société pendant cette année : ils sont encore présents à votre esprit, d'ailleurs ils seront rappelés par les procès verbaux de nos séances et reproduits dans nos *Annales* soit intégralement, soit dans leurs parties essentielles ; je devrai me borner presque à une simple émulation.

Notre cher camarade et doyen, le D^r Corlieu, a conservé le même dévouement à notre Société dont il a toujours été un des membres les plus actifs. C'est surtout sur notre histoire locale que portent ses savantes investigations, et il a toujours en réserve quelque vieux souvenir qu'il évoque avec sa verve gauloise ; nous avons encore de lui cette année « le Choléra

à Pavant en 1854 », « la Tabatière et la Canne de mon Grand-Père ».

M. Frédéric Henriet nous a donné « un premier Maître de La Fontaine » et il a résumé l'œuvre artistique de notre distingué collègue et compatriote « Étienne Moreau Nélaton comme peintre, comme écrivain, comme céramiste ». Vous connaissez l'art de peindre en écrivant qui caractérise notre aimé vice-président ; vous avez apprécié son travail comme il convenait, je n'insiste pas.

Nous avons de M. Minouflet « trois sujets de fables de La Fontaine » et un très intéressant mémoire sur « un procès intenté par Latude » et « le Combat de Marchais ».

Nous regrettons que les occupations et l'éloignement de notre collègue ne lui permettent pas de donner à notre Société tout le concours que nous sommes autorisés à attendre de son zèle et de son érudition.

M. Pommier a rédigé une très intéressante notice sur « la Bazoche de Château Thierry ».

M. Maurice Henriet a fait le compte rendu du banquet offert à notre éminent collègue et compatriote, M. Léon Lhermitte, à l'occasion de sa nomination à l'Académie française.

Notre collègue, M. Lacouloumère, a fait hommage à la Société d'un certain nombre de mémoires relatifs à ses travaux les plus récents faits avec le concours de M. le docteur Marcel Baudouin sur les découvertes préhistoriques dans la Vendée. Nous regrettons, tout en le comprenant, que les recherches et les travaux de notre distingué collègue se concentrent sur son pays natal, et que nos règlements ne nous permettent que de faire un simple compte rendu de ses importants travaux publiés ailleurs.

M. Frédéric Bataille nous a présenté un relevé des biens de l'Église de Château Thierry en 1693.

M. Deraine a fourni d'intéressants documents relatifs aux formalités de vente sous l'Empire et la Restauration. Il a lu également une note très documentée au sujet d'un *jeton* soumis à l'appréciation de la Société.

M. Legrand a fait l'historique du remplacement militaire sous le premier Empire,

M. Riomet continue ses recherches et ses études sur les cloches du canton de Condé en Brie.

Notre honoré collègue M. le chanoine Marsaux continue à nous faire l'hommage de ses importants travaux : nous citerons, pour cette année : « la prédiction de la Sibylle » et « la vision d'Auguste ».

M. J. Henriet nous a donné « les très riches heures du duc de Berry » et « La Fontaine et le curé Jean Chouart ».

Nous ne pouvons terminer ce compte-rendu sans constater les pertes de plusieurs de nos collègues : Mgr l'évêque de Soissons, MM. Ronssaux, Carré, l'abbé Pignon, membres titulaires ; M. E. Marsaux, membre correspondant ; M. Vallisant, associé libre. Une délégation de notre Société a, suivant notre tradition, assisté à leurs obsèques ; des notices biographiques consacrées à la mémoire de ceux qui ont honoré notre Société transmettront leur souvenir et nos regrets à nos successeurs. Elles figureront aux *Annales* de cette année.

JULES HENRIET.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1906

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Composition du Bureau.....	I
Membres honoraires.....	I
— titulaires.....	II
— correspondants.....	III
Associés libres.....	VI
Sociétés correspondantes.....	VIII



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 18 Janvier 1906.....	1
— du 8 Février 1906.....	5
— du 8 Mars 1906.....	8
— du 5 Avril 1906.....	10
— du 3 Mai 1906.....	13
— du 12 Juillet 1906.....	16
— du 9 Août 1906.....	19
— du 13 Septembre 1906.....	22
— du 4 Octobre 1906.....	26
— du 8 Novembre 1906.....	30
— du 6 Décembre 1906.....	34

TRAVAUX ET RAPPORTS

Un premier Maître de La Fontaine, par M. Frédéric HENRIET.....	3
Le Banquet Lhermitte, par M. Maurice HENRIET.....	10
La Basoche de Château-Thierry, par M. Georges POMMIER.....	20

	Pages
Quatre sujets de Fables de La Fontaine, par M. MINOUFLET.....	34
M. le Chanoine Marsaux. — Variétés archéologiques, par M. Jules HENRIET.....	44
Compte-rendu d'Ouvrages offerts à la Société, par M. J. HENRIET .	47
La Fontaine et le Curé Jean Chouart, par M. Jules HENRIET.....	48
Visite à Bézu-Saint-Germain, par M. Médéric FRÉMONT.....	54
Procès intenté par Latude à la Famille Poisson, de Nogent-l'Artaud, par M. MINOUFLET.....	57
Étienne Moreau-Nélaton, par M. Frédéric HENRIET.....	63
Souvenirs rétrospectifs. — Le Choléra à Pavant, en 1854, par M. le Dr A. CORLIEU.....	98
La Tabatière et la Canne de mon Bisaïeul, par M. le Dr A. CORLIEU	101
Les Parties casuelles et la Paulette, par M. E. DERAINE.....	102
Notice nécrologique, par M. Jules HENRIET.....	105
Notice sur Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, de Laon et de Saint-Quentin, membre d'honneur de la Société, par M. l'abbé N. GUYOT	110
Compte-rendu de trois Ouvrages de MM. Lacouloumère et Baudouin, par M. Jules HENRIET	117
Le Remplacement militaire sous le Premier Empire, par M. LEGRAND	121
Le Combat de Marchais, par M. MINOUFLET.....	131
Excursion archéologique à Reims, du 4 juin 1906, par M. L. MOYAT	137
Compte-rendu des Travaux de la Société, pendant l'année 1906, par M. Jules HENRIET.....	148



CHATEAU-THIERRY
IMPRIMERIE MODERNE
Écho Républicain de l'Aisne

